

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

CR3.1	Venterre NRG
CR3.2	Monsieur Martin Boivin
CR3.2.1	Madame Sylvie Marceau
CR3.3	Camping Grégoire
CR3.4	Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu
CR3.5	Monsieur Jean-Louis Fleury
CR3.6	Madame Astrid Tetteroo
CR3.7	Madame Lisette Pelletier
CR3.8	Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
CR3.9	Monsieur Robert Dupuis
CR3.10	Madame Rollande Blais
CR3.11	Monsieur Daniel Reid
CR3.12	Monsieur Gilles Potvin
CR3.13	Madame Louise Gagnon
CR3.14	Monsieur Wim Ammerlaan
CR3.15	Madame Mariette Brouillard et autres
CR3.16	Monsieur Alain Grégoire
CR3.17	Monsieur Gerhard Schirmacher
CR3.18	Madame Raymonde Blanchette
CR3.19	Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield
CR3.20	Membres fondateurs du Comité Don Quichotte
CR3.21	Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
CR3.22	Municipalité de Lacolle
CR3.23	Madame Germaine et Monsieur Heirrich Morf

- CR3.24 Monsieur David van Vliet
- CR3.25 Monsieur Julien Geoffroy
- CR3.26 Monsieur Serge Desbois
- CR3.27 Madame Brigitte Schoemans
- CR3.28 Madame Anne Pinsonneault et Monsieur René Lapierre
- CR3.29 Monsieur Michel Dubé
- CR3.30 Monsieur François Duveau
- CR3.31 Madame Patricia Woods
- CR3.32 Madame Christine Madison
- CR3.33 Monsieur Robert Lorrain
- CR3.34 Madame Nadia Boucher
- CR3.35 Madame Hélène Pilote
- CR3.36 M^e Élodie Fleury
- CR3.37 Monsieur Pierre Couture
- CR3.38 Madame Ghislaine Arnaudies
- CR3.39 Famille Donald Demers
- CR3.40 Madame Anne Ammerlaan
- CR3.41 Monsieur Michel Sénécal
- CR3.42 Monsieur Benoit Lemieux et Madame Tarrah Khan
- CR3.43 Madame Barbara Corcoran

279

CR3.1

SCW-684839

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

VENTERRE

Cabinet du ministre

- 2 DEC. 2010

MDDEP

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

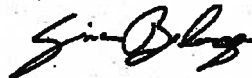
Venterre, entreprise appartenant à TransAlta, travaille activement depuis 2005 au développement du projet du parc éolien de Saint-Valentin. L'implication de l'entreprise auprès de l'ensemble des parties prenantes a toujours été guidée par un souci de transparence et d'ouverture. Ainsi, tout au long du développement de ce projet, l'équipe de Venterre s'est assurée de mettre en place tous les mécanismes et processus permettant de bien communiquer les informations pertinentes aux citoyens et aux différents autres intervenants impliqués.

C'est dans cet esprit que Venterre désire demander de façon officielle la tenue d'audiences publiques dans le cadre de son projet éolien. Nous espérons que la mise en place de ce processus gouvernemental permettra une fois de plus d'offrir aux populations de Saint-Valentin, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville la possibilité de recevoir toute l'information relative à notre projet.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Julie Turgeon, ing.
Développement éolien
Venterre NRG, représentant de TransAlta
514-567-0051



Simon Bélanger
Développement éolien
Venterre NRG, représentant de TransAlta
514-567-0342

Samedi, le 3 décembre 2010.

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143

Objet : Demande d'audience publique à Saint-Valentin

Bonjour Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour vous dire que je suis tout à fait contre le projet de parc Éolien qui veut s'implanter à St-Valentin. Tout come la plupart de dés concitoyens, je douté fortement de la pertinence d'implanter un parc éolien industriel dans notre municipalité, ni dans les municipalités environnantes i.e. en zone agricoles et urbaines.

Notre municipalité est toute petite avec un faible pouvoir politique (488 habitants, dont 374 électeurs), et nous n'arrivons pas à nous faire entendre, par les promoteurs (TransAlta) de ce projet. Nous avons une majorité de citoyens qui est contre ce projet (nous avons une pétition de plus de 200 noms qui s'y opposent).

Je vous écris donc aujourd'hui pour nous faire entendre lors d'une éventuelle audience publique qui saura vous convaincre de faire arrêter ce projet industriel envahissant à haut risque sur différents plans tels que la survie économique de la mince portion de terres fertiles et cultivables (1.8% du territoire québécois), marché immobilier perturbé, quiétude de la campagne perturbée, etc.

Pensez-vous que les éoliennes devraient se trouver n'importe ou sur le territoire du Québec ou devrions-nous privilégier les zones inhabitées (92% du Québec) ?

Merci de m'avoir lu. En espérant que ma requête saura retenir votre attention.



Martin Boivin

c.c. L'Honorable Nathalie Normandeau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Édifice de l'Atrium
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec)
G1H 6R1

Samedi, le 3 décembre 2010.

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143

Objet : Demande d'audience publique à Saint-Valentin

Bonjour Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour vous dire que je suis tout à fait contre le projet de parc Éolien qui veut s'implanter à St-Valentin. Tout comme la plupart de nos concitoyens, je doute fortement de la pertinence d'implanter un parc éolien industriel dans notre municipalité, ni dans les municipalités environnantes i.e. en zone agricoles et urbaines.

Notre municipalité est toute petite avec un faible pouvoir politique (486 habitants, dont 374 électeurs), et nous n'arrivons pas à nous faire entendre, par les promoteurs (TransAlta) de ce projet. Nous avons une majorité de citoyens qui est contre ce projet (nous avons une pétition de plus de 200 noms qui s'y opposent).

Je vous écris donc aujourd'hui pour nous faire entendre lors d'une éventuelle audience publique qui saura vous convaincre de faire arrêter ce projet industriel envahissant à haut risque sur différents plans tels que la survie économique de la mince portion de terres fertiles et cultivables (1.8% du territoire québécois), marché immobilier perturbé, qualité de la campagne perturbée, etc.

Pensez-vous que les éoliennes devraient se trouver n'importe où sur le territoire du Québec ou devrions-nous privilégier les zones inhabitées (92% du Québec) ?

Merci de m'avoir lu. En espérant que ma requête saura retenir votre attention.


Sylvia Marceau

c.c. L'Honorable Nathalie Normandeau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Édifice de l'Atrium
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec)
G1H 6R1

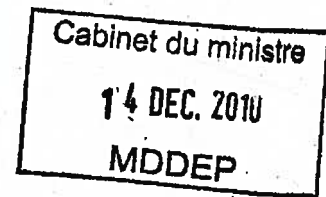
279

CR3.3

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 6 décembre 2010



À l'attention du :
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu

Madame, Monsieur,

C'est au nom du camping Grégoire et de ses 1 230 résidents saisonniers que nous demandons une demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu.

Le projet de parc éolien de Saint-Valentin prévoit l'implantation d'éoliennes situées à moins de 880 mètres de notre centre récréotouristique qui offre comme principal service des nuitées en camping.

Le développement d'un parc éolien à St-Valentin s'inscrit dans un contexte où il y a une collusion entre les intérêts d'une minorité et l'idéologie du renouvelable. Il se fait au détriment de nos paysages, du tourisme, de notre santé et de notre cadre de vie. À long terme, toute l'économie locale ainsi que la santé des citoyens risque d'en souffrir.

En chiffre, le camping Grégoire, c'est 1 230 résidents saisonniers en période estivale et la municipalité de St-Valentin compte 490 habitants. La clientèle du camping Grégoire contribue grandement à l'économie locale et est un pilier majeur dans notre région depuis plus de 40 ans.

Les motifs de cette demande d'audience publique ont été identifiés selon les préoccupations ou inquiétudes soulevées par le camping Grégoire et ses résidents. Ces sujets comprennent les effets sociaux et communautaires entourant l'implantation d'un parc éolien à St-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu à moins de 880 mètres d'un centre récréotouristique, l'impact sur la santé, le bruit, les infrasons et les sons de basses fréquences, l'effet stroboscopique ou les ombres mouvantes, les nuisances en phase de construction, les champs électromagnétiques, l'impact sur l'environnement, la dévaluation des propriétés avoisinantes et les répercussions économiques sur le tourisme.

Population locale

L'implantation d'un parc d'éoliennes afflige toute une région, bien au-delà de l'entité où elles sont projetées. Il faut savoir que les installations des éoliennes, hautes comme des immeubles à plusieurs étages, sont visibles à dix kilomètres à la ronde, hors de toute proportion avec nos villages. Chacune de ces éoliennes nécessite des fondations de béton armé de plus de 1000 tonnes et il faut des convois spéciaux pour transporter leurs mâts. La quantité d'implantations prévues fera en sorte que leur présence dans nos paysages deviendra la règle. Nous ne sommes qu'au début d'une catastrophe pour l'économie du tourisme.

Les actions menées par les industries privées, auxquelles est dévolue la responsabilité d'installer les éoliennes, relèvent du marketing, dont les techniques conduisent parfois, pour obtenir l'accord préalable des populations, à minimiser les inconvénients liés à la proximité de ces éoliennes.

Il faut près d'une dizaine d'années pour que les citoyens réalisent l'étendue des nuisances des éoliennes dans leur ville. Malheureusement, après ce délai les dommages sont irrémédiables et il est souvent trop tard. La déception, ressentie après coup, de découvrir des nuisances insoupçonnées majore sûrement le ressentiment d'avoir été lésé.

Les éoliennes, qu'elles soient isolées ou regroupées représente un intérêt pécuniaire évident pour les personnes accueillant sur leur terre les éoliennes. En fait, elles intéressent que les propriétaires qui louent le terrain nécessaire à l'implantation, sans que les habitants du voisinage plus ou moins proche en tire le moindre avantage. Quand il s'agit de petits propriétaires, souvent retraités qui de plus, voient la valeur de leur modeste bien immobilier s'effondrer, ces derniers éprouvent un sentiment d'injustice qui amplifie la nuisance du bruit auquel cette partie de la population est soumise.

Partout dans le monde, depuis l'implantation des éoliennes, des milliers de plaintes ont été répertoriées sur les conséquences négatives de la population avoisinante. Une recherche rapide sur internet nous présente un vidéo réalisé pour le premier symposium international "The Global Wind Industry & Adverse Health Effects" en Ontario, Canada.

(Référence web : <http://www.epaw.org/victims.php?lang=fr>)

Impact sur la santé des citoyens avoisinants

Une pédiatre américaine, Nina Pierpont, vient de publier un livre consacré au «Wind turbine syndrome» où elle décrit les symptômes dont sont victimes des riverains de parcs éoliens : problèmes d'insomnies, de concentration, céphalées, fatigue, angoisses, etc. Elle indique que tous les habitants vivant à 2 km d'éoliennes ne présenteront pas ces symptômes, mais certains sont plus sensibles [Ref-1].

Ces mêmes symptômes sont décrits par deux médecins belges : le Dr Marc Goethals et le Dr Ghislain dans le Journal du Médecin du 4 avril 2008 [Ref-2]. Ceux-ci s'accordent à dire que le mieux à faire, en l'absence de mesures objectives, est d'appliquer le principe de précaution et d'éloigner les éoliennes des habitations. Puisqu'une tranche de la population risque de connaître les désagréments sonores des éoliennes, au nom de quel droit peut-on imposer leurs installations aux citoyens avoisinants?

Un sondage réalisé par le Township of Lincoln's Wind Turbine Moratorium Committee auprès de riverains d'un parc éolien en Illinois aux États-Unis, mentionne que certains d'entre eux attribuent à ces courants des effets sur leur propre santé. Ces symptômes incluent : insomnie, diarrhée, céphalées, mictions fréquentes, dérèglement menstruel, saignements de nez et infertilité [Ref-3].

La CIPRNI et l'institut national de santé publique du Québec ont examiné les études réalisées sur les risques pour la santé liés aux champs magnétiques des éoliennes et proposent certaines conclusions dont il existe possiblement une association entre une exposition chronique de 0,3-0,4 μT et plus et l'apparition de leucémie chez l'enfant. En émettant l'hypothèse d'un risque, ceci signifierait que possiblement un enfant aurait une fois et demie plus de chances de développer une leucémie à la suite d'une exposition chronique à ces champs magnétiques.

Pour sa part, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) qui fait partie de l'Organisation mondiale de la santé, en se basant sur les résultats d'études épidémiologiques de la leucémie chez l'enfant, classe les champs magnétiques des éoliennes dans la catégorie 2B, c'est-à-dire « cancérogène possible pour l'humain » [Ref-4].

Sur le site de référence Wikipédia, on peut lire ce qui suit : « Lorsque les éoliennes sont placées à des distances trop faibles, elles peuvent impacter la santé des riverains, notamment par leurs nuisances sonores. L'Académie nationale de médecine préconise une distance minimale de 1500 mètres et elle est portée à 2 miles (3.2 km) aux É.-U. » [Ref-5].

Qu'en est-il de la santé des 1 230 résidents saisonniers du camping Grégoire qui sera situé à moins de 880 mètres du parc des éoliennes de St-Valentin?

Jusqu'à ce jour, aucune étude ne démontre hors de tout doute que l'exposition continue et prolongée des éoliennes ne pose aucun problème de santé à long terme.

Impact sur la valeur des propriétés avoisinantes

Le parc éolien de St-Valentin soulève une opposition farouche. En partie, parce que ceux qui sont près des éoliennes constatent que leur maison pourrait perdre jusqu'à 30 % de leur valeur. C'est aussi le cas de celles dont le paysage est gâché par ces éoliennes qui captent l'attention. Les éoliennes dévaluent les maisons d'où on entend leur bruit nocturne, un bruit qui est commun à un ronflement et qui empêche de dormir même avec peu de décibels.

La jurisprudence et les études immobilières faites notamment aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, montrent clairement que les habitations proches des éoliennes deviennent impossibles à vendre et que leur baisse de valeur varie selon la distance aux éoliennes. Les tribunaux et l'administration fiscale admettent une perte de valeur de 30 % aux Pays-Bas, mais dans certains cas, les biens sont tout simplement invendables et ne valent plus rien [Ref-6].

Quant à eux, les jurisprudences françaises, néerlandaises et britanniques sont claires à ce propos. Les citoyens dans un rayon de 5 km subissent une dépréciation sensible de la valeur de leur maison, jusqu'à 30 % et plus.

Sur le site de référence Wikipédia, on peut lire ce qui suit : « Un parc éolien déprécie le foncier et l'immobilier à proximité. Le 4 février 2010, le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a condamné la société La Compagnie du Vent (groupe GDF Suez), exploitant le parc de Névian (Aude), à démonter quatre éoliennes en raison d'un trouble anormal de voisinage par la dégradation du paysage, par les nuisances auditives et la dépréciation foncière qui en résultent. Les études montrent que l'éolien a aussi une influence sur les cours de l'immobilier aux États-Unis. » [Ref-7].

Une étude a été faite à l'Oxford Brookes University. L'étude (What is the impact of wind farms on house prices ? March 2007) porte sur 11 éoliennes de 450 kW à St Bereock et 18 éoliennes de 600 kW à St Eval. 1026 transactions immobilières ont eu lieu de 2000 à 2007. L'étude a montré une perte de valeur de 54 % pour les maisons à moins de 1,6 km des éoliennes et une perte de valeur de 35 % pour le groupe situé à une distance de 6 km. » [Ref-8].

Un article du très sérieux journal britannique « Daily Telegraph » annonce que les voisins des éoliennes « voient la valeur de leurs maisons s'effondrer ». Voici un extrait de l'article du « Daily Telegraph » :

« Thousands of homeowners may see the value of their properties plummet after a court ruled that living near a wind farm decreases house prices. When the wind stops - the other side of the wind turbine argument - Refusal for wind turbine on iconic landscape - Wind turbines 'are ruining our quality of life' - In a landmark case, Jane Davis was told she will get a discount on her council tax because her £170,000 home had been rendered worthless by a turbine 1,000 yards away. » [Ref-9].

L'expérience des pays voisins démontre que la dévalorisation de 30% des maisons dans un rayon de 5 km est un fait, au point que le vendeur d'une maison ayant dissimulé la présence future d'une éolienne à proximité a été condamné en justice aux États-Unis pour n'avoir pas mentionné ce genre de vice caché [Ref-10].

Si les éoliennes sont considérées nuisibles et ont un impact direct sur la valeur des propriétés dans les autres pays, pourquoi il en serait autrement au Québec? Serons-nous indemnisés par le gouvernement ou le promoteur? À qui profite le parc des éoliennes de St-Valentin?

En Hollande, des tribunaux ont reconnu la perte de valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations entre 30 et 35 % de la valeur [Ref-11].

Suite aux plaintes du Danemark, de l'Allemagne et des États-Unis, la plupart des pays ont installé leurs éoliennes dans des zones industrielles ou dans des déserts où personne ne regarde le paysage. Ils ont refusé les projets d'éoliennes visibles des bords de mer ou situées dans les régions touristiques, car ce genre de nuisance y est prohibitif [Ref-11].

Pourquoi ne pas implanter les éoliennes en zone industrielle, où les dévaluations immobilières sont moindres? Comment se fait-il qu'un parc d'éoliennes puisse s'implanter à proximité des zones habitées, alors que les faiblesses de ce système ont été publiées dans plusieurs pays?

L'installation d'éoliennes terrestres dans des zones habitées n'est pas défendable alors qu'on peut les installer loin des secteurs résidentiels où elles sont deux fois plus efficaces et ne gênent pas les citoyens.

Impact négatif pour le tourisme avec hébergement

La curiosité fera vite place au désagrément. Venir se balader un après-midi pour admirer les éoliennes versus les côtoyer jour et nuit, il y a un monde de différence.

Selon une analyse écossaise de plusieurs études sur l'incidence des parcs éoliens sur le tourisme, les effets néfastes globaux de ces derniers seraient indéniables. En général, les touristes préfèrent que les projets d'énergie éolienne soient situés loin des zones d'hébergement, des sites historiques, des points de vue panoramiques et des lieux de beauté naturelle.

Les vacanciers viennent, entre autres, pour se reposer dans une nature préservée et s'évader, le temps d'un week-end ou de vacances, de l'atmosphère oppressante des villes. Ils ne viendront plus si c'est pour y trouver des éoliennes gigantesques, en mouvement constant et une ambiance polluée par des engins hypnotiques que des lobbyistes et promoteurs veulent nous faire aimer alors que ce qu'eux y trouvent est seulement leur intérêt.

Comment pourrait-on être assez naïf pour croire que les éoliennes vont attirer un nouveau public? Au contraire, les touristes « nature » rechercheront les rares espaces naturels authentiques qui n'auront pas été pollués par l'installation d'éoliennes.

Les éoliennes feront fuir les campeurs, les vacanciers et les retraités qui cherchent le calme de la campagne. Les séjours des vacanciers en camping seront gâchés par des d'éoliennes. Le tourisme autour de ce parc éolien n'aura plus rien à voir avec le tourisme vert recherché par notre clientèle.

Suite à la rumeur de la mise en chantier prochaine des éoliennes à proximité du camping, plusieurs de nos clients n'ont pas attendu l'approbation du gouvernement pour mettre en vente leur équipement et déménager dans un camping sans éolienne à proximité. Plusieurs de nos clients nous ont informés de leur désir de ne pas renouveler la location de leur site advenant l'acceptation du projet des éoliennes. Cet effet d'entraînement est réel et tangible. Nous avons le plus haut taux de terrains libres et de roulottes à vendre que toutes les dernières saisons mises ensemble.

Pour le camping Grégoire, étant plus nombreux en population en période estivale que la municipalité de St-Valentin, une diminution de notre clientèle coûterait bien plus cher que tout ce que peuvent rapporter les éoliennes à la municipalité de St-Valentin. Les impacts négatifs d'un parc éolien à proximité d'un centre récréotouristique avec hébergements sont considérables, les pertes économiques potentielles sont énormes pour le tourisme et l'économie locale.

Pollution visuelle

Pourquoi les éoliennes attirent-elles le regard? Ce n'est pas parce qu'elles sont belles. Le regard se porte de façon innée sur certains types de mouvements, tels que les mouvements avec les bras que font spontanément les gens qui veulent attirer l'attention. Une éolienne à trois km de vous a le même effet qu'une personne qui attire votre attention avec un mouvement des bras à 50 m de vous, avec la différence que les éoliennes ne se fatiguent jamais et continuent à vous appeler même si on les ignore. C'est la vertu prégnante d'un stimulus tournant. On ne peut plus contempler un paysage si le regard y est capté sans cesse par ces corps tournants étrangers. On ne peut donc plus laisser son regard se poser sur un paysage naturel.

Les pales des éoliennes tournent à vide ou à faible rendement lorsque le vent est faible et peu productif. Elles constituent une nuisance presque permanente. Personne ne conteste que les éoliennes sont élégantes et moins laides que certains pylônes électriques, mais ce qu'on leur reproche c'est de tourner, ce que la tour Eiffel ne fait pas. Ce genre de stimulus n'est pas naturel et devient insupportable à subir pendant des heures.

Les premières éoliennes implantées ont eu un bref succès de nouveauté qui a attiré des curieux pour une brève visite, mais les touristes et vacanciers sont vite blasés et saturés de la vue d'éoliennes. Ils évitent de se promener là où ils sont encore soumis à ces engins. Le voisinage de ces structures géantes devient vite oppressant.

Les études sur les éoliennes en mer ont montré que l'effet désagréable d'éoliennes à l'horizon dans un paysage ne disparaît qu'à 15 km (20 km pour de grandes éoliennes).

Une éolienne dans le paysage empêche de se sentir bien à l'extérieur de sa cour, dans sa maison, ou au cours de promenades. Ce genre de nuisance pénalise, sur une zone de 5 km de rayon, les lieux de tourisme vert et les propriétaires de logements résidentiels qui ont une vue sur les éoliennes.

Les résidents du camping Grégoire ainsi que les vacanciers ont besoin de se replonger dans la nature véritable pour oublier leur travail hebdomadaire ponctué par le stress de la ville, et autres, mais pas pour retrouver de gigantesques éoliennes dont le mouvement incessant est incompatible avec le rythme de la vie naturelle.

La nuisance par le bruit

Dans les secteurs industriels, on peut faire beaucoup de bruit avant que cela se remarque. Dans les zones résidentielles ou touristiques, un faible bruit répétitif n'est pas plus supportable la nuit que le faible bruit d'un robinet qui coule goutte à goutte.

Les sons graves sont atténués par l'air chaud et humide et se propagent mieux quand il fait froid et que l'humidité se condense, ce qui explique qu'on entend très bien ce genre de son la nuit. Les éoliennes envoient des sons heurtés et énervants qui se propagent loin.

L'exposition continue et prolongée au bruit est la doléance la plus fréquente. Il est décrit comme lançant, préoccupant et perpétuellement surprenant parce qu'il est irrégulier en intensité. De plus il comporte aussi des sonorités grinçantes et incongrues qui détournent l'attention ou perturbent le repos. La nuit, ces bruits perturbent le sommeil, réveillant brusquement le sujet dès que le vent se lève ou l'empêchant de se rendormir. Les éoliennes ont été rendues responsables d'autres troubles ressentis par les personnes habitant dans leur proximité. Ils sont moins précis, moins bien décrits et consistent en manifestations subjectives (céphalées, fatigues, sensations d'ébriété passagères, nausées) parfois objectives (vomissements, insomnies, palpitations). Signalons que les mouvements de l'ombre des pales en rotation ont été rendus responsables de distractions susceptibles d'entraîner des accidents de voiture, voire d'épilepsie.

L'institut national de la santé publique du Québec a publié dans son document « Éoliennes et santé publique » une synthèse des connaissances qui déterminent que le bruit d'origine environnementale pourrait déranger le sommeil sous différents aspects. En effet, il occasionnerait une difficulté à s'endormir, des éveils et altérerait les cycles du sommeil. Il engendrerait aussi des réactions neurovégétatives telles qu'une augmentation de la pression sanguine et du rythme cardiaque, une vasoconstriction, un changement de la respiration ainsi que des mouvements du corps. L'exposition au bruit durant le sommeil aurait également des effets secondaires le lendemain de l'exposition telle qu'une fatigue accrue et une baisse de l'humeur.

Les impacts du bruit d'origine environnementale sur la santé varient notamment en fonction de sa fréquence, de son intensité, de son rythme, de la durée et du contexte d'exposition, de la vulnérabilité et de la sensibilité du récepteur. Ainsi, plus la fréquence et l'intensité d'un son sont élevées, plus il risque d'être néfaste. Outre les effets auditifs, soit la perte et la fatigue auditives, le bruit est susceptible d'entraîner d'autres conséquences sur la santé, telles que l'hypertension et la cardiopathie ischémique.

De plus, le respect d'une émergence maximale ou d'une limite fixe ne garantit pas qu'un bruit nouveau ne sera pas détecté par la population avoisinante. L'arrivée d'un bruit dans un milieu peut très bien être décelé, même si elle n'entraîne pas d'augmentation du niveau de bruit ambiant (aucune émergence). En effet, le seuil de détection ou d'audibilité d'un nouveau bruit particulier n'égal pas le niveau de bruit initial. L'analyse de l'audibilité d'un son particulier dépend de plusieurs facteurs et fait appel au domaine de la psychoacoustique.

Toujours selon L'Institut national de la santé publique du Québec, certains auteurs évoquent que le changement d'intensité du bruit, lorsqu'une pale passe devant le mât, pourrait être l'élément dérangent pour la population avoisinante, particulièrement lors de conditions météorologiques favorisant une atmosphère stable. Enfin, il semblerait que pour un même niveau sonore, le bruit des éoliennes pourrait occasionner une nuisance plus grande que les bruits des transports aérien, routier et ferroviaire. Ce phénomène est possiblement dû à l'interaction de plusieurs facteurs relatifs à la nuisance entraînée par les éoliennes, dont la nature du bruit produit (par exemple, la modulation de l'intensité) et l'impact visuel de leur présence. Une comparaison similaire a déjà été observée entre les bruits des transports routier, ferroviaire et aérien.

Les auteurs Michaud *et al.* [Ref-12] notent d'ailleurs que d'après l'expérience de Santé Canada, il est difficile de prédire si le bruit des éoliennes sera audible une fois le parc implanté. Selon eux, la réaction d'une communauté face au bruit pourrait augmenter si un nouveau bruit, qui avait d'abord été présumé inaudible, s'avère audible. Par conséquent, ils recommandent que les évaluations environnementales évitent de supposer que le bruit des éoliennes, ou un changement jusqu'à 5 dB, ne seront pas ou peu audibles.

Pour vous situer, le faible bruit nocturne d'une nuit silencieuse est de l'ordre de 10 à 15 dB. Alors que le bruit d'une éolienne est entre 35 et 45 dB, de beaucoup supérieur au bruit nocturne de la nature. Les pales des éoliennes produisent un bruit qui s'étend jusqu'à une distance de 2 km. Des personnes ont leur sommeil compromis par ce bruit jusqu'à plus de 2 km.

En Europe, l'article 23 de la Constitution garantit aux citoyens le droit à un environnement « sain ». Le monde médical propose une distance de garde minimale de 1500 mètres au moins par rapport aux habitations pour éviter ce que la grande experte américaine Nina Pierpont appelle le syndrome éolien (stress, fatigue, insomnie, problèmes cardiaques).

Voici un moyen de vérifier comment votre environnement changerait après qu'on y ait mis des éoliennes. Pour tester comment vous supporterez le bruit des éoliennes, vous pouvez écouter le bruit d'une éolienne, tel qu'on l'entend pendant la nuit, fenêtres ouvertes. Faites l'expérience suivante, aller sur le site suivant pour écouter le fond sonore d'une éolienne provenant d'un site au Québec. <http://cduvent.org/sgolnfre/eolquebec.wav>

En somme, des connaissances restent à acquérir relativement aux méthodes de mesure des niveaux de bruits ambients avant et après l'installation des éoliennes, notamment pour la durée et les conditions de mesures, et aux conditions de modélisations du bruit des éoliennes. Les études sont aussi à poursuivre en ce qui concerne la perception du bruit caractéristique des éoliennes (en particulier considérant la modulation de l'intensité), le sentiment potentiel de nuisance, les différents facteurs qui l'influencent et les indicateurs qui permettent de l'évaluer.

Les répercussions du bruit seront vérifiables sur une exposition à long terme et nous ne sommes pas intéressés d'être les cobayes du parc des éoliennes de St-Valentin.

Les infrasons et les sons de basses fréquences

Les infrasons et les sons de basses fréquences des éoliennes constituent un sujet qui soulève des inquiétudes au sein de la population avoisinant les parcs éoliens.

Les sons de basses fréquences voyagent mieux et sur des distances plus grandes puisqu'ils sont moins freinés par les obstacles et moins ralentis par les conditions atmosphériques. L'OMS recommande une vigilance accrue par rapport aux sons de basses fréquences pour protéger la qualité du sommeil et le bien-être mental. Elle précise que les intensités sonores maximales acceptables doivent être abaissées en présence d'un bruit dont la composante en basses fréquences est élevée.

Une étude Européenne démontre clairement que les rotors des éoliennes perturbent sérieusement les transmissions par ondes hertziennes (radio et télévision depuis une antenne) pour ceux qui ne sont pas abonnés au câble ou au téléphone à ligne fixe. Pour tous ceux qui ne sont pas abonnés aux câbles, ce qui est le cas des 1 230 résidents saisonniers du camping, les éoliennes peuvent brouiller les émissions de télévision.

La réception des ondes hertziennes peut être perturbée par une ou plusieurs éoliennes. En télévision, cela provoque une image « brouillée » sur la réception de la télévision terrestre par antenne râteau. Les perturbations occasionnées par un parc d'éoliennes sur la télévision analogique peuvent s'étendre jusqu'à 15 km du parc. De plus, de récentes études montrent qu'il y a également un impact en télévision numérique, la perturbation s'observe jusqu'à 3 km environ.

Or, la réception par onde hertzienne est spécialement importante pour les nombreux campings de la MRC du Haut-Richelieu et des environs, zones qui n'ont pas la télévision par câble, l'internet haute vitesse ou une ligne téléphonique fixe. La perturbation de ces fonctions est préjudiciable.

L'effet stroboscopique et les ombres mouvantes

La crainte de l'effet produit par la rotation des pales des éoliennes a souvent été évoquée, lorsqu'il est question des impacts potentiels des éoliennes sur la santé. Ainsi, lorsque le ciel est dégagé et que le soleil est bas sur l'horizon, l'ombre des pales en mouvement peut devenir dérangeante pour certains individus, créant ce que l'on appelle l'effet stroboscopique ou ombre mouvante.

Certaines études sur les éoliennes réalisées en Nouvelle-Zélande évoquent la possibilité géométrique d'ombres d'éoliennes se projetant à des distances de 4,5 kilomètres au-delà de leur source [Ref-13].

Un sondage réalisé par le Township of Lincoln's Wind Turbine Moratorium Committee auprès des riverains d'un parc éolien en Illinois aux États-Unis fait mention que 41 % des résidents vivant à des distances séparatrices d'un demi-mille (804 mètres) éprouvent des nuisances dues aux ombres mouvantes [Ref-3].

En Suède, une étude réalisée auprès de riverains en arrive aux conclusions que les ombres dérangeraient plus en soirée, d'avril à septembre, ce qui correspond à des périodes où les gens se trouvent le plus souvent à l'extérieur de leur domicile. Ce qui a un impact négatif direct avec un centre récréotouristique à proximité des éoliennes.

La nuisance due à la projection de ces ombres mouvantes sur les résidences avoisinant les éoliennes demeure bien réelle. Celle-ci survient davantage dans des conditions particulières, sous certaines combinaisons de positions géographiques, à l'heure du jour et au moment de l'année lorsque le soleil passe à l'horizon derrière les pales des éoliennes. La nuisance à l'extérieur sur l'ensemble de la propriété est bien réelle et elle devient évidente lorsque l'on fait des activités de loisirs ou relatives au travail.

Les champs électromagnétiques

Comme pour les champs électriques, les valeurs des champs magnétiques produits par les éoliennes ne sont pas disponibles. Selon les renseignements obtenus, les fils électriques des lignes de distribution et de transport reliés aux éoliennes en émettent comme toute autre ligne.

Dans le cas particulier des personnes portant des stimulateurs cardiaques, il y a un risque de mauvais fonctionnement de ces appareils lorsqu'ils sont soumis à des champs électriques ou magnétiques Intenses.

Dans certaines situations, la proximité d'infrastructures électriques peut provoquer des effets d'induction qui se traduisent par l'apparition de tensions ou courants parasites dans différentes structures métalliques comme les mangeoires, les abreuvoirs, les barrières métalliques et les bâtisses. Une tension parasite est une différence de potentiel entre deux points susceptibles d'être touchés en même temps par un être vivant et qui peut y occasionner une circulation de courant. Ce phénomène est connu et il pourrait entraîner une certaine morbidité chez les animaux de ferme : on a ainsi constaté que des animaux refusent de boire de façon temporaire lorsqu'ils sont exposés à ces courants. En effet, un courant suffisamment puissant (de 4 milliampères et plus) provoquerait chez eux des problèmes de comportement, de rendement et de santé.

Un sondage réalisé par le Township of Lincoln's Wind Turbine Moratorium Committee auprès de riverains d'un parc éolien en Illinois aux États-Unis mentionnent que certains d'entre eux attribuent à ces courants des effets sur leur propre santé. Ces symptômes incluent : insomnie, diarrhée, céphalées, mictions fréquentes, dérèglement menstruel, saignements de nez et infertilité [Ref-3].

Pour sa part, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), en se basant sur les résultats d'études épidémiologiques de la leucémie chez l'enfant, classe les champs magnétiques dans la catégorie 2B, c'est-à-dire « cancérigène possible pour l'humain » [Ref-4].

En somme, chez l'enfant, un risque supérieur à la normale de développer une leucémie pourrait exister à la suite d'une exposition prolongée aux champs magnétiques.

Quand il existe un risque que la santé publique soit mise en danger, une mesure devrait être prise pour protéger la santé publique sans attendre que la preuve scientifique soit pleinement établie.

Impact sur l'environnement

Les rapaces et les chauves-souris, que l'on retrouve en grand nombre dans le territoire de St-Valentin, risquent d'être éradiqués, laissant les rongeurs et les moustiques proliférer. Les éoliennes géantes tournent moins vite, mais la vitesse à l'extrémité des pales, ce qui compte pour le bruit, est au moins aussi grande et aussi dangereuse pour les oiseaux.

Selon une étude norvégienne « Durant les huit premiers mois suivant l'inauguration d'un parc d'éoliennes dans l'île de Smola en Norvège, neuf aigles de mer (Sea Eagles) ont été tués par ces éoliennes. Six de ces oiseaux étaient des adultes complètement développés dont la perte aura des conséquences dramatiques pour une espèce à basse fécondité et à longue durée de vie potentielle. L'année dernière, des émetteurs radios furent attachés à six jeunes aigles à Smola, mais trois de ces oiseaux ont déjà été tués. Ces observations norvégiennes correspondent à celles faites pour les chauves-souris et de nombreuses espèces d'oiseaux dans d'autres pays. À l'évidence, des concentrations d'éoliennes mal situées peuvent avoir un impact dévastateur sur la vie sauvage. » Seules survivent les espèces qui sont adaptées à ces environnements modifiés artificiellement, mais les grands oiseaux, les rapaces, et les chauves-souris sont menacés d'extinction [Ref-14].

Ailleurs en Europe, c'est une hécatombe, aux points de passage des migrateurs où les parcs éoliens de Sicile et du sud de l'Espagne font des centaines de milliers de victimes par an. En Allemagne, le milan royal (*milvus milvus*) a pratiquement disparu de régions entières, avec plus de 100 milans tués à ce jour et dont les dépouilles ont été retrouvées (il y a beaucoup plus de victimes en réalité). En Suède et dans l'Europe du Nord, au rythme actuel du massacre par éolienne (32 en Allemagne à ce jour, 29 en Suède, etc.), le pygargue à queue blanche (*haliaeetus albicilla*), le plus grand rapace du continent, aura disparu dans moins de 25 ans. En Espagne, on estime à plus de 10 000 le nombre de vautours fauves (*gyps fuivus*) tués par éolienne. À Zeebrugge en Belgique, la colonie de sternes naines est décimée tous les ans par les éoliennes.

Dernier élément d'importance : les éoliennes placées dans les espaces naturels font fuir les espèces sauvages et contribuent à la désertification de nos campagnes. La destruction de l'environnement par l'installation d'éoliennes contribue à la disparition des espèces d'oiseaux qui vivent dans les milieux ouverts.

Les flashes nocturnes des quelques éoliennes actuelles se voient à 40 km et sont gênants lorsqu'on regarde les étoiles la nuit. Les oiseaux nocturnes et les chauves-souris ne comprendront pas la signification de ces flashes.

Conclusion

L'inconfort, la gêne, le déplaisir et un sentiment d'impuissance sont susceptibles de survenir à différents niveaux lors de l'établissement et l'exploitation d'un parc éolien. Ces inconforts proviennent de l'intégration à l'environnement physique et social d'éléments nouveaux notamment, un son, des structures qui modifient le paysage, des ombres mouvantes, et pour plusieurs, une perte de quiétude et l'impression de s'être fait imposer un nouveau développement sans y adhérer.

La santé publique doit accorder une grande importance aux effets sociaux des éoliennes. À la lumière des informations disponibles sur les effets sociaux entourant l'implantation d'un projet éolien, il ressort que les interactions entre les facteurs qui influencent l'acceptabilité et les impacts sociaux sont multiples. De plus, chaque contexte ou milieu d'implantation est particulier.

Bien que les projets éoliens aient des impacts sociaux positifs, les conflits engendrés notamment par les divergences d'opinions et les sentiments d'injustice entre les membres d'une même communauté peuvent avoir un effet négatif sur le capital social.

Dans certaines situations, les éoliennes peuvent être responsables d'une perturbation sonore d'un milieu généralement calme et choisi par plusieurs résidents pour cette qualité. De plus, dans certaines conditions, les éoliennes émettent un son caractéristique, notamment dû à la modulation de l'intensité dont il est difficile pour certains de faire abstraction.

Des témoignages amènent à soupçonner que le bruit des éoliennes pourrait déranger le sommeil des personnes vivant à proximité. Également, en plus de varier selon le niveau sonore, le sentiment de nuisance entraînée par le bruit des éoliennes a été associé à d'autres facteurs, notamment leur visibilité et l'attitude des personnes face aux éoliennes.

Les sons de basses fréquences émis par les éoliennes pourraient être entendus dans certaines conditions et des plaintes y seraient attribuées.

Les ombres décuplées et mouvantes des aérogénérateurs peuvent provoquer un inconfort supplémentaire pour les citoyens avoisinant les éoliennes. Ce phénomène est surtout ressenti en été, le soir lorsque les résidents se retrouvent à l'extérieur de leur résidence et que le soleil est à l'horizon.

Il est important de mentionner que, pour certaines personnes, chaque type de nuisances engendrées par les éoliennes peut renforcer les autres. La nuisance due au bruit peut être ainsi accentuée par l'intrusion visuelle des aérogénérateurs. Il y a de fait une relation directe entre la hauteur d'une éolienne devant une résidence (angle visuel vertical) et l'inconfort lié au bruit de cet appareil. Les ombres mouvantes projetées sur les résidences peuvent aussi renforcer cette nuisance.

Qu'elle est la pertinence d'une étude réalisée par le promoteur qui pour s'avantager pourrait minimiser les impacts environnements, économiques et santé? Espérons qu'un jour les bruits de couloirs seront remplacés par des enquêtes scientifiques et économiques, non polluées par la sainte recherche du bénéfice.

Saccage des terres fertiles, pollution visuelle, risques pour la santé, impacts négatifs sur l'économie du tourisme. Les risques associés aux éoliennes l'emportent largement sur les avantages que pourraient en retirer la municipalité et ses citoyens.

Plusieurs pays ont un moratoire sur l'implantation de parcs éoliens. Par la présente, nous souhaitons que tous les impacts soient considérés de façon systématique et que plus d'études scientifiques avec des certitudes soient réalisées avant de poursuivre le développement du parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu.

Pour toutes les raisons décrites dans ce présent document, l'arrivée d'un parc éolien à moins de 880 mètres de notre terrain de camping (récréotouristique) soulève des préoccupations pour la santé et des craintes chez notre clientèle qui proviennent par exemple d'informations diffusées par les médias, par la communauté scientifique, par Internet ou par des groupes de promotion ou de critique du développement éolien.

Suite à ces motifs, nous disons NON aux éoliennes de St-Valentin à proximité de notre terrain de camping et nous demandons un MORATOIRE sur le projet du parc des éoliennes de St-Valentin.

Recommandations

L'installation d'éoliennes terrestres dans des zones habitées n'est pas défendable alors qu'on peut les installer loin des secteurs résidentiels où elles sont deux fois plus efficaces et ne gênent pas des riverains.

Considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects, il serait opportun de mettre sur pied une veille scientifique portant sur les principaux objets de préoccupations abordés dans ce présent document. Plusieurs préoccupations devraient éventuellement être étayées par des connaissances supplémentaires. Nous recommandons ce qui suit :

- Installer le parc éolien de St-Valentin dans une zone industrielle, affectant moins la population et l'économie locale ou à une distance minimale de 3 km des habitations.
- Informer ceux qui vivent du tourisme ou qui ont de l'immobilier résidentiel des risques de voir leurs emplois compromis et leurs ressources dévaluées;
- Reclasser les zones agricoles en zones résidentielles dès qu'il y a des résidents à proximité;
- Une révision et un encadrement des lois concernant l'implantation des éoliennes;
- Une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles de ce bruit éolien sur les populations, qui seront corrélées avec la distance d'implantation de ces engins.
- Mettre les acteurs politiques devant leurs responsabilités pour qu'ils ne puissent pas se dérober lorsqu'on se rendra compte qu'ils auront participé à saccager les paysages et porté atteinte aux revenus du tourisme;
- Que des études sur les sons de basses fréquences produits par les éoliennes soient promues;
- Que des études plus étoffées sur la méthode d'évaluation du bruit produit par les parcs éoliens ainsi que les critères à respecter pour réduire la possibilité de nuisances soient promues;
- Qu'une modélisation des projections d'ombres soit réalisée à l'aide d'une méthode éprouvée en tenant compte du pire scénario;
- Dans les cas où il y a projection d'ombres mouvantes telles que mentionnées ci-dessus, qu'une planification des mesures d'atténuation soit produite par le promoteur;
- Cesser tout support public aux lobbys éoliens et aux organismes les supportant;
- Documenter et rendre disponible les plaintes des individus dérangés à l'exposition des éoliennes;

Références

[Ref-1] Pédiatre américaine, Nina Pierpont, vient de publier un livre consacré au «Wind turbine syndrome» http://www.savewesternny.org/docs/pierpont_testimony.html et <http://www.windturbinesyndrome.com/>

[Ref-2] Académie Nationale de Médecine. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. 2006. <http://premierssoins.skynetblogs.be/archive/2010/03/06/Impact-des-eoliennes-sur-la-sante.html>

[Ref-3] Bittner-Mackin E. (2003) Effects of wind farm, first-hand experiences of life near wind turbine developments. Extrait du rapport final du Township of Lincoln's Wind Turbine Moratorium Committee, Illinois, États-Unis, 9 p.

[Ref-4] Centre international de recherche sur le cancer et Organisation mondiale de la Santé (2002) Monographie sur l'évaluation des risques de carcinogénèse chez l'humain et les radiations non ionisantes, partie 1 : les champs électriques et magnétiques statiques de très basse fréquence, volume 80.

[Ref-5] Wikipedia – éolienne : Référence web : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89olienne#Sant.C3.A9>

[Ref-6] La jurisprudence et les études immobilières aux Pays-Bas et en Grande- Bretagne <http://ventderaison.com>

[Ref-7] Wikipedia – éolienne : dépréciation immobilière http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89olienne#D.C3.A9pr.C3.A9ciation_de_.1.27immobilier

[Ref-8] The impact of wind farms on house prices in the UK'. Co-author, Peter Dent. Oxford Brookes University Funded by: The RICS Education Trust

[Ref-9] Homeowners living near windfarms see property values plummet By Nigel Bunyan and Martin Beckford

[Ref-10] Éolienne, condamnée pour vice caché <http://www.leseolennes.be/information/dossiereole.pdf>

[Ref-11] En Hollande, des tribunaux ont reconnu la perte de valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations entre 30 et 35 % de la valeur. <http://www.leseolennes.be/histoireole/immobilierprop.htm>

[Ref-12] Michaud, D., Keith, S. E. et Bly, S. H. P. (2007) A proposal for evaluating the potential health effects of wind turbine noise for projects under the Canadian Environmental Assessment Act, 2e Conférence Internationale sur le bruit des éoliennes, France, 14 p.

[Ref-13] Botha, P. (2005) Meridian Energy, Project West Wind Shadow flicker assessment report, Nouvelle Zélande.

[Ref-14] Étude norvégienne, Impact sur l'environnement <http://www.leseolennes.be/nuisance/especesmenace.htm>

Eric Melançon Jacques Melançon

Éric Melançon et Jacques Melançon, propriétaires

Camping Grégoire

347 route 221

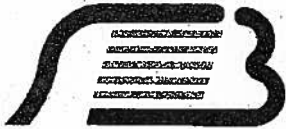
Lacolle, Québec

J0J 1J0

Téléphone : 450-246-3385

Télécopieur : 1 866 896-2210

Courriel : info@campinggregoire.com



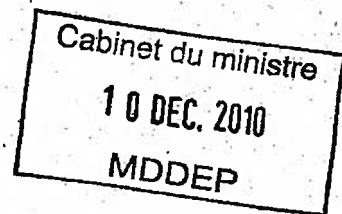
Municipalité de
Saint-Blaise-sur-Richelieu

279

CR3.4

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047



Le 7 décembre 2010

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des parcs
675, boul. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Transmission de résolution

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons, en annexe à la présente, copie certifiée conforme de la résolution no. 153-12-10, adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2010, laquelle s'explique d'elle-même.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Francine Milot, gma

p.j. : (1)

Le 7 décembre 2010

Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 1^{er} décembre 2010 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Jacques Desmarais

Madame la conseillère :	Christine Madison
Messieurs les conseillers:	Ronald Girardin
	Sylvain Raymond
	Éric Lachance
	Jules Bergeron
	Alain Gaucher

formant le Conseil au complet sous la présidence du maire.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Francine Milot, est également présente.

Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin.

153-12-10

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin a des impacts directs et indirects ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des éoliennes à Saint-Valentin ouvre les portes à de futurs projets d'expansion de parcs éoliens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a contracté hâtivement une entente de principes avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population;

CONSIDÉRANT QUE selon les paramètres d'Hydro-Québec et la politique du développement durable, les projets d'éoliennes doivent recevoir l'acceptabilité sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de projet d'éoliennes TransAlta, à Saint-Valentin, n'a pas encore soumis de carte finale des implantations d'éoliennes démontrant leurs positions exactes, ainsi que tous les éléments impacts (résidences, bâtiments agricoles, etc) ;

CONSIDÉRANT QUE les limites d'un territoire visé par un projet d'éoliennes devraient inclure les territoires avoisinants subissant des impacts directs et indirects ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale d'un projet devrait faire l'objet de consultations auprès des populations subissant des impacts directs ou indirects ;

À CES MOTIFS :

Il est proposé par madame la conseillère Christine Madison, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers (ère)

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande au BAPE la tenue d'audiences publiques pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin;

QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu déposera un mémoire au BAPE lors des audiences à Saint-Valentin car elle considère que toute consultation de ce projet qui a eu lieu sans sa participation est non valable pour les fins de détermination de l'acceptabilité sociale.

QUE la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu demande que sa population soit consultée afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes de Saint-Valentin.

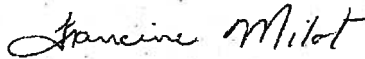
QUE la présente soit transmise aux municipalités environnantes du projet, soit, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville pour appui.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé Jacques Desmarais, maire
Signé Francine Milot, secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière et
Directrice générale,



Francine Milot, gma

Demande d'audience du BAPE

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de solliciter la tenue d'une audience publique concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin.

Je suis au premier chef concerné par l'implantation d'éoliennes dans ma municipalité puisque deux de ces engins seront installés directement sous les fenêtres de ma résidence de Saint-Valentin et à proximité immédiate de terrains que je possède à Saint-Blaise, l'un, boisé, d'une vingtaine d'arpents où j'exploite une érablière, et l'autre où j'élève des ânes et des canards.

Quand la municipalité est arrivée avec cette hypothèse d'implantation industrielle, il y a 3 ans de cela, j'ai manifesté mon désaccord en démissionnant du Conseil Consultatif de l'Urbanisme de Saint-Valentin. Je suis un ancien directeur d'Hydro-Québec, plus au fait du dossier éolien que la grande majorité de mes concitoyens. J'avais en conséquence longuement expliqué aux autorités municipales les nombreux inconvénients que je savais associés à l'implantation d'éoliennes et de lignes de transport dédiées à leur production, dans un environnement essentiellement agricole et résidentiel.

Le secrétaire-directeur de la municipalité m'avait affirmé alors qu'aucun équipement éolien ne serait planifié dans le secteur où je réside (au nord du ruisseau Jackson) et je m'étais en conséquence engagé à ne pas rendre publiques ces réticences, me contentant de démissionner sans fracas pour manifester mon désaccord. Depuis quelques semaines seulement, je sais, sans en avoir jamais été informé au préalable, que des éoliennes sont désormais prévues juste devant chez moi. J'ai l'impression dans les circonstances d'avoir été totalement berné par les autorités municipales.

J'entends à cet égard déposer devant une éventuelle commission du BAPE un mémoire faisant la preuve que les principes et les engagements de la politique d'Environnement d'Hydro-Québec ont été bafoués par le promoteur et la municipalité de Saint-Valentin dans le cadre de ce projet.

Une claire majorité des citoyens de Saint-Valentin font confiance au BAPE pour pouvoir faire entendre leur opposition au projet éolien. Je suis de ceux-là et vous remercie de bien vouloir donner suite à ma demande.


Jean Louis Fleury

12/12/2010

Cabinet du ministre

20 DEC. 2010

MDDEP

Saint-Valentin, 13 décembre 2010

Monsieur Pierre Arcand,

Il y a 25 ans bientôt nous avons acheté une petite ferme à Saint-Valentin, mon mari et moi qui venions de Hollande. Aujourd'hui nous avons 6 enfants en bonne santé et dynamiques, nous traitons 55 vaches laitières, et nous participons le mieux possible à la vie sociale de notre région et du Québec. Nous nous estimons très chanceux et comblés parce que nous travaillons avec beaucoup de passion pour l'agriculture.

Comme les vaches ont besoin de notre présence 7 jours par semaine, nous ne pouvons pas prendre des vacances, mais quand il reste un petit moment pour nous reposer, nous jouissons de nos fleurs dans les aménagements un peu partout sur notre terrain. Nous avons construit la maison et orienté les terrasses de façon à voir le lever et le coucher du soleil et tous les jours nous apprécions la vue gracieuse des champs fertiles qui mènent vers la rivière Richelieu avec les Appalaches en arrière plan. Pendant les derniers 20 ans, nous avons planté 5 200 arbres le long de nos terres et le paysage qui nous entoure nous donne le repos, physiquement mais encore plus mentalement.

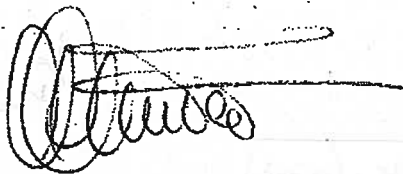
Nous sommes bénis avec 60 hectares de terres agricoles de classe 2 et nous avons l'intention de passer cet héritage précieux à nos enfants dans un futur proche.

Depuis que notre voisin a signé un contrat avec TCI pour le projet éolien de Saint-Valentin, tout a changé. Nous serons à une distance à peine de 750 mètres de – au moins – trois éoliennes et nous craignons les effets négatifs de ces engins sur notre qualité de vie, la valeur de notre maison et sur notre troupeau laitier. **La présence des éoliennes de notre voisin pourrait même nous limiter dans l'expansion de notre entreprise !!**

C'est pourquoi je souhaite absolument faire la demande d'une audience publique pour mieux exprimer mes inquiétudes et l'opposition que j'ai concernant ce projet éolien industriel en zone habitée, dans les meilleurs terres agricoles du Québec.

Merci de votre attention,

Astrid Tetteroo



279

CR3.7

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

Mardi le 14 Decembre 2010

**Cabinet du ministre
ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs**



A qui de droit

Demande d'audience public

Je suis residente de la Municipalité de St-Valentin, MRC Haut Richelieu. Je vous demande une audience public concernant le projet d'eolienne prevue pour notre region, pour l'impact environnemental, pour l'impact a la valeur immobiliere de notre propriété (les eoliennes seront visible de notre maison) s'il y a un danger pour la santé de notre famille et surtout pourquoi le projet a changer de propriétaire 3 fois depuis la mise en marche

j'ai assisté a une rencontre dernièrement et je ne suis guère impressionner par le manque de savoir et des réponses que nous a fournis le groupe transalta, je vous dit que je ne suis surtout pas interesser de payer le prix environemental et economique pour de l'electrecité qui sera presque en totalité destiner pour les etats-unis

Merci pour votre temps

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Lisette Pelletier".

Lisette Pelletier, courtier immobilier



Municipalité de Saint-Paul-de-
l'ÎLE-AUX-NOIX
Capitale musicale

279

CR3.8

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

Cabinet du ministre

17 DEC. 2010

MDDEP

Le 14 décembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René Lévesque, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie certifiée conforme d'une résolution du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adoptée lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, le tout tel que plus amplement détaillé dans ladite résolution.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute précision.

Espérant recevoir une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

/as

p. j. 1

www.ileauxnoix.com

Téléphone : 450 291-3166 - Télécopieur : 450 291-5930 - Courriel : info@ileauxnoix.qc.ca
959 rue Principale - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) - JOJ 1G0

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil du treizième jour de décembre 2010, à 19 h, à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Gérard Dutil.

Les conseillers : Mesdames Carmen Fortin, Linda Gamache, Carol Rivard, France St-Onge, messieurs Pierre Cousineau et Daniel Ponton.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Gérard Dutil.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente ainsi que l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle. Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, était aussi présent.

Résolution # 2010-12-288

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, l'implantation d'éoliennes à Saint-Valentin a des impacts directs et indirects;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des éoliennes à Saint-Valentin ouvre les portes à des projets d'expansion de parcs éoliens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valentin a contracté hâtivement une entente de principes avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population;

CONSIDÉRANT QUE selon les paramètres d'Hydro-Québec et la politique du développement durable, les projets d'éoliennes doivent recevoir l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de projet d'éoliennes TransAlta, à Saint-Valentin, n'a pas encore soumis de carte finale des implantations d'éoliennes démontrant leurs positions exactes, ainsi que tous les éléments impacts (résidences, bâtiments agricoles, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les limites d'un territoire visé par un projet d'éoliennes devraient inclure les territoires avoisinants subissant des impacts directs et indirects;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale d'un projet devrait faire l'objet de consultations auprès des populations subissant des impacts directs ou indirects;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France St-Onge;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au BAPE la tenue d'audiences publiques pour le projet de parc éolien de Saint-Valentin;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix déposera un mémoire au BAPE lors des auditions à Saint-Valentin, car elle considère que toute consultation de ce projet qui a eu lieu sans sa participation est non valable aux fins de détermination de l'acceptabilité sociale;

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande que sa population soit consultée afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes de Saint-Valentin;

QUE la présente soit transmise aux municipalités environnantes du projet, soit Saint-Blaise-sur-Richelieu, Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville pour appui.

ADOPTÉE

Signé : Gérard Dutil, Maire

Signé : Marie Lili Lenoir, Sec.-trés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14 décembre 2010



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Cabinet du ministre

16 DEC. 2010

Mardi le 14 Decembre 2010

Cabinet du ministre

ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs

A qui de droit

Demande d'audience public

Je suis resident de la Municipalité de St-Valentin, MRC Haut Richelieu. Je vous demande une audience public concernant le projet d'eolienne prevue pour notre region, pour l'impact environnemental, pour l'impact a la valeur immobiliere de notre propriété (les eoliennes seront visible de notre maison) s'il y a un danger pour la santé de notre famille et surtout pourquoi le projet a changer de propriétaire 3 fois depuis la mise en marche

j'ai assisté a une rencontre dernièrement et je ne suis guère impressionner par le manque de savoir et des réponses que nous a fournis le groupe transalta, je vous dit que je ne suis surtout pas interesser de payer le prix environnemental et economique pour de l'electrecité qui sera presque en totalité destiner pour les etats-unis

Merci pour votre temps



Robert Dupuis

450-221-3089

Cabinet du ministre
17 DEC. 2010
MDDEP

St-Valentin 15-12-2010

279 CR3.10
Projet de parc éolien de Saint-Valentin
6211-24-047

Ministre de l'Environnement
et du Développement des parcs.

M. le ministre c'est la première fois que je vous
écris dans le but d'essayer de changer ma fin
d'année lamentable en nouvelle année agréable
500 Habitants dans notre paroisse dont nous
connaissons chaque voisin et chaque paroisse
voisine.

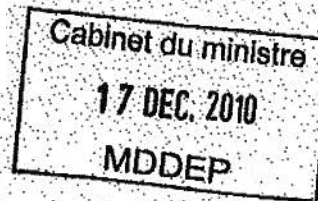
Le projet éolien de St-Valentin compromet
grandement cette qualité de vie. Il y a quelques
années nous nous sommes battus contre un mégaprojet
de forçage et nous avons gagné mais
cela nous a coûté notre énergie et pourtant ce promoteur
était changé. Or aujourd'hui ce sont
quelques voisins encouragés par une Cie.
d'Alberta qui veut nous imposer ce projet éolien que
je considère inutile et très désagréable pour notre
paroisse. Surtout que toutes les paroisses environnantes
(St-Paul, St-Hubert, St-Valentin, St-Basile-sur-Richelieu,
La Collé) n'en veulent pas. Imaginez la
chaleur qui s'en suit. Nous avons besoin d'aide.
Roland Blais

279

CR3.11

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047



Le 15 décembre 2010,

Cabinet du ministre,
MDDEP

Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet d'éoliennes de St-Valentin

Bonjour,

J'ai assisté à la présentation des représentants de Santerre le 8 décembre dernier et j'ai trouvé que le promoteur cachait aux citoyens de la municipalité de Lacolle le réel impact visuel de ces immenses pales qui tournent. 5 éoliennes seraient situés à 1,5-1,9 km du noyau de la municipalité comme en fait foi le document ci-joint PR3.2_photo1.pdf. Dans ce photomontage du promoteur Santerre, on cache les éoliennes par une maison et des arbres.

Le promoteur essaie à mon avis de nous manipuler en ne montrant pas l'impact visuel du projet. D'autre part la population de Lacolle, 5 fois supérieure en nombre à celle de St-Valentin n'a jamais été consultée pour la réalisation de ce projet.

Ci-joint un article sur le sujet qui a paru dans le journal local du 25 nov 2010. J'y développe d'autres arguments militant pour l'abandon du projet.

J'aimerais demander des audiences publiques sur le projet d'éoliennes de St-Valentin.

Merci et bonne journée,


Daniel Reid

Mettons fin collectivement au projet des éoliennes

Monsieur le directeur

Je suis un citoyen de Lacolle et je suis très fier qu'une partie de la communauté voisine de Saint-Valentin veuille

implanter un projet d'éoliennes.

Savez-vous que le paysage fier et bucolique de la région sera modifié à jamais? On ne passe pas ici d'une éolienne dans le rang d'à côté qui sera cachée par le paysage vallonné comme en Gaspésie. On verra les éoliennes à des dizaines de kilomètres à la ronde.

Un argument qui est mis de l'avant pour le projet éolien est la perte d'énergie du transport de l'électricité venant du nord comparativement à l'éolien local. Eh bien a-t-on vérifié cette affirmation? Dans les faits, il y a seulement 7% de pertes. Donc s'il vous plaît, on veut des chiffres

quand une affirmation est avancée.

Un autre argument est que les résidents seraient avantagés par les contributions venant des projets éoliens. Les résidents de Lacolle tout près de Saint-Valentin savent que rien ne leur sera versé pour cette dévalorisation du paysage et probablement de leur propriété. Et il n'y a pas de zone tampon entre les immenses propriétés. À Lacolle, plusieurs résidents auront des éoliennes plus près de leur domicile que les résidents de Saint-Valentin.

Je suis en faveur de l'éolien. Des projets de parcs éoliens pourraient voir le jour dans

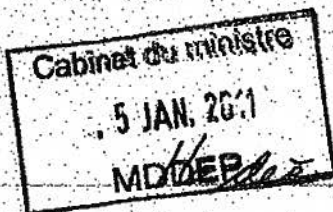
des zones très faiblement peuplées du Québec au-delà du 50^e parallèle. Le gouvernement préparait récemment l'opinion publique à ce nouveau projet au Québec. Heurtez les déclarations récentes de la ministre Nathalie Normandeau à ce sujet:

Arrêtez d'essayer de nous danser maintenant, concitoyens. Pour notre refus du projet de Saint-Valentin, la région est très belle comme elle l'est déjà. Nous avons des terres parmi les plus productives avec des degrés jour de croissance parmi les plus élevés du Québec. L'agriculture y a été protégée depuis 30 ans pour y limiter l'occupation du

territoire par des non-terroirs et y consacrer l'essentiel du territoire à des fins agricoles. Pas pour l'implantation d'éoliennes.

Le projet est inacceptable pour les résidents des communes avoisinantes. Au-delà de la perte de paysage, nous sommes inquiets pour la santé de nos enfants. Ce sont surtout les personnes qui ont souffert de la pollution qui nous inquiètent. Au-delà de la perte de paysage, nous sommes inquiets pour la santé de nos enfants. Ce sont surtout les personnes qui ont souffert de la pollution qui nous inquiètent. Au-delà de la perte de paysage, nous sommes inquiets pour la santé de nos enfants. Ce sont surtout les personnes qui ont souffert de la pollution qui nous inquiètent.

Daniel Reid,
Lacolle



Pour la demande d'audience
publique, sujet: les éoliennes
de St-Valentin

M. Ministre

J'aimais bien
comprendre, pour quoi le gou-
vernement accepte les éoliennes
sur les plus belles terres du
Québec, comme à St-Valentin?

Moi, j'ai refusé, mais
semble-t-il, Hydro-Québec a probablement
passé sur mes terres pour se
rendre à Kapierville. Pourquoi
accepte-t-elle cela?

Lorsque l'on démolit
une vieille grange, l'environnement
est là pour surveiller qu'il ne
reste aucun ciment dans la
terre. Alors, pourquoi, vous,
accepter tant de béton dans
vos terres pour les éoliennes?

Les lois ne sont-ils
pas faites pour tous?

Les premières réunions
pour vraiment expliquer
tous les impacts sur nos
terres et notre environnement
viennent seulement de se
faire, grâce à un mouvement
qui s'est formé à St. Valentin
pour nous renseigner.

J'espère que vous
aboliriez le contrat passé
avec la municipalité.

Ce n'est pas pour
1 ans ou 2 ans, que l'on va
subir cela, mais pour
d'autres générations aussi.
Nos descendants ne méritent
pas cela. Venez visiter
St. Valentin, pour pouvoir vous
rendre compte.
Merci.
Lilles Potvin

Saint-Valentin, le 20 décembre 2010

L'Honorable Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : demande d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien Saint-Valentin

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du BAPE qui a eu lieu le 8 décembre dernier dans ma Municipalité, je vous fais parvenir cette demande afin que vous puissiez autoriser un mandat d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien de Saint-Valentin.

Originaire de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, je réside à Saint-Valentin depuis 2001. Au cours de ma vie, j'ai quitté la Montérégie pour poursuivre des études à l'université Laval (maîtrise en ethnologie) et, par la suite, j'ai travaillé pendant une vingtaine d'années pour Parcs Canada dans différents sites historiques de la Capitale.

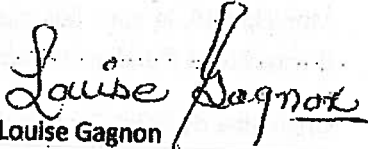
À cause de mon cheminement, vous comprendrez que je m'intéresse plus particulièrement au patrimoine naturel et culturel de ma région d'origine. Dans le cadre des audiences, j'aimerais présenter un mémoire pour démontrer que le promoteur n'a pas considéré le patrimoine culturel de Saint-Valentin et le potentiel archéologique de la période eurocanadienne dans son processus de planification et dans le choix de l'emplacement des 28 sites proposés dans ce projet. Les éoliennes affecteront la lecture du paysage en ce qui a trait à notre patrimoine naturel et leur présence à proximité de plusieurs sites historiques et de deux noyaux villageois (Saint-Valentin et Lacolle) amèneront des usages incompatibles sur le territoire pour la mise en valeur et la protection du patrimoine.

J'aimerais aussi insister sur le fait que pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Valentin, le promoteur a répertorié uniquement la maison du Domaine-Lakefield, reconnue par le ministère de la Culture. Cependant, il s'agissait pour le promoteur d'une simple inscription sur un tableau de biens culturels sans pour autant tenir compte de sa localisation par rapport aux éoliennes les plus près, de ses composantes de rareté et de son potentiel de mise en valeur pour Saint-Valentin et pour notre région.

À partir des données fragmentaires que le promoteur a recueillies sur les biens culturels, il était hasardeux de conclure que ce projet n'aura pas d'impact sur notre patrimoine municipal, régional et provincial. À cet égard, il semble qu'aucun intervenant du milieu culturel n'a été invité à présenter ses commentaires lors du processus de consultation publique du promoteur. Comme le ministère de la Culture a été impliqué dans l'élaboration de la politique de développement durable du gouvernement du Québec, je m'interroge sur les motifs qui expliquent l'absence de questions provenant de ses représentants dans le cadre de l'étude d'impact de ce projet.

J'espère que vous pourrez recevoir favorablement ma demande car j'ai la profonde conviction que ce projet ne répond pas aux principes du développement durable, particulièrement en raison du critère k.

Veuillez transmettre mes félicitations à Madame Louise Bourdages pour son excellent travail d'information et d'animation lors de la séance d'information et, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Louise Gagnon

Saint-Valentin, le 20 décembre, 2010



Monsieur Arcand,

Je veux faire la demande d'une audience publique de BAPE, concernant le projet éolien de Saint-Valentin.

Je m'appelle Wim Ammerlaan, j'ai 57 ans et je suis résident du village de Saint-Valentin depuis 25 ans. Je suis propriétaire d'une ferme laitière et quand un de mes enfants prendra la relève, j'espère vivre ma retraite ici, en campagne dans un milieu de qualité et de tranquillité.

Je serai à peine à 750 mètres des éoliennes de mon voisin, avec qui j'ai toujours une très bonne relation. Mais sa signature avec TCI a changé notre bon voisinage.

Outre mes objections comme agriculteur à la construction des équipements industriels sur les meilleures terres agricoles du Québec, je crains énormément pour ma santé. Je souffre depuis 10 ans d'acouphènes et de problèmes d'équilibre et j'ai constaté auprès des lectures publiées à Groningen, aux Pays-Bas - mon pays d'origine - que la présence des éoliennes peut sérieusement empirer ces symptômes.

Alors j'aimerais faire entendre mes craintes et mon opposition au projet éolien de Saint-Valentin lors de la séance du BAPE.

Wim Ammerlaan

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Wim Ammerlaan", with a horizontal line underneath it.

Saint-Valentin, le 20 décembre 2010

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Je m'appelle Mariette Brouillard et je suis une résidente de Saint-Valentin. Mon mari, mon fils et moi sommes directement affectés par l'implantation possible d'un parc éolien à Saint-Valentin, puisque deux éoliennes sont prévues dans mon environnement immédiat et que, compte tenu de leur hauteur, la majorité d'entre elles seront visibles de mes fenêtres.

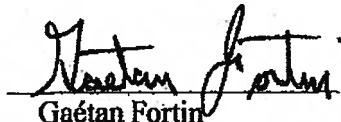
Mes inquiétudes sont multiples et j'espère pouvoir les exprimer devant la commission du BAPE dont je sollicite la mise sur pied.

Nous avons l'espoir que la tenue d'audience publique permettra au BAPE de comprendre que la population de Saint-Valentin ne veut pas de ce projet. J'entends à cet égard m'y présenter et expliquer le point de vue de ma famille aux commissaires qui viendront nous rencontrer.

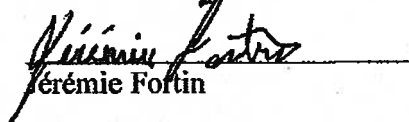
Avec mes remerciements,



Mariette Brouillard



Gaétan Fortin



Jérémie Fortin

Demandeur de l'audience public

Alain Grégoire

Président de l'Agence

de

TEL : 508-241-4060 - 508-923-8892

Occupation : agriculteur
dans la municipalité du Village de Napierville
et la municipalité de St-Cyprien de Napierville

Demande d'audience publique

Monsieur Pierre Arcand

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Montréal, QC

G1R 5V7

Le 20 décembre 2010

**Objet : Demande d'être entendu à la première partie de l'audience publique
ainsi qu'une demande de questions à Hydro-Québec
et au syndicat de base de l'UPA du secteur de Napierville**

Monsieur Pierre Arcand

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Le 8 décembre 2010, j'ai assisté à une séance d'information propre à l'éventuel parc éolien de St-Valentin. Par la présente, je vous fais une demande d'audience publique pour donner suite au motif, intérêt, préambule et aux questions qui composent ma lettre.

Motif

Je désire obtenir de l'information claire pour expliquer la présence des différences dans les contrats concernant le volet de la livraison de l'électricité à Hydro-Québec par les promoteurs éoliens.

Intérêt

Il est possible que j'aie sur mes terres des lignes à haute tension qui transporteront l'électricité éolienne.

Préambule

Selon les informations obtenues à la réunion d'information publique supervisée par le BAPE le 8 décembre 2010 à St-Valentin, la ligne à haute tension qui transporterait l'électricité entre le poste élévateur situé à St-Valentin et le centre de distribution d'électricité d'Hydro-Québec situé à Napierville ne ferait pas partie du projet éolien de St-Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Je pense qu'un projet éolien et les lignes à haute tension qui acheminent l'électricité produite par ce projet au réseau actuel de distribution d'électricité d'Hydro-Québec devraient être explicités au sein d'un projet unique. Il m'aurait semblé impératif que les citoyens concernés par la ligne à haute tension soient informés par le promoteur de la même manière et au même moment que l'ont été les citoyens et les municipalités qui doivent recevoir des éoliennes sur leur territoire.

Dans le projet éolien de la compagnie Kruger, ayant comme point central la ville de St-Rémi, toute l'électricité éolienne produite dans les municipalités voisines sera acheminée par des câbles souterrains vers le poste élévateur situé à St-Rémi. Ce poste élévateur sera situé à peu de distance du réseau de distribution d'Hydro-Québec.

La compagnie Kruger, promoteur du projet, a négocié elle-même les droits de passage des câbles souterrains sans recours aux droits d'expropriation. Les éoliennes de cette compagnie seront situées à Mercier, St-Isidore, St-Constant, St-Michel ainsi qu'à St-Rémi, la municipalité qui accueille le poste élévateur.

À Napierville, se situe un centre de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Ce dernier doit intégrer à son réseau l'électricité produite par les éoliennes des municipalités environnantes.

Les municipalités environnantes de Napierville ont refusé les projets éoliens proposés, car ces projets n'avaient pas l'acceptation sociale de leur communauté, sauf dans le cas du conseil municipal de St-Valentin qui a accepté un projet sans avoir consulté sa population par référendum. La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, municipalité la plus proche de la municipalité du village de Napierville, a refusé un poste élévateur sur son territoire.

S'il y avait eu acceptation sociale par la population dans les municipalités environnantes de Napierville pour l'installation d'éoliennes dans leur municipalité, le projet de la région de Napierville et de la région de St-Rémi se serait retrouvés dans une situation semblable.

Les deux projets éoliens auraient englobé plusieurs municipalités, les deux projets éoliens auraient acheminé l'électricité qu'elles auraient produite vers une ville centre où se situent présentement des installations de redistributions d'électricité appartenant à Hydro-Québec.

Puisqu'au départ la situation était semblable, il aurait été nécessaire et logique que les contrats des deux compagnies avec Hydro-Québec soient semblables. Les deux compagnies auraient dû livrer l'électricité à Hydro-Québec par câbles souterrains jusqu'au réseau de distribution d'Hydro-Québec après avoir négocié leur passage avec les agriculteurs.

Questions adressées à Hydro-Québec et au syndicat de base de l'UPA de Napierville concernant le projet éolien de St-Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville

Premièrement, pourquoi des promoteurs qui ont la compétence d'ériger des éoliennes et des câbles souterrains sur plusieurs kilomètres n'auraient-ils pas toujours dans leurs contrats la responsabilité de livrer l'électricité éolienne au réseau actuel de distribution d'Hydro-Québec?

Deuxièmement, est-ce qu'Hydro-Québec trouve équitable qu'en ce qui a trait au transport de l'électricité éolienne pour deux projets éoliens similaires situés dans la même région administrative, la Montérégie Ouest, qu'il y ait deux catégories d'agriculteurs : ceux qui ont des lignes d'électricité par choix négocié avec le promoteur d'éoliennes et ceux qui se font imposer des servitudes pour implanter des lignes de transport d'électricité par Hydro-Québec contre leur volonté?

Troisièmement, pourquoi le promoteur éolien du projet TCI TransAlta de St-Valentin n'a pas eu l'obligation de divulguer, lors des séances d'information publique, la présence de lignes à haute tension et de pylônes qui seront installés et imposés aux agriculteurs par Hydro-Québec pour acheminer l'électricité entre le poste élévateur du projet et le réseau de distribution d'Hydro-Québec situé à Napierville?

Serait-il possible qu'un ou plusieurs représentants du syndicat de base de l'UPA secteur de Napierville viennent rendre compte des décisions prises en réponse à la lettre ouverte qu'ils ont fait publier dans les journaux de la région?

En définitive, je vous fais la demande d'une audience publique propre au projet éolien de St-Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis particulièrement sensible au transport de l'électricité éolienne par Hydro-Québec et aux conséquences vécues chez les agriculteurs concernés. De surcroît, je termine sans omettre l'impact du présent projet sur l'environnement qui est non négligeable. En effet, dans les contrats négociés par les agriculteurs avec les promoteurs éoliens, les lignes de transport sont par câbles souterrains. Par contre, dans les servitudes imposées par Hydro-Québec, il y a généralement des lignes aériennes avec pylônes ce qui a des conséquences sur l'environnement à cause des pylônes dans le champ visuel des citoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Alain Gregoire

Pièce jointe : copie de la lettre ouverte publiée dans plusieurs journaux par les syndicats de base de Napierville et de Lacolle

16 septembre 2010

Lettre ouverte à Jean Charest, premier ministre du Québec, Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune et Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

L'énergie éolienne est-elle vraiment « verte »?

Au moment où les Nord-américains sont de plus en plus conscients que notre consommation excessive de combustibles fossiles est insoutenable pour notre planète, il peut sembler logique de se tourner vers le développement de l'énergie éolienne comme solution « verte ». Avant de faire cette présomption, il peut être intéressant de considérer plusieurs facteurs qui vont à l'encontre de cette notion :

- Ces hautes tours (souvent de 90 à 120 mètres de haut et supportant des pales de 41 mètres) sont fabriquées dans des usines qui utilisent des combustibles fossiles et sont transportées par camion sur de grandes distances vers les sites éoliens.
- La fabrication de tonnes de béton pour former la base de chaque tour, de même que l'équipement lourd nécessaire pour construire d'importants réseaux routiers et ériger les tours, exigent aussi du combustible fossile.
- Comme les terres agricoles ne sont plus utilisées à cause des tours et de l'infrastructure routière, les aliments qui auraient pu être produits sur ces terres doivent désormais être importés par des camions qui, encore une fois, dépendent de combustible fossile.
- Les entreprises qui extraient le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta achètent des parcs éoliens du Québec pour obtenir des crédits de carbone. Le gouvernement fédéral a fourni aux grands pollueurs une brèche très commode qui atténue leur responsabilité pour le tort qu'ils causent à l'environnement : ils investissent dans de prétendues énergies « vertes » dans d'autres territoires.
- Les éoliennes ne mènent pas à une réduction significative de l'électricité thermique. Par exemple, au Texas, où les parcs éoliens sont nombreux, l'énergie éolienne a remplacé les combustibles fossiles pour produire à peine 2 % d'électricité (réf.: *Power Hungry*, Robert Bryce, 2010). Le vent n'est pas fiable. Les centrales thermiques ne peuvent fermer, au risque de priver les consommateurs d'électricité.
- En Amérique du Nord, presque tous les besoins en transport individuel et collectif dépendent du moteur à combustion. Tant que les voitures, semi-remorques, machines agricoles et autres équipements lourds ne pourront fonctionner à l'électricité, l'énergie éolienne ne va pas réduire le bilan carbone. Imaginez la densité des parcs éoliens qu'il faudrait dans le paysage pour produire l'électricité nécessaire pour alimenter nos besoins actuels de transport.

- La durée utile approximative d'une éolienne est de 20 ans. On peut présumer qu'il faudra encore du combustible fossile pour les démonter et les retirer du paysage et pour retirer les bases de ciment et en disposer.
-
- Les parcs d'éoliennes doivent être aménagés là où il vente presque constamment. Or ces emplacements coïncident avec les principaux corridors des oiseaux migrateurs. Le Club Sierra a donné aux éoliennes le nom de « Cuisinarts des airs ». Des milliers d'oiseaux et de chauve-souris sont tués chaque année quand ils tentent de voler au travers des parcs d'éoliennes.

L'énergie éolienne fait couler beaucoup d'encre dernièrement, alors que des projets sont proposés, étudiés et sagement rejetés par certaines de nos municipalités. Nous sommes convaincus que l'érection d'éoliennes dans notre paysage est un moyen ni intelligent ni viable de réduire notre dépendance sur les combustibles fossiles, sans parler de la dégradation de notre environnement naturel. Aujourd'hui, notre société est en mesure de déployer beaucoup de créativité et d'ingéniosité et, plus important encore, de conservation. Plutôt qu'encourager le développement de l'éolien, notre gouvernement ne devrait-il pas investir dans des programmes qui favorisent la conservation? De plus, Hydro-Québec devrait encourager davantage les consommateurs qui pratiquent la conservation de l'énergie.

En tant que citoyens socialement responsables nous vous demandons à vous, en votre qualité de premier ministre et de ministres, de même qu'à Hydro-Québec, de cesser de vous intéresser à l'énergie éolienne et d'explorer des solutions autres que l'éolien, comme la technologie de la biomasse qui utilise le méthane des boues résiduelles pour produire de l'électricité, la géothermie qui peut chauffer et climatiser nos demeures, et l'énergie solaire, pour n'en nommer que quelques-unes.

Le vent est gratuit. Le vent est propre. L'énergie éolienne ne l'est pas.

Michèle Fairfield

Susan Heller

John Hodges

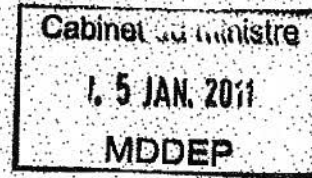
Lynn Taylor

Patricia Woods

Membres du Comité de citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle

Saint-Valentin, le 21 décembre 2010

L'Honorable Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : demande d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien Saint-Valentin

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du BAPE qui a eu lieu le 8 décembre dernier dans ma Municipalité, je vous fais parvenir cette requête afin que vous puissiez autoriser un mandat d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien de Saint-Valentin.

D'origine allemande, mes parents ont immigré au Québec en 1983 dans le but d'exploiter une ferme laitière. Après mes études à l'université McGill en *Agricultural and Environmental sciences*, j'ai rejoint l'entreprise familiale pour assurer la relève. Âgé de vingt-neuf ans, je suis parmi les plus jeunes producteurs laitiers de ma région qui possède des parts dans une entreprise agricole.

En premier lieu, je voudrais mentionner que mon opposition au projet éolien de Saint-Valentin se justifie par mon inquiétude pour la protection des terres agricoles en Montérégie. À ce jour, nous savons qu'il y aura possiblement des installations éoliennes dans le secteur de Saint-Rémi, Saint-Valentin, Saint-Cyprien-de-Napierville et Sorel. Par ailleurs, les MRC du Haut-Richelieu, Jardins de Napierville et Roussillon ont prévu de nombreuses alres d'accueil pour de futurs projets éoliens sur le territoire de la Montérégie. Si l'on considère que les terres arables représentent 1.8% du territoire québécois et qu'il s'agit d'une ressource rare et non renouvelable, je m'interroge sur les motivations qui incitent Hydro-Québec et le gouvernement du Québec à accepter des projets de développement éolien en Montérégie alors que la Société d'État s'était engagée auprès de l'UPA à favoriser l'utilisation des espaces hors de la zone verte et dans des terres de faible potentiel agricole. (*Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier*)

Avec une pétition à l'appui, je sais que la majorité des agriculteurs et des propriétaires terriens qui cultivent des terres à Saint-Valentin sont opposés à la production d'énergie éolienne sur des terres qui détiennent un potentiel agricole exceptionnel. De fait, la CPTAQ avait bien rempli sa mission de conscientisation dans notre région car la population, tant les agriculteurs que les résidents, sont conscients que les terres de notre Municipalité (majoritairement de classes 2 et 1) sont une ressource rare et non renouvelable. Ils ont des

difficultés à comprendre qu'on puisse permettre la construction de parcs éoliens en Montérégie alors qu'il y a eu tant d'effort pour protéger les terres agricoles depuis plus de 30 ans. Comme la CPTAQ n'a jamais refusé de projet éolien jusqu'à maintenant, je m'interroge, tout comme un grand nombre de personnes, sur le respect de sa mission en regard de la protection des terres. Ce projet a semé des doutes sur la crédibilité de la CPTAQ et sur la pertinence de ses anciennes décisions dans notre région.

Les normes imposées par le MDDEP aux agriculteurs sont également jugés d'une manière critique. En effet, les agriculteurs sont dans l'obligation de détruire entièrement les fondements d'anciens bâtiments qu'ils désirent démolir car l'enfouissement est strictement interdit. Dans le cas du projet éolien, le promoteur laissera vingt-cinq fondations de béton dans le sol lors d'un démantèlement éventuel c'est-à-dire 300 mètres cube pour chaque fondation soit, 7 500 mètres cube au total. Un tel agissement suscite l'incompréhension des lois en vigueur et incite même à la désobéissance civile car les agriculteurs considèrent que les règlements sont injustes et inéquitables à leur endroit. Le MDDEP pourrait-il justifier sa position concernant le maintien des fondations de béton dans le sol? Le promoteur prétend que l'UPA est d'accord avec cette pratique. Est-ce bien exact?

Au cours des audiences, j'aimerais aussi obtenir des précisions du président de notre syndicat local de l'UPA, Monsieur Jaclyn Bisailon. En effet, l'étude d'impact (volume 1, chapitre 4, section 4.2, p.114) précise que le Syndicat de base de Lacolle aurait donné son appui au projet par un vote de ses directeurs le 24 août 2007. Malgré une pétition de la majorité des agriculteurs et propriétaires terriens de Saint-Valentin, Monsieur Bisailon refuse de corriger publiquement cette information en prétendant qu'il n'a pas à le faire puisque le Syndicat de base de Lacolle n'a jamais donné son appui au projet éolien. Est-ce que le promoteur transmet des informations erronées concernant l'appui qu'il aurait reçu de l'UPA?

Je considère que ce projet éolien ne répond pas aux critères de la politique du développement durable. Nous devons nous efforcer de transmettre intacte les terres de cette région pour le bénéfice des générations futures. Par ailleurs ce projet a provoqué une division inhabituelle chez les membres de l'UPA qui avaient toujours été solidaires jusqu'à maintenant. Pour l'ensemble des motifs évoqués, j'espère que vous pourrez permettre la tenue d'audiences publiques pour le projet éolien de Saint-Valentin car je voudrais déposer un mémoire.

Je vous prie de croire à mon profond intérêt pour la protection des terres agricoles au Québec et le maintien du pouvoir décisionnel des agriculteurs sur leur propriété.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



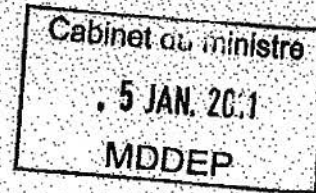
Gerhard Schirmacher

279

CR3.18

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047



Le 21 décembre 2010

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec, (Québec) G1R 5V

Objet: projet du parc des éolennes St-Valentin dans la MRC Haut-Richelieu

Monsieur, Madame,

La présente est pour vous demander une audience publique concernant le projet ci-dessous. J'ai toujours approuvé le projet tel que présenté par le promoteur mais suite à une lecture entière des documents déposés auprès du BAPE concernant les chiroptères et les oiseaux. J'ai plusieurs questions sur les rapports déposés par Venterre NRG. Ayant eu connaissance de l'étude des chiroptères (station 3) dans notre cour arrière et la présentation de cette étude, je ne suis aucunement persuadée que le promoteur a fait le travail requis tel que demandé par le MRNF.

Plusieurs questions et suivis demeurent à ma connaissance sans réponse concernant le faucon pèlerin et plusieurs autres sortes d'oiseaux que je peux visualiser au cours de l'année au coeur du village et sur la 221 près de la 3e ligne. (photos seront disponibles si audience publique). Enviro-Science est une compagnie qui a engagé 2 étudiantes ontariennes avec qui j'ai suivi le travail durant l'été 2008 et écouté les enregistrements de la station 3 des chiroptères sur mon patio. Ce travail a été effectué seulement durant l'été à la station no. 3 et non durant la période de migration tel que stipulé par le protocole du MRNF du Québec en date du 8 janvier 2008. Je suis étonnée de la recommandation de monsieur Hubert Gagné, (MDEP) car plusieurs questions demeurent sans réponse concrète de la part du promoteur.

Je doute du bien fondé du promoteur sur l'environnement spécifique à notre région et de son bon vouloir à respecter les recommandations des différents ministères impliqués lors des suivis et récoltes d'informations. Il me reste qu'à espérer que des recommandations seront faites mais surtout des études plus approfondies mais surtout des suivis par tous les intervenants. Notre petit village mérite votre attention malgré son manque de connaissance dans l'aventure des éolennes. Un développement durable au coût de l'environnement incertain, là est toute la question.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script that reads "R. Blanchette".

Raymonde Blanchette,



**Fédération de l'UPA
de Saint-Jean-Valleyfield**

6, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél.: (450) 454-5115
Fax.: (450) 454-8918
st-jean-valleyfield@upa.qc.ca

279

CR3.19

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDDEP

Saint-Rémi, le 22 décembre 2010

Monsieur le Ministre Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le Parc éolien de Saint-
Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu**

Monsieur le Ministre,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* pour le projet cité en rubrique.

Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences importantes sur le territoire et les activités agricoles dans un milieu où le dynamisme de l'agriculture est une caractéristique dominante.

À la lumière des informations fournies par le promoteur dans son étude d'impact sur l'environnement, nous considérons que la tenue d'audience publique serait pertinente considérant les questions et préoccupations du milieu agricole.

Nous sommes préoccupés par les éléments suivants : le positionnement des éoliennes sur les terres agricoles en culture et boisées, l'absence de possibilité de dérogation mineure du règlement régional en vigueur, la perte de superficies en culture, les contraintes dans l'exercice des pratiques agricoles dans une région fortement maraîchère et céréalière, etc.



Protégeons
nos terres agricoles

L'expérience que nous avons en région en lien avec d'autres types d'infrastructures en milieu agricole nous amène à nous préoccuper du suivi agronomique post construction et post démantèlement.

La profondeur du réseau collecteur est également une préoccupation. En effet, il est très dangereux et envisageable : lors de creusages pour la réparation de drains souterrains, de travaux agricoles en profondeur ou le nettoyage de cours d'eau, que les fils soient interceptés.

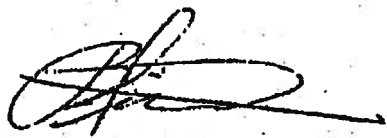
La localisation du poste intercepteur aura aussi des conséquences sur le passage d'une ligne le transport sur des terres agricoles de qualité.

Enfin, nous souhaitons sensibiliser le BAPE sur plusieurs autres éléments relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles qui seront contenus dans notre mémoire.

Bref, le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole ne représente que 2 % de la superficie au Québec et elle est grandement sollicitée pour une multitude d'usages autres qu'agricoles dans notre région. Il est donc primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Bernard Vincent

Cabinet du ministre
5 JAN. 2011
MDDEP

Saint-Valentin, le 22 décembre 2010

L'Honorable Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque est, 30^{ième} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : demande d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien Saint-Valentin

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du BAPE qui a eu lieu le 8 décembre dernier dans notre Municipalité, nous vous faisons parvenir cette demande au nom du Comité Don Quichotte afin que vous puissiez autoriser un mandat d'enquête et d'audiences publiques pour le projet éolien de Saint-Valentin.

Le Comité Don Quichotte a été créé suite à la démission en bloc des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Valentin, le 17 septembre dernier. Trois des quatre membres démissionnaires ont décidé d'informer la population au sujet du projet éolien car cette dernière n'avait pas reçu de nouvelles du promoteur ou de la Municipalité de Saint-Valentin depuis juin 2008. Comme le Conseil municipal n'avait pas jugé bon de retenir les recommandations du CCU, nous voulions vérifier l'acceptabilité sociale de ce projet car il a connu des modifications importantes au cours de la dernière année.

Le Comité Don Quichotte représente donc maintenant un groupe de citoyennes et de citoyens de Saint-Valentin opposé à l'implantation d'éoliennes industrielles en zone habitée et sur les meilleures terres agricoles du Québec. À ce jour, le Comité a recueilli, sur une pétition, les signatures d'une majorité d'électrices et d'électeurs de Saint-Valentin qui refusent la présence d'éoliennes sur le territoire de Saint-Valentin.

Outre cette pétition que nous désirons remettre au BAPE lors des audiences, le Comité a reçu l'appui, par résolution de leur Conseil, de la totalité des municipalités limitrophes soit, Lacolle, Saint-Blaise, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix. Nous désirons avoir la possibilité de nous exprimer sur la façon dont nous avons été consultés et informés par le promoteur Air Energy TCI et par le Conseil municipal de Saint-Valentin ainsi que sur la nécessité de procéder à un référendum dans notre communauté.

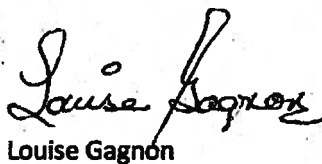
Au cours des audiences, nous aimerions obtenir des précisions de l'ancien maire de Saint-Valentin, Monsieur Yvon Landry, vis-à-vis ses intentions et ses démarches en ce qui a trait au projet éolien. Aussi, nous considérons que nos élus municipaux ont abandonné leur rôle de représentants de la population depuis qu'ils ont signé le *Protocole d'Entente* les engageant contractuellement à représenter les intérêts d'Air Energy TCI Inc.

Nous espérons que vous pourrez recevoir favorablement notre demande d'enquête et d'audiences publiques car ce projet est loin de bénéficier de l'acceptabilité sociale, tant par la majorité des électeurs de Saint-Valentin que par les élus des municipalités voisines. Le Conseil municipal de Saint-Valentin a fait preuve d'un manque de solidarité régionale dans ce dossier et son comportement ne reflétait pas les intentions de la population.

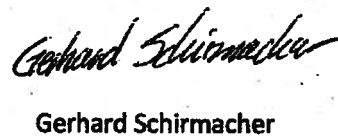
Nous vous remercions de votre compréhension et, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Astrid Ammerlaan



Louise Gagnon



Gerhard Schirmacher

Membres fondateurs du Comité Don Quichotte

Saint-Valentin (Québec)

JOJ 2E0



Bureau du directeur général
et secrétaire-trésorier

Cabinet du ministre

20 DEC. 2010

MDDEP

Municipalité de Lacolle

Le 15 décembre 2010

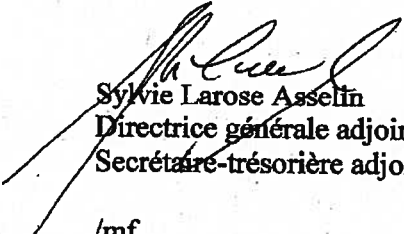
Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Notre résolution 2010-11-715
Appui – Comité Don Quichotte – Éoliennes

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons, ci-joint, copie certifiée conforme de la résolution sus-mentionnée adoptée par le Conseil de la Municipalité de Lacolle lors de la séance du 9 novembre dernier, laquelle s'exprime d'elle-même.

Vous remerciant de l'attention que vous y porterez, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

/mf
p.j.

cc : Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu



Hénocecalité Falna

1, rue de l'Église sud, Lacolle, Québec J0J 1J0
Tél. : 450 246-3201 Téléc. : 450 246-4412 Courriel : admin@lacolle.com



Municipalité de Lacolle

1, rue de l'Église sud, Lacolle, QC J0J 1J0

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue en son Hôtel de Ville sis au 1, rue de l'Église sud, à Lacolle, le mardi neuvième jour du mois de novembre deux mille dix, à dix-neuf heures et trente, où étaient présents:

- monsieur Yves Duteau, maire
- madame Linda Brouillard, conseillère
- monsieur Guy Lamirande, conseiller
- monsieur Samuel Comtois, conseiller
- madame Huguette Hébert, conseillère
- monsieur Robert Patenaude, conseiller

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yves Duteau.

Également présents: Madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
Monsieur Jean-Pierre Héon, préposé à la réglementation;
Monsieur Jacques Morin, responsable de l'entretien des infrastructures.

RÉSOLUTION NO 2010-11-715

**DEMANDE D'APPUI PAR LE COMITÉ DON
QUICHOTTE**

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Lacolle l'implantation d'éoliennes à St-Valentin a des impacts directs et indirects;

CONSIDÉRANT que l'implantation des éoliennes à St-Valentin ouvre les portes à de futurs projets d'expansion de parcs éoliens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Valentin a contracté hâtivement une entente de principes avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population;

CONSIDÉRANT que selon les paramètres d'Hydro-Québec et la politique du développement durable, les projets d'éoliennes doivent recevoir l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que le promoteur de projet d'éoliennes TransAlta à St-Valentin, n'a pas encore soumis de carte finale des implantations d'éoliennes démontrant leurs positions exactes, ainsi que tous les éléments d'impacts (résidences, bâtiments agricoles, etc);

Sur la proposition de monsieur Samuel Comtois, il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Lacolle déposera un mémoire au BAPE lors des auditions à St-Valentin car elle considère que toute consultation de ce projet qui a eu lieu sans sa participation est non valable pour les fins de détermination de l'acceptabilité sociale.

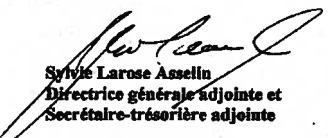
QUE la Municipalité de Lacolle demande que sa population soit consultée afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes de St-Valentin.

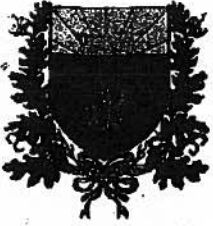
ADOPTÉE.

Signé : Yves Duteau, Maire

*Signé : Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe*

Copie certifiée conforme
Ce 19 novembre 2010


Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe



Saint-Cyprien-de-Napierville

paroissest-cyprien@qc.aira.com

279

CR3.21

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 23 décembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Projet de parc éolien de Saint-Valentin - Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-jointe copie certifiée conforme de la résolution qui a été votée par le conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville demandant la tenue d'audiences publiques du BAPE dans le cadre du projet éolien prévu à Saint-Valentin par la compagnie TransAlta.

Cette résolution comporte une longue énumération des motifs et intérêts de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à réclamer des audiences du BAPE.

En espérant le tout conforme je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de nos meilleurs vœux pour la période des fêtes.

Nancy Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

P.J. Résolution no. 2010-12-1628

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél.: (450) 245-3668
Télec.: (450) 245-7824



Saint-Cyprien-de-Napierville

parolssst-cyprien@qc.aira.com

Saint-Cyprien-de-Napierville, le 7 décembre 2010

EXTRAIT de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, lundi le 6 décembre 2010, à 20h00, et à laquelle sont présents son honneur le maire, monsieur André Tremblay, et les membres du Conseil suivants :

Monsieur Gérard Dumesnil
Madame Sylviane Soulalne Couture

Monsieur Jean-François Boire
Monsieur Jean-Pierre Brouillard

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

RÉSOLUTION NO 2010-12-1628

BAPE : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE ET ANNONCE DU DEPOT D'UN MEMOIRE PRESENTANT LA PRISE DE POSITION DE ST-CYPRIEN PAR RAPPORT AU PARC EOLIEN PREVU A ST-VALENTIN

- CONSIDERANT QUE** pour la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, l'implantation d'éoliennes à St-Valentin a des impacts directs et indirects et ouvre les portes à de futurs projets d'expansion de parcs éoliens ;
- CONSIDERANT QUE** ce projet nécessitera par ailleurs l'aménagement d'une ligne à haute tension de 120 kv pour relier le parc éolien de Saint-Valentin au centre de distribution d'Hydro-Québec situé à Napierville ;
- CONSIDERANT QUE** ladite ligne doit faire environ 7 kilomètres de long, ce qui implique la construction d'environ 21 pylônes d'une trentaine de mètres de hauteur chacun, sur les meilleures terres agricoles du Québec ;
- CONSIDERANT QUE** la plus grande partie de cette ligne de transport d'électricité sera construite en zone agricole, à proximité de deux vignobles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ;
- CONSIDERANT QUE** les citoyens, agriculteurs et propriétaires terriens de Saint-Cyprien-de-Napierville n'ont jamais été informés de l'installation d'une ligne à haute tension sur le territoire de leur municipalité par le promoteur du projet de parc éolien de Saint-Valentin ;
- CONSIDERANT QU'** une pétition comportant 70 signatures d'agriculteurs et de propriétaires terriens en provenance de Saint-Cyprien a été déposée au Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville en vue de demander aux élus(es) municipaux de s'opposer audit projet de ligne à haute tension de 120 kv prévu sur le territoire de la municipalité ;
- CONSIDERANT QU'** une pétition comportant 30 signatures d'agriculteurs et de propriétaires terriens en provenance des municipalités environnantes de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Hemmingford et Lacolle a également été déposée au Conseil en guise d'appui aux 70 signataires de la pétition précédemment citée ;
- CONSIDERANT QUE** l'objectif principal des signataires de ces pétitions est :

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél.: (450) 245-3658
Télééc.: (450) 245-7824

- de forcer les promoteurs de projets éoliens à respecter l'intégrité des terres agricoles de Saint-Cyprien en utilisant le tracé du réseau d'infrastructures électriques déjà existant pour transporter l'électricité générée par tout nouveau parc éolien ;
- d'empêcher le morcellement des terres agricoles de Saint-Cyprien au moyen de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec.

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Valentin a de surcroît hâtivement contracté une entente de principes avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population ;

CONSIDERANT QUE selon les paramètres d'Hydro-Québec et de la politique de développement durable, les projets éoliens doivent recevoir l'acceptabilité sociale alors que dans ce cas-ci, le présent projet divise la population et crée des tensions au sein des conseils municipaux environnants;

CONSIDERANT QUE le promoteur de parcs éoliens TransAlta à Saint-Valentin n'a pas encore soumis de carte finale démontrant l'implantation exactes des éoliennes par rapport aux éléments d'impact majeurs tels que les résidences et les bâtiments agricoles notamment ;

CONSIDERANT QUE le promoteur Transalta prévoit aussi construire une section de chemin d'accès aux éoliennes, d'une longueur approximative de 1 kilomètre en zone agricole, sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville mais que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville n'a jamais été consultée à cet effet;

CONSIDERANT QUE parmi les répercussions prévues par le promoteur, des effets notables sur les populations de chauve-souris, les écosystèmes terrestres, le climat sonore, le paysage et la santé sont anticipés selon l'étude d'impact préparé par ce dernier;

CONSIDERANT QUE la circulation de véhicules lourds occasionnée par l'implantation de ces 25 éoliennes à Saint-Valentin provoquera une usure drastique et prématurée du réseau routier emprunté dans les municipalités environnantes lors de la construction dudit projet et ce, sans aucune compensation ou indemnité pour les administrations locales avoisinant ledit projet qui devront toutes assumer la réfection des chemins, routes et rues empruntés durant cette période;

CONSIDERANT QUE ce projet va à l'encontre de la vision du développement économique que Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite pour son territoire où la famille, la culture maraîchère, l'agro-tourisme et l'industrie de la valorisation des produits du terroir sont valorisés;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par madame Sylviane Soulaïne Couture, appuyée par monsieur Jean-Pierre Brouillard et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers(ère) que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- demande au BAPE la tenue d'audiences publiques en lien avec le projet de parc éolien prévu à Saint-Valentin ;
- déposera un mémoire au BAPE lors des audiences prévues à St-Valentin car elle considère que toute consultation sur ce projet qui a eu lieu sans sa participation est non valable pour les fins de détermination de l'acceptabilité sociale ;
- demande que sa population soit consultée afin de juger de l'acceptabilité sociale dudit projet ;
- sollicite l'appui des municipalités environnantes dans ce dossier.

ADOPTÉE

Signé : André Tremblay, maire

Signé : Nancy Trottier, Directrice générale et secrétaire-trésorière


COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDEP



Municipalité de Lacolle

Bureau du directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 23 décembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Notre résolution 2010-12-808
Demande d'audiences publiques au BAPE

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons, ci-joint, copie certifiée conforme de la résolution sus-mentionnée adoptée par le Conseil de la Municipalité de Lacolle lors de la séance du 14 décembre dernier, laquelle s'exprime d'elle-même.

Vous remerciant de l'attention que vous y porterez, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

/mf

P-j.

cc : Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
Municipalité de Napierville



Hémirocaltis Paizo



Municipalité de Lacolle

1, rue de l'Église sud, Lacolle, QC J0J 1J0

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue en son Hôtel de Ville sis au 1, rue de l'Église sud, à Lacolle, le mardi quatorzième jour du mois de décembre deux mille dix, à dix-neuf heures et trente, où étaient présents:

- monsieur Yves Duteau, maire
- madame Linda Brouillard, conseillère
- monsieur Guy Lamirande, conseiller
- madame Sylvie Royer, conseillère
- monsieur Samuel Comtois, conseiller
- madame Huguette Hébert, conseillère
- monsieur Robert Patenaude, conseiller

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yves Duteau.

Également présents: Madame Sylvie Larose Asselin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;
Monsieur Jean-Pierre Héon, préposé à la réglementation;
Monsieur Jacques Morin, responsable de l'entretien des infrastructures.

RÉSOLUTION NO 2010-12-808

DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES AU BAPE

CONSIDÉRANT que pour la municipalité de Lacolle, l'implantation d'éoliennes à St-Valentin a des impacts directs et indirects sur plusieurs secteurs de son territoire

CONSIDÉRANT que l'implantation des éoliennes à St-Valentin ouvre les portes à de futurs projets d'expansion de parcs éoliens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Valentin a contracté hâtivement une entente de principes avec les promoteurs d'éoliennes sans consulter sa population ni celle des municipalités environnantes

CONSIDÉRANT que selon les paramètres d'Hydro-Québec et la politique du développement durable, les projets d'éoliennes doivent recevoir l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lacolle est en mesure d'adopter très bientôt une politique de développement durable;

CONSIDÉRANT que le promoteur de projet d'éoliennes TransAlta à St-Valentin, n'a pas encore soumis de carte finale des implantations d'éoliennes démontrant leurs positions exactes, ainsi que tous les éléments d'impacts (résidences, bâtiments agricoles, etc), spécialement de celles situées tout près de Lacolle;

CONSIDÉRANT que dans l'aménagement de son territoire et dans son plan d'urbanisme, la municipalité a choisi la partie nord-est de son territoire pour un futur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que l'ancienne gare des chemins de fer du Canadien Pacifique est citée monument historique par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la gare a été désignée gare ferroviaire patrimoniale par la Commission des monuments historiques du Canada pour la qualité de son architecture, mais aussi pour son intérêt sur le plan historique et pour l'intégrité de son environnement;

CONSIDÉRANT que pour les immeubles d'intérêt historique (La gare et l'Église Odeltown), selon les règlements de la MRC du Haut-Richelieu, le projet devrait, dans l'étude d'impact, contenir une étude d'intégration visuelle;

CONSIDÉRANT que le projet d'éoliennes de Saint-Valentin vient modifier le paysage et l'environnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des projets d'éoliennes doivent respecter l'ensemble des règlements mis en place par la MRC du Haut-Richelieu;

Sur la proposition de monsieur Robert Patenaude, il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Lacolle demande des audiences publiques au Bureau d'audiences publiques du MDDEP (BAPE) sur le projet d'installation d'éoliennes à St-Valentin car elle considère que toute consultation sur ce projet qui a eu lieu sans sa participation est non valable pour les fins de détermination de l'acceptabilité sociale.

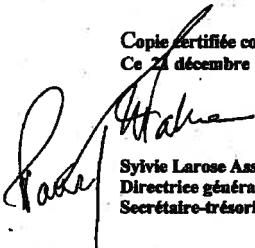
QUE la Municipalité de Lacolle demande que sa population soit consultée afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet d'éoliennes de St-Valentin.

ADOPTÉE.

Signé : Yves Duteau, Maire

*Signé : Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe*

Copie certifiée conforme
Ce 21 décembre 2010



Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

5 JAN. 2011

MDDEP

Monsieur le Ministre,

December 24 2010

My husband and I are very upset about the proposed Wind turbine project in St Valentin. We have never been consulted about the project and now hear that five towers will be at 1,000 meters behind our home, three a little further and to the northeast and two more north of us. (there are also some in the St Cyprien project that will be visible to us west of our home.

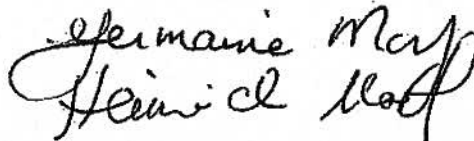
We have lived and farmed here in Lacolle since 1972. It has taken us many years to decide whether we would remain here in the area after retiring from farming. We finally made the choice to stay, because we love the area. Over the years we planted thousands of trees and are now enjoying the work we invested.

As part of our retirement we undertook the huge project of building our own house. It was a project that took three years. This summer we just finished the landscaping and stone patio. This patio and our patio door along with my daily view at the kitchen sink will now be invaded by the sight of seven windmills with their huge turning blades in the daytime and red blinking lights at night.

We attended the BAPE meeting in St Valentin. We were not impressed with the company's presentation. With its lulling music and vague pictures of what the landscape will look like, it was clearly meant to calm down the public fears and make their huge turbines appear to be almost silent and barely invisible. It was an insult to our intelligence. I think they purposely did not have a scaled model of a turbine in their presentation that evening, nor at their display at the town hall, (even though it had been requested by some of the residents), because it would have been too shocking for people who still do not realize the true size of these turbines. They brushed off the questions about property evaluations dropping after such a project is in place. They brushed off the questions about the low frequency noise from the turbines. A concern that is very high on my list. I have read that this concern has caused people to have to leave their homes. Has there been enough done to look into this matter. We do not know enough about the health issues that may still come out for those living around the turbines, and to me that makes it irresponsible to continue to put them up where people are living. Is it not true that in Germany as well as in Denmark some of the towers are being taken back down and moved to non populated areas because there is a problem for the population?

How dare a handful of land owners in St Valentin make a decision that will have a profound effect on the population of their village as well as all the villages around them?

We ask that there is a public audience.



Germaine and Heinrich Morf

275 Rte 273 N, Lacolle, Québec, J0J 1J0 Tél: 450 346-3767

279

CR3.24

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDDEP

Etobicoke, 26 December 2010

Dear Mr Arcand,

I was introduced to Canada in 1993 when I visited my aunt and uncle in St. Valentin for their wedding anniversary. Ever since I developed an admiration for the country and always kept a wish in the back of my mind to one day build up a life here. In 2004 I immigrated to Canada to pursue a career in aviation.

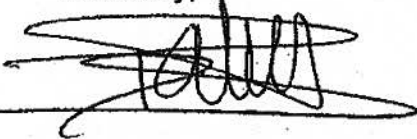
The first 6 years I lived in Winnipeg, Manitoba where I worked as a flight instructor for a flight school and after that as a captain on a regional turboprop aircraft. Last April 2010 I started as a pilot for Porter Airlines, and I currently live in Toronto with my wife who just graduated as a Doctor in Astrophysics.

Porter Airlines operates around 20 daily flights between Toronto and Montreal, and many colleagues choose to commute between the 2 cities as the cost of living is so much cheaper in Montreal and it's surroundings. My wife and I also plan to settle in Quebec, and more specifically in the St Valentin area. The area offers a unique safe environment for young families. It's conveniently located close to the border and within accessible range of Montreal. The area also offers competitive real estate prices for starters like us. Above all, being a little bit closer to family is a big advantage to us.

Over the last couple of months we were made aware that there's plans to build a wind generator parc in the area. This was upsetting news to us. Wind generators add a lot of noise pollution, have a negative visual impact to the area, and in the end will make St. Valentin a less attractive town to settle for families. In the end, the Quebec province is already an example to the rest of Canada for it's hydro system. The province does not require energy wasting wind generators which will in the long run decrease the efficiency of it's hydro system.

I would like to demand a public hearing (*demande d'audience publique*) on this matter.

Sincerely,



David van Vliet

406-70 Forty Second Street
Etobicoke, ON M8V 3P5

279

CR3.25

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675 boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Julien Geoffroy
Lacolle, le lundi 27 décembre 2010

Objet : Projet de parc Éolien à St.Valentin_Demande D'Audience Publique

A qui de droit,

Suivant les procédures décrites dans le pamphlet distribué le 8 décembre 2010 à la session d'information à St.Valentin, Québec, je vous demande par cette lettre une audience publique au sujet du projet en titre.

Bien que l'idée d'implanter des éoliennes à St.Valentin semble à l'encontre de l'opinion publique des citoyens de la municipalité en question, et de plusieurs autres municipalités voisines, le sujet précis de la présente demande est lié à la santé publique. La 'santé publique' réfère la santé des individus, et également le bien être de la communauté immédiate et des communautés environnantes. Il est à noter que ces dernières sont toutes liées ensemble à divers niveaux, soit par des liens sociaux, des affiliations d'affaires, des liens familiales, des groupes, et autres.

Bien que je ne sois pas spécialiste dans ce milieu, je peux constater par mon expérience personnelle, par l'opinion de mes co-citoyens de la région, et par le rapport de l'Institut National de Santé Publique du Québec, que ce projet représente des risques significatifs à nos communautés et citoyens, et pour des bénéfices négligeables.

En 1994 et 1995, j'ai eu l'opportunité de faire un apprentissage en Allemagne, spécifiquement à Berlin. J'ai connus de grands débats dans les communautés de la mer Baltique sur ce même sujet, et ultimement, les turbines installées la ont été 'arrêter' pour éliminer la 'cause' de nuisances aux habitants en proximité. Pendant les deux ans que j'ai visité régulièrement ces communautés, je n'ai pas vu une seule fois une turbine qui fonctionnait. À ce moment, il semblait que les turbines étaient immobilisées pour une période indéterminée, par manque de conclusion ni de consensus quand à leurs effets sur la santé publique. Le rapport de Santé Québec à ce sujet semble indiquer un pareil manque d'information adéquate pour pouvoir quantifier et qualifier les effets des éoliennes en proximité des zones habitables.

Lors des récentes assemblées et réunions au sujet des Éoliennes dans certaines municipalités en Estrie et du Haut Richelieu (Bedford, St.Cyprien, St.Bernard de Lacolle, St.Valentin...ect.), il est clair et audible que l'opinion publique est à l'encontre de ces installations. La séance d'information à St.Valentin le 8 décembre 2010 a été témoin du fait que les citoyens de St.Valentin sont CONTRE ce projet. Il est nécessaire d'accepter qu'une l'installation d'éoliennes à St.Valentin serait une source de mécontentement et de mauvaise foie dans la communauté, qui pourrait durer aussi longtemps que la durée de vie des turbines elles mêmes. Une incertitude des risques possibles et/ou réels serait une cause de conflit en communauté, et de stress aux individus en proximité des éoliennes, et possiblement une nuisance à leur santé mentale et physique.

Les risques au bien être et à la santé de la communauté et des individus, ne sont pas bien connus à ce jour. Cela est assez évident dans le rapport 'Éoliennes et santé publique' publié par le gouvernement du Québec. Bien qu'il n'y a que peu de preuves que des effets néfastes à la santé existes, il n'y a aucune

preuve du tout que ces effets n'existe pas. De plus, il semble y avoir un grand nombre de plaintes par les habitants en proximité de projets éoliens autour du globe.

Rapport 'Éoliennes et Santé publique'

Notes :

*Voir page 7 (Acceptation Sociale...) : "...la disparité des points de vue et les différents degrés de pouvoir des intervenants ont amené des tensions et des divisions dans la communauté...."

*Voir page 19 (Le bruit) : "...bruit des éoliennes n'est pas totalement comprise..."

*Voir page 27 (Normes sur le bruit) : "Au Canada, l'Ontario est la seule province que détient des limites sonores spécifiques aux éoliennes...."

*Voir page 31 (Résumé) : "...le bruit engendré par les éoliennes... (semble avoir des impacts)..sur le sommeil et la nuisance."

*Voir page 39 (Sons de basses fréquences : Préoccupation pour la santé) : "... l'OMS recommande une vigilance aux sons de basse fréquences pour protéger la qualité du sommeil et le bien être mental..."

*Voir page 52 (sécurité) : "...(il n'y a) pas de consensus sur les distances séparatrices à respecter..."

*Voir page 58 (Champs Magnétiques) : " En somme... (un) risque de leucémie chez les enfants.."

*Voir Page 65 (Recommandations)

"Considérant que les connaissances scientifiques sont souvent limitées pour plusieurs aspects... plusieurs préoccupations devraient.. être étayées par des connaissances supplémentaires... notamment des éléments suivants" :

- "la méthode d'évaluation de l'impact sonore...";

- "les incertitudes par rapport aux sons de basse fréquences produits par les éoliennes";

- "...la pertinence d'une distance de séparation spécifique pour une atténuation efficace de l'effet stroboscopique";

- " la distance séparatrice sécuritaire diminuant le risque d'accidents...."

- "...l'implication de la population... permettra... de réduire le plus efficacement possible (ces nuisances)"

- "...la transparence de la communication apparaît pour sa part essentielle à l'acceptabilité sociale des projets et la réduction des impacts sociaux."

En conclusion, j'aimerais proposer deux actions spécifiques par le gouvernement et/ou le promoteur par rapport au projet d'Éolienne à St.Valentin :

1_ Une augmentation de la distance limitative par rapport aux zones habitées, dans l'optique d'éliminer totalement la possibilité d'exposition aux risques notés.

2_ Un vote public qui sera décisif, pour ou contre l'installation d'éoliennes à St.Valentin.

Salutations sincères,



Julien Geoffroy, architecte MOAQ,

Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDDEP

Saint-Cyprien, le 28 décembre 2010

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu**

Monsieur le Ministre,

Je suis un résident de Saint-Cyprien, une municipalité limitrophe de Saint-Valentin. Je me questionne sur la pertinence de projets éoliens actuellement au Québec, en particulier en zone habitée. Je considère que le projet éolien de Saint-Valentin représente un changement majeur négatif de mon milieu de vie, d'autant qu'un projet du même type menace ma municipalité. Je désire donc en apprendre davantage sur les motifs qui justifient les choix gouvernementaux de tels projets.

Voici certaines questions que je voudrais poser au BAPE :

1. Pourquoi Hydro-Québec ne s'assure-t-elle pas elle-même de l'accord des municipalités environnantes et surtout de leurs populations avant tout appel d'offres afin d'éviter les pressions, les abus et les discordes sociales qui déchirent les communautés qui se font imposer des projets qui ne reçoivent pas l'acceptabilité sociale nécessaire? Ne serait-ce pas la base de la transparence et de la démocratie?
2. Pourquoi Hydro-Québec achèterait-elle de l'électricité générée par l'industrie privée éolienne à des tarifs beaucoup plus élevés que ce qu'il lui en coûte pour l'hydro-électricité produite à même les barrages détenus par la société d'état (donc par les Québécois) et qu'elle vend aux états américains comme le Vermont à des taux deux fois inférieurs? Comment peut-elle justifier de savoir à l'avance que cette opération est marquée par le déficit budgétaire et de s'y lancer tout de même? Oublie-t-elle qu'elle gère l'argent des Québécois et qu'elle se doit d'être rigoureuse? Subit-elle des pressions de l'industrie privée?
3. Hydro-Québec s'est déclarée elle-même en période de surplus énergétique jusqu'en 2027, son électricité ne trouvant pas preneur sur les marchés, et ne pouvant prévoir renverser cette tendance. Pourquoi veut-elle dans ce cas inciter l'industrie privée à produire de l'électricité éolienne qu'elle se met en position

de devoir acheter par entente contractuelle, alors qu'elle ne pourra pas l'écouler. Ce gaspillage annoncé d'énergie et de nos finances publiques jusqu'en 2027 est-il éthique et moral?

4. Lors de la séance d'information convoquée par le BAPE à Saint-Valentin, le 8 décembre 2010, le promoteur a expliqué que l'installation des éoliennes nécessiterait le creusage de trous immenses pour y couler des bases de béton gigantesques, suffisamment volumineuses pour assurer le maintien de machines de 139 mètres de haut. Il a même ajouté qu'à l'occasion, selon la nature du sol, ces bases pourraient s'avérer insuffisantes, auquel cas il faudrait encore creuser plus profondément pour enfoncer de très longs pieux chargés d'ancrer le tout. Le promoteur a indiqué, sans insister, que ces pieux profonds risquaient de perforer la couche souterraine d'argile et de s'enfoncer directement dans la nappe phréatique. Ces perforations ne serviront-elles pas de conduits très efficaces pour guider les engrais organiques et chimiques, de même que les divers herbicides et pesticides, directement dans la nappe phréatique? Quelles mesures le promoteur entend-il prendre pour empêcher ces événements fâcheux?



Serge Desbois

Saint-Cyprien, le 28 décembre 2010

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu

Monsieur le Ministre,

Je réside à Saint-Cyprien, juste à côté de Saint-Valentin. Tous ces projets éoliens ici en Montérégie bouleversent nos vies de façon très marquée. Je désire en savoir davantage sur le projet ci-haut mentionné car certaines de mes interrogations n'ont pas trouvé réponse dans la documentation déposée pour consultation.

Voici certaines des questions que j'aimerais voir discutées en audience du BAPE :

1. Pourquoi vouloir installer des éoliennes en zone agricole et habitée, dans les plus belles terres du Québec, au lieu de les implanter dans le nord, là où les terres sont impropres à l'agriculture et là où personne ne vit? Ne serait-ce pas la façon la plus efficace de faire accepter socialement de tels projets?
2. Avant de retenir un projet éolien, comment le gouvernement et Hydro-Québec s'y prennent-ils pour déterminer s'il se qualifie au niveau de l'acceptabilité sociale? Quelle est la grille de calcul ou d'évaluation utilisée?
3. On dit souvent que le Conseil municipal précédant celui actuellement en poste aurait exercé des pressions et tiré les ficelles dans des jeux de coulisses pour signer des ententes avec les promoteurs, à l'insu de la population. De quelle façon le gouvernement et Hydro-Québec veillent-ils à ce que les trafics d'influence n'aient aucune incidence sur la prise de décisions des autorités municipales? Entendent-ils enquêter sur ces trafics afin de faire la lumière, ramener la transparence et la démocratie et invalider les contrats ou ententes obtenus de manière questionnable ou illicite?
4. Il y a presque 10 ans le gouvernement du Québec s'est lancé dans une politique de relance de la Gaspésie grâce entre autres à l'énergie éolienne. Le projet de Saint-Valentin fait partie du 2^e appel d'offres d'Hydro-Québec en ce sens et les bienfaits de cette politique sont souvent contestés, le cadre étant totalement déconnecté de la réalité actuelle et présentant en outre des bilans financiers

totallement déficitaires. Pourquoi sacrifier Saint-Valentin pour revitaliser la Gaspésie? Pourquoi persévérer dans cette politique de cadre énergétique qui détruit une région pour en soutenir artificiellement une autre?

5. Les éoliennes du projet de Saint-Valentin sont de type industriel (par opposition à domestique). Comment la CPTAQ tolère-t-elle qu'une autre chose qu'un produit organique puisse s'élever de la terre qu'elle est sensée protéger? Par quel processus ou réglementation procède-t-elle pour justifier l'aliénation de la vocation agricole des terres sur lesquelles s'érigeront les éoliennes industrielles?
6. Il est prévu qu'un fonds de démantèlement des installations éoliennes sera mis en place après la 10^e année d'exploitation. Qu'est-il prévu si le promoteur fait justement faillite à la dixième année? Qui assumera les coûts?
7. Au terme de 20 ans, si le contrat n'est pas renouvelé avec Hydro-Québec, qu'est-il prévu pour le démantèlement des pylônes d'Hydro-Québec?
8. Dans l'étude d'impact, il n'est pas fait mention de l'effet cumulatif des nuisances présentes dans la région: méga-porcheries, industrie du camionnage, deux entreprises de produits chimiques. Pourquoi?
9. Il n'existe pas d'études significatives québécoises de l'impact financier des parcs éoliens sur l'immobilier. Pourquoi ne pas mener d'abord ces études avant de se lancer dans un tel projet? Ne serait-ce pas plus prudent d'observer cette mesure de précaution?
10. Il en va de même pour tous les problèmes associés à la santé des riverains et des animaux : si les études demeurent insuffisantes ou inexistantes, pourquoi ne pas d'abord les faire avant de procéder?
11. Les contrats signés avec les agriculteurs ainsi que les méthodes utilisées (pressions, intimidation, etc.) par les démarcheurs ont été maintes fois dénoncés dans leur caractère sans conteste abusif. Quel moyen de contrôle a été adopté pour remédier à ce manque de respect, de transparence, d'éthique et de démocratie?
12. Quelle forme de compensation sera envisageable pour les personnes qui seront malades en raison du bruit, des infrasons, de l'effet stroboscopique?
13. Quelles formes d'ententes ou de discussions ont été entreprises avec les divers agents récréo-touristiques tels les vigneron, les artisans du terroir, le Circuit du Paysan, l'Internationale des Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, etc.?
14. Quel poids accordez-vous à l'opinion des riverains qui considèrent que ce parc éolien va détruire le paysage auquel ils se sont attachés et pour lequel ils sont établis dans la région?

15. Une pétition majoritaire de citoyens de Saint-Valentin s'opposant au projet a été signée, démontrant l'inacceptabilité sociale du projet. Pourquoi poursuivre alors?
16. Qu'offrirez-vous aux propriétaires qui se verront refuser ou annuler une vente de leur immeuble à cause de la présence d'un parc éolien dans leur environnement?

Espérant le tout conforme,

Brigitte Schoemans



Saint-Cyprien-de-Napierville le 29 décembre 2010

279

CR3.28

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul, René-Lévesque, 30ième étage
Québec (Québec) G1R-5V7

Objet: Demande d'audience publique
Projet éolien de Saint-Valentin en Montérégie

Monsieur le ministre,

Par la présent, nous demandons la tenue d'une audience publique en regard avec le projet de parc éolien dans la municipalité de Saint-Valentin en Montérégie et ce, pour les motifs suivants:

1-) Analyse des dommages colatéraux sur l'ensemble des municipalités avoisinantes

Notre région est reconnue pour ses terres agricoles riches et fertiles et ses cultures maraîchères. Notre principal attrait touristique s'articule autour du travail de nos artisans et de nos produits du terroir (Ex.: "Le circuit du paysan.").

Questions: Est-ce que le gouvernement va prendre en considération la nature profonde et vitale de l'ensemble de notre région et de notre territoire dans sa prise de décision?

Est-ce que le promoteur a évalué, avec les principaux acteurs locaux et régionaux, l'impact sur notre industrie touristique qui s'articule autour de nos produits du terroir?

Dans l'éventualité d'une perte d'achalandage et de revenus durant et après les travaux de mise en oeuvre, est-ce que les commerçants et/ou agriculteurs touchés recevront un dédommagement de la part du gouvernement ou du promoteur?

De plus, ce qui caractérise notre région et ce qui la rend si attrayante c'est notre histoire rattachée, entre autres au mouvement des Patriotes (1837-1838) et l'ensemble de notre patrimoine bâti. On retrouve de nombreuses maisons et bâtiments patrimoniaux sur notre territoire.

Questions: Est-ce que le promoteur s'est donné la peine de consulter les diverses Sociétés d'Histoire oeuvrant au sein des municipalités avoisinantes qui sont aussi touchées par des changements fondamentaux de l'identité de notre région?

Est-il possible que certaines propriétés ou bâtiments ancestraux soient expropriés lors de l'érection de la ligne à haute tension qui reliera le parc éolien de la municipalité de Saint-Valentin à la centrale électrique d'Hydro-Québec qui est située dans la municipalité de Napierville?

Lorsque l'on consulte la documentation et les photos-montages déposées par le promoteur Trans Alta, on réalise que l'on nous présente un portrait incomplet de l'impact visuel sur notre futur paysage puisque les pylones et les lignes à haute tension d'Hydro-Québec qui relieront les deux municipalités, en passant par la municipalité de Saint-Cyprien-de Napierville, n'y sont pas présentés.

...2

-2-

Questions: Est-ce que le promoteur et Hydro-québec vont présenter l'ensemble du projet c'est-à-dire: le parc éolien et les lignes à haute tension qui devront relier le projet à la centrale électrique

de la municipalité de Napierville et ce au niveau de:

- a) L'impact global sur le plan visuel et sur la pollution de l'ensemble du paysage;
- b) L'identification des pertes de terrain, résidences ou bâtiments par expropriation de la part d'Hydro-Québec lors de l'érection de la ligne à haute tension;

Est-ce que notre gouvernement est conscient que ce que nous construisons aujourd'hui (d'immenses tours de métal d'une hauteur approximative de 40 étages) constitue notre patrimoine bâti de demain? Est-ce que c'est ce que notre gouvernement et nos décideurs veulent léguer comme empreinte sur les plus belles terres agricoles du Québec et en zone habitée?

Considérant que notre territoire et notre identité s'articule autour de nos riches terres agricoles, nos produits du terroir, notre histoire et notre patrimoine bâti; est-ce que le gouvernement et les décideurs locaux et régionaux souhaitent transformer cette véritable richesse naturelle en une immense vallée de désert industriel?

2- Les impacts sur le plan humain et sur la paix sociale:

De toute évidence, la colère gronde au sein de la vaste majorité de la population locale et avoisinante. Un sentiment de trahison, d'injustice profonde, de tristesse et de colère nous envahit lorsque nous constatons que la cupidité d'une minorité d'individus est sur le point de transformer à jamais le visage, l'identité et l'essence de notre région et ce, au détriment de toute une population et au prix d'une certaine paix sociale.

Question: Face à ce rejet massif de la part de la vaste majorité des citoyens de Saint-Valentin et des municipalités avoisinantes, est-ce que le gouvernement considère que nous sommes face à une "acceptabilité sociale" viable ou suffisante pour donner son aval à ce projet de parc éolien industriel ?

Au début de l'an 2000, cette même population a été l'innocente victime du même genre de décision non-démocratique et socialement inacceptable de la part du gouvernement dans les projets rattachés à la construction de "mégas-porcheries" qui nous furent imposées contre notre gré.

Questions: Est-ce que le gouvernement va prendre en compte l'effet cumulatif des frustrations, des colères voir même d'écoeurement général face à ces diverses initiatives du gouvernement qui ont des impacts majeurs sur notre bien-être, sur notre vie quotidienne et sur nos relations sociales?

En sous-estimant le degré de frustration et de colère engendré par cette nouvelle initiative dans la région, est-ce que le gouvernement est conscient que cette frustration accumulée risque de perturber sérieusement et profondément la paix sociale entre les différentes parties impliquées dans ce dossier?

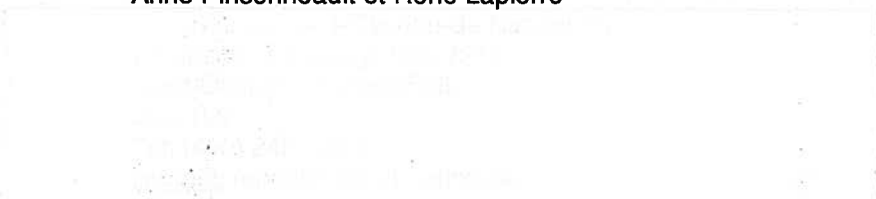
De toute évidence, et en guise de conclusion monsieur le ministre, le projet du parc éolien dans la municipalité de Saint-Valentin ainsi que tout autres projet de ce type dans notre région (Ex.:projet autochtone de Saint-Cyprien-de-Napierville) ne s'inscrivent point dans notre nature profonde qui est rattachée à l'agriculture, aux produits du terroir et à notre histoire. Nous ne souhaitons aucunement que notre véritable richesse naturelle soit transformée en vallée industrielle.

...3

En espérant monsieur le ministre, que vous saurez donner suite à notre requête.

Citoyennement vôtrel

Anne Pinsonneault et René Lapierre



Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDDEP

Saint-Bernard-de-Lacolle, le 29 décembre 2010

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
30^{ième} étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu

Monsieur le ministre,

Je suis un résident de Saint-Bernard-de-Lacolle, à proximité de Saint-Valentin, et je désire vous faire part de ma demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin. Dans un passé récent, Saint-Bernard-de-Lacolle a aussi été visé par un projet similaire.

Voici mes questions auxquelles j'aimerais avoir une réponse lors de la période d'information de l'éventuelle audience publique.

Pour Hydro-Québec

«Hydro-Québec doit retrouver la conscience sociale qui a fait sa force et sa fécondité il y a cinquante ans». (M. Laurent Laplante, Revue Notre-Dame, mars-avril 2010)

1. Quels sont les besoins en électricité pour la consommation strictement québécoise (résidentielle et industrielle) ?
2. Fréquemment, il est dit que le Québec est en surplus énergétique. Jusqu'en quelle année peut-on dire que le Québec est en surplus énergétique?
3. Si nous sommes en surplus, pourquoi ce développement tout azimuth éolien, gaz de schiste, pétrole dans le Golfe Saint-Laurent est si urgent ?
4. Quel est le coût total que Hydro-Québec investit au développement de la filière éolienne ?
5. Quels en seront les revenus ? Je comprends que ceux-ci devraient être négatifs compte tenu du prix d'achat plus élevé payé au promoteur que le prix de vente.

6. L'argent ne pourrait-il pas être utilisé à d'autres types d'énergie de modèle réduit ?
7. N'étant pas en situation d'urgence, pourquoi Hydro-Québec ne développe-t-il pas des programmes d'efficacité énergétique ?
8. Cette question s'adresse également au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La Commission d'enquête du BAPE était d'avis que *«Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devaient, pour ses prochains appels d'offres, réviser sa grille relative à la pondération des critères non monétaires utilisés pour l'évaluation des projets de parcs éoliens ou autres, afin d'inciter les promoteurs à tenir des consultations publiques exhaustives (mes caractères gras) dès les premières étapes de planification de leurs projets.»* (page 64, Rapport 267 intitulé *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable*, mars 2010). Peut-on connaître les modifications qui ont été apportées à la grille ?
9. L'Institut de recherche en Économie contemporaine a publié récemment une étude intéressante sur les négawatts, lesquels ne sont pas une nouvelle formule. En effet, M. André Bélisle, actuellement de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, avait, lors d'une conférence livrée au début des années '80, émis l'opinion que les négawatts étaient l'énergie la moins dispendieuse, d'où la nécessité de développer des programmes d'efficacité énergétique. Est-ce que Hydro-Québec a l'intention de mettre tout en œuvre pour développer des programmes d'efficacité énergétique plus ambitieux ?

Pour le Gouvernement du Québec

La nationalisation de l'électricité, un levier économique pour le Québec.

1. Pourquoi le Gouvernement ne prend-t-il pas en main le développement de l'énergie éolienne au lieu de le laisser aux soins de l'entreprise privée ? La nationalisation de l'électricité a toujours été un levier économique très important pour le Québec.
2. Durant la soirée d'information du 8 décembre 2010 du BAPE, dirigée par Mme Louise Bourdages, un «spécialiste» du promoteur a dit que les *«propriétés pourraient même prendre de la valeur»*, ce qui ne semble pas se vérifier ailleurs. Le BAPE avait dit qu'il n'y avait aucune étude réalisée malgré la présence de plusieurs parcs éoliens. Est-ce que depuis mars 2010, le Gouvernement, plus particulièrement le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a procédé à des recherches et a documenté l'influence possible de la présence d'éoliennes sur la valeur des propriétés ?
3. Cette question s'adresse plus particulièrement au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Dans le document *«L'énergie pour construire le Québec de demain»*, publié en 2006-2007, il est écrit dans le sommaire en page 6, et je cite : *«L'efficacité énergétique est au coeur de la stratégie énergétique. Les actions proposées par le Gouvernement permettront, à l'horizon 2015, de multiplier par 8 la cible globale en efficacité énergétique par rapport aux cibles actuelles.»* Où en sont rendues ces actions, à l'aube de 2011, particulièrement concernant les programmes de micro-production, d'auto-production, d'éoliennes domestiques et autres ? De plus, le Gouvernement a-t-il l'intention d'investir

financièrement dans ces projets aussi généreusement qu'il le fait pour les projets venant d'entreprises privées ?

4. Comment se fait-il qu'après autant de mises en garde par le BAPE, par la Conférence des élus, et de dénonciations de groupes de citoyens, les promoteurs continuent d'élaborer des projets en catimini, d'utiliser des pratiques déloyales, d'omettre certaines informations et de tenir des séances d'information bidon où personne ne peut s'exprimer publiquement ? Pourquoi le Gouvernement se fait-il complice de ces pratiques et refuse d'assurer un meilleur encadrement ?

Pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

1. Lors d'audiences précédentes tenues par le BAPE pour d'autres projets éoliens (et je cite), *«La Commission d'enquête considère que les impacts psychosociaux sont une composante des impacts d'un projet sur la santé et la qualité de vie et qu'une attention devrait leur être apportée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.»* (page 68, Rapport 267). Comment le ministère s'est-il impliqué dans le projet de Saint-Valentin pour atténuer ces impacts dans la communauté ?
2. On apprenait qu'un rapport déposé la semaine du 13 décembre 2010 que *«le Comité permanent de la santé des communes refusait d'entériner le point de vue de Santé Canada, tel quel. Ce comité recommande au Gouvernement fédéral de financer des recherches approfondies sur les effets à long terme sur les champs électromagnétiques. Il propose de réévaluer la science disponible en mettant l'accent sur un phénomène négligé par les normes, soit l'hypersensibilité de certaines personnes. Chacune des sources de fréquence respecte les normes, mais aucune de ces normes ne touche la synergie et l'accumulation de toutes les sources simultanément sur les organismes vivants.»* (Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir*, samedi-dimanche 18-19 décembre 2010). À la lumière de ces nouvelles mises en garde et des études européennes, le ministère du Développement ne devrait-il pas se soumettre à un exercice plus sérieux sur les effets de l'électromagnétisme ?
3. Qu'en est-il également des effets des infrasons puisque aucune étude ne démontre leur innocuité ?

Pour le promoteur

1. Est-ce que le promoteur s'engage à mettre sur pied un mécanisme ayant pour but de compenser les pertes de la valeur marchande d'une propriété advenant sa vente au cours de l'exploitation ?
2. Vivant près des frontières étasuniennes, nous subissons déjà les interférences radio et télévision outre frontières. Des tours de communication ont été construites sur le territoire montérégien pour améliorer la réception. La venue de centrales industrielles éoliennes risque de causer des interférences supplémentaires et brouiller les images de télévisions analogiques ou numériques. Est-ce que le promoteur s'engage à assumer le coût des mesures correctives durant la période de vie de la centrale ?

3. Concernant les photographies modélisées des éoliennes dans le paysage qui ont été présentées à Saint-Valentin dans le kiosque d'information sont, à mon avis, trompeuses. Ayant vu des parcs industriels d'éoliennes aux États-Unis, vos photographies réduisent l'impact visuel. En effet, les éoliennes semblent perdues à l'horizon... semblent même fantomatiques. J'aimerais connaître les techniques de photographie utilisées pour arriver à ces résultats ?

Espérant le tout conforme, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Michel Dubé

Michel Dubé

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse courriel :

279

CR3.30

Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

St Blaise, le 29 décembre 2010

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: demande d'audience publique
relative au projet éolien de Saint-Valentin

Monsieur,

Je me situe :

(2^e ligne), St Blaise ;
de mon interprétation de la zone
d'implantation des éoliennes, les
plus proches seraient à 1 km des
résidences de la 2^e ligne à St Blaise

Motif de ma demande (énoncé) :

Établi à St Blaise depuis peu d'années, mon
but est d'y vivre, loin de la ville, une retraite
dans un environnement de paix et de sérénité.
Entouré de grands territoires agricoles, offrant
un regard imprenable sur une vaste région
de champs, de boisés, de montagnes et un
ciel sans fin, St Blaise répond à toutes mes
attentes. Au fil du temps ce coin de pays
est devenu mon refuge. Je m'attarde donc à

Valoriser mes quelques arpents en y plantant arbres et fleurs et en y attirant oiseaux, papillons et autres créatures. Le tout dans le respect et en harmonie avec l'environnement et pour le plus grand plaisir des sens. Non loin de chez moi je me découvre des lieux de promenades et de contemplation. Je mets aussi les touches finales à la rallonge vitrée de ma demeure eutennaise d'où je peux observer le grand spectacle de la nature qui s'offre à mes yeux. Ce bonheur et ce coin de paradis je le partage aussi avec ma compagne, mes proches, mes amis, mes voisins (ils sont envieux, pensez-vous ?).

Mais voilà !

Contre toutes attentes mes projets se heurtent à une éventuelle et dure réalité. Ce panorama enchanteur paraît inclure de gigantesques structures de métal et de béton, agressantes de jour et de nuit. J'avais bien entendu parler de projets d'éoliennes dans nos villages voisins mais pas à St Blaise. Je ne suis pas touché directement, pensais-je. Pourtant un babillard m'annonce cette possibilité à proximité de là même où je prends plaisir à m'aventurer, été comme hiver pour une recharge santé. Que penser, qui croit ? Dites moi qu'il n'y a pas de

menaces. Que cette chose qui me trouble au plus profond n'est qu'un sentiment purement émotif, et sans fondement, la peur 'primitive' de l'inconnu et que ma réaction défensive est totalement injustifiée. Dites moi que compte tenu des bienfaits du progrès et des mérites d'un développement durable une vie paisible n'a plus sa place.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, de m'avoir accordé cette opportunité de m'exprimer sur ce projet. J'ose espérer que votre jugement sera favorable à la tenue d'une audience publique.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

François Duveau

F. DUVEAU

copie au maire de St-Blaise-sur-Richelieu

aussi par télécopie 418-643 4143

Patricia Woods;

Résidente de St-Bernard-de-Lacolle

à

Cabinet du ministre
5 JAN. 2011
MDDEP

M. Pierre Arcand, MDDEP,
Cabinet du ministre,
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

30 décembre 2010

Sujet : le projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

Je suis résidente de la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle, communauté voisinant de St-Valentin. Également, comme membre du Comité des citoyens de St-Bernard-de-Lacolle, je suis préoccupée de l'intégrité de l'environnement de notre région. Si le projet susmentionné devait voir le jour, nombre de mes concitoyens se trouveraient aux premières loges, tout près des machines géantes et considérablement plus près que beaucoup de citoyens de Saint-Valentin. Également, un tel projet d'installation éolienne risquera d'avoir un impact considérable sur l'environnement de notre région.

Les citoyens de St-Valentin et ses environs jouissent actuellement d'un paysage hors du commun et, de leur point de vue au creux de l'ancienne mer de Champlain, ils peuvent embrasser du regard soit les Montérégiennes de Saint-Hilaire, de Saint-Grégoire et de Rougemont, soit les Montagnes Vertes du Vermont soit encore la célèbre colline de Covey, plage antédiluvienne de l'antique mer et trésor écologique réputé. L'implantation d'une nuée de gigantesques automates dans cette région viendra ternir de façon irréparable cette perle de panorama.

La construction de cet ensemble requerra le déplacement d'équipements ultralourds, qui viendront détruire ou du moins altérer sensiblement certaines parties de notre réseau routier.

Notre territoire ambitionne de se donner une vocation touristique qui mise notamment sur les vignobles, les spécialités du terroir, le patrimoine bâti et le riche héritage historique. Un parc éolien planté juste à côté viendra détruire totalement cette vocation.

Un tel parc provoquerait également une chute effrayante de la valeur des maisons et, par conséquent, une hausse non moins effrayante du taux des impôts fonciers, d'autant plus qu'il y a tout lieu de craindre un exode démographique massif.

Au mois de septembre dernier, je vous ai envoyé une lettre, cosignée par plusieurs membres de notre comité de citoyens. Cette lettre souligne nos préoccupations pour l'environnement, tel qu'affecter par l'imposition des tours d'éoliennes. Je tiens à vous renvoyer une copie de cette lettre, car elle propose que l'énergie éolienne ne représente pas un alternatif «vert» à nos besoins énergique.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de décréter la tenue d'audiences publiques sur le projet en rubrique afin que soient notamment étudiée la liste des questions qui suit.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous consacrerez à ma requête,

Cordialement,



Patricia Woods, Comité des citoyens de St-Bernard-de-Lacolle

St-Bernard-de-Lacolle, Qc. J0J 1V0

Questions.

1- Toutes les cartes de vents montrent qu'au Québec, le véritable gisement exploitable se trouve dans le nord, au-delà du 50° parallèle.

De plus, on entend régulièrement Hydro-Québec se plaindre du faible remplissage de ses bassins de barrage.

Par ailleurs, les éoliennes offrant par définition une source d'énergie très aléatoire, elles requièrent d'imposantes installations de stockage pour éviter les trop brusques variations dans la génération d'électricité.

Le Québec est véritablement choyé à cet égard, car les grands barrages hydroélectriques offrent justement les installations idéales.

Question : Pourquoi Québec n'impose-t-il pas l'installation des parcs éoliens en bordure des barrages, dans le nord? Quand le vent soufflerait, la société d'État pourrait turbiner du vent et remplir ses barrages; inversement, en cas d'accalmie elle pourrait turbiner de l'eau. Cette symbiose semble optimale, d'autant plus que l'installation des éoliennes dans le nord, loin des zones habitées éviterait toutes les nuisances et tous les mécontentements générés par les parcs éoliens plantés près des habitations.

2- Dans sa demande R-3740-2010, intitulée « APPROVISIONNEMENTS EN ÉLECTRICITÉ » du 2 août 2010 que Hydro-Québec a déposée devant la Régie de l'énergie, il est expliqué que la société d'État se trouve à la tête d'importants surplus d'électricité, surplus qu'elle n'arrive pas à écouler sur les marchés extérieurs et surplus qu'elle prévoit endurer longtemps car elle se voit aux prises avec une forte réduction de la demande jusqu'en 2027.

Elle en a été réduite à payer un fournisseur (Trans-canada énergie) pour qu'il ne lui livre pas l'électricité prévue au contrat et à différer d'autres projets d'approvisionnement :

- retrait de la contribution de la centrale de cogénération de Bowater, étant donné l'annonce de fermeture pour une durée indéterminée de l'usine de Bowater de Gatineau ;
- résiliation du contrat d'approvisionnement relatif au parc éolien Les Méchins ;
- report de la mise en service des quinze éoliennes manquantes au parc éolien St-Ulric à décembre 2011 (22,5 MW) ;
- retard du début des livraisons du parc éolien Mont-Louis jusqu'en décembre 2011.

Question : Pourquoi le gouvernement force-t-il Hydro-Québec à lancer de nouveaux appels d'offres pour l'achat d'encore plus d'électricité dont elle n'a pas besoin?

3- Québec l'a déjà dit : il s'agit d'alimenter le fabuleux marché étatsunien. Mais ce marché n'existe presque déjà plus -- H-Q a déjà du mal à y écouler ses surplus -- mais il va disparaître complètement.

Washington a la ferme volonté d'assurer son autarcie en matière d'énergie. La découverte de riches gisements de gaz de schiste l'aide en cette direction. Mais les États-Unis ont aussi beaucoup de vent qu'ils peuvent et pourront turbiner.

Voir PNAS 2009 106 (27) 10933-10938

<http://www.pnas.org/content/106/27/10933.full.pdf+html?sid=39617b26-f30a-4516-99e5-f4af9dbba69d>

Global potential for wind-generated electricity

Xi Li¹, Michael B. McElroy^{1*}, and Juha Kiviluoma²

¹Department of Earth and Atmospheric Sciences, University of Virginia, Charlottesville, Virginia 22904, USA

²Department of Applied Physics, University of Jyväskylä, Finland

The potential of wind power as a global source of electricity is assessed by using winds derived through assimilation of data from a variety of meteorological sources. The analysis indicates that a network of land-based 2.5-megawatt (MW) turbines restricted to non-forested, ice-free, nonurban areas operating at as little as 10% of the rated capacity could supply >40 times current worldwide consumption of electricity, >5 times total global use of energy in all forms. Resources in the contiguous United States, specifically in the central plain states, could accommodate as much as 16 times total current demand for electricity in the United States. Estimates are given also for quantities of electricity that could be obtained by using a network of 3.6-MW turbines deployed in ocean waters with depths >200 m within 50 nautical miles (92 km) of closest coastlines.

... and including a 1000-m-tall offshore wind turbine...
... and including a 1000-m-tall offshore wind turbine...
... and including a 1000-m-tall offshore wind turbine...

We estimate the potential of the mid-to-high latitude...
... and including a 1000-m-tall offshore wind turbine...
... and including a 1000-m-tall offshore wind turbine...

Selon cet article publié dans les très célèbres Comptes rendus de l'académie américaine des sciences (PNAS – Proceedings of the National Academy of Sciences), les États-Unis disposent d'assez d'espace non habité, non boisé et non couvert de glace pour fournir 16 fois leur demande électrique intérieure actuelle.

Question : Pourquoi achèteraient-ils nos surplus?

Plus spécifiquement, pourquoi laisser Hydro-Québec continuer l'examen du projet du Parc éolien de Saint-Valentin alors que toute l'électricité achetée à ce promoteur sera inutilisée et perdue?

Combien coûtera toute cette électricité inutilisable?

Quel impact sur les tarifs d'électricité? Sur les Impôts?

4- Dans son document **LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT**, La protection du territoire et des activités agricoles, *Addenda au document complémentaire révisé*, Février 2005, p.3 « [...] le gouvernement [...] incite les MRC dont le territoire inclut des municipalités comportant une superficie forestière de 30 % ou moins à adopter sans délai un règlement visant à contrôler le déboisement dans ces dernières, et ce,

tant en zone agricole que non agricole. [...] En outre, le gouvernement indique qu'un couvert forestier de moins de 50 % peut entraîner une fragmentation des habitats ainsi qu'une atteinte à la biodiversité et recommande la création de corridors entre les zones boisées.» Le territoire de Saint-Valentin ne compte que 9% de couvert forestier et aurait donc grand besoin de reboisement. Or l'implantation du parc éolien, par le jeu des distances séparatrices imposées par règlement, exclura une superficie de 4 500 ha de toute possibilité de reboisement (750m X 750m X 3,1416 X 25).

Question : Est-il admissible, en pleine crise de la biodiversité, de stériliser de si vastes superficies?

5- À la séance d'information convoquée par le BAPE à Saint-Valentin le 8 décembre 2010 le promoteur a reconnu ne pas avoir étudié l'impact éventuel que son parc éolien pourrait avoir sur les champignons mycorhiziens et sur les bactéries fixatrices d'azote. Pourtant ces éléments de la biodiversité sont de précieux alliés de l'agriculture car ils réduisent de façon appréciable le besoin de recourir aux engrais chimiques. La technique du semis direct a d'ailleurs été inventée pour les protéger des perturbations fatales entraînées par les labours. Selon le promoteur, l'impact de son projet sur ces alliés n'a pas été étudié car le gouvernement ne le lui a pas demandé.

Question : Est-ce vrai que Québec n'a rien demandé à cet égard? Si oui, pourquoi? Ne faudrait-il pas, au contraire, étudier cette question de très près?

6- De son propre aveu, le promoteur veut implanter son parc éolien dans les meilleures terres agricoles du Québec. Or, selon la célèbre revue SCIENCE (Science News : Answers To Huge Wind-Farm Problems Are Blowin' In The Wind, ScienceDaily (Dec. 17, 2008) <http://www.sciencedaily.com/releases/2008/12/081216104307.htm>, les éoliennes, en tournoyant dans le vent, provoquent un réchauffement et un assèchement néfastes pour le sol sur une vaste périphérie à leur pied. Éolienne égale désertification.

Question : Est-ce cela que nous voulons pour les plus belles terres agricoles du Québec?

7- Lors de la séance d'information du BAPE, à Saint-Valentin, le 8 décembre dernier, le promoteur a soutenu que cette étude n'était pas valable, car basée sur des modélisations informatiques. Or celles-ci ont été publiées dans une revue scientifique de haut calibre avec comité de lecture. Pourtant, le même promoteur nous demande de croire ses propres modélisations par lesquelles il affirme que son parc ne produira pas bruit plus élevé que 40db à l'extérieur des maisons. Ces études n'ont été ni validées ni publiées dans une revue scientifique avec comité de lecture et celles-là, il faudrait les croire?

Question : Pourquoi? Et d'ailleurs, qu'arrivera-t-il si ces modélisations sont inexactes et si le bruit effectivement audible à l'extérieur des maisons est plus élevé? Les éoliennes seront-elles déplacées ou démantelées ou abandonnées? Quelles garanties les riverains auront-ils?

8- À la page 13 de son résumé de l'étude d'impact, le promoteur écrit : «La région du Projet est située dans une zone où les risques de mouvements de sols susceptibles de se produire durant un tremblement de terre sont de moyens à élevés.» Pourtant aucune mesure de prévention n'est prévue ni mesure d'urgence en cas de catastrophe.

Question : Est-ce acceptable?

9- Le gouvernement va démolir au moins un hôpital et peut-être d'autres, faute de mesures anti-sismiques adéquates.

Question : Qu'en est-il pour les éoliennes de Saint-Valentin? Seront-elles conçues et réalisées pour résister à des tremblements de terre? Venterre aura-t-elle des mesures d'urgence en place pour intervenir rapidement et adéquatement? S'en remettra-t-elle plutôt aux services publics?

10- Dans l'étude du cumul des nuisances, la présence de multiples méga-porcheries dans la région n'a pas été prise en compte, pas plus que la forte concentration d'entreprises de camionnage, la présence d'une usine chimique ou le recours de plus en plus poussé aux plantes transgéniques dans les champs.

Question : Pourquoi? Est-ce acceptable?

11- Parlant porcheries, voilà une autre filière ruineuse en subventions, sans aucune rentabilité et tellement dans l'impasse que Québec cherche à s'en dégager.

Question : Pourquoi s'engager dans la filière éolienne, qui a exactement les mêmes caractéristiques?

12- Le promoteur, contre toute vraisemblance, continue de prétendre qu'il n'existe aucune étude sur l'impact sanitaire des éoliennes. En voici quelques unes et il en existe beaucoup d'autres.

Bruit – OMS <http://www.who.int/docstore/peh/noise/Noiseold.html>

J Acoust Soc Am. 2004 Dec;116(6):3460-70. Perception and annoyance due to wind turbine noise--a dose-response relationship. Pedersen E, Waye KP.

Occup Environ Med. 2007 July; 64(7): 480-486. Wind turbine noise, annoyance and self-reported health and well-being in different living environments, Eja Pedersen, Kerstin Persson Waye

<http://www.lactualite.com/sante/nocif-pour-le-coeur-le-bruit> par Dominique Forget 24 Novembre 2010; Travailler jour après jour dans un environnement bruyant double, voire triple, les risques de souffrir de graves maladies cardiaques.

Question : le gouvernement connaît-il les risques sanitaires liés au bruit, et notamment au bruit généré par les éoliennes? Connaît-il aussi les études concernant les infrasons générés par les éoliennes et leur impact sur la santé? Pourquoi tolère-t-il que des citoyens soient exposés à ces risques? Pourquoi tolère-t-il que ces citoyens soient exposés à ces risques à leur corps défendant?

13- La Mrc du Haut-Richelieu a adopté un règlement de contrôle Intérimaire (RCI) qui régit notamment les distances séparatrices à respecter entre les éoliennes et les résidences. Or, ce RCI établit deux classes de citoyens, ceux qui habitent dans le secteur urbanisé et qui sont protégés par une distance séparatrice d'un kilomètre et ceux habitant la zone rurale qui ne sont guère protégés que par une distance de 750 mètres.

Question : Le gouvernement peut-il tolérer qu'une telle discrimination soit insérée dans un règlement du monde municipal? Ne devrait-il pas, à tout le moins, imposer des distances séparatrices d'un kilomètre pour tout le monde?

14- Le bruit court que certains membres du Conseil municipal d'alors se seraient placés en situation de conflit d'intérêts parce qu'ils auraient signé des ententes avec le promoteur pour accueillir une ou des éoliennes sur leurs terres.

Question : Le gouvernement connaît-il les tenants et aboutissants de cette affaire? Qu'entend-il faire pour corriger la situation si les allégués sont exacts?

15- L'une des inquiétudes les plus souvent énoncées concerne la probable dévaluation immobilière qui sera entraînée par l'implantation du parc éolien envisagé. Et cette dévaluation touchera non seulement les agriculteurs hôtes, mais aussi les contribuables de Saint-Valentin de même que ceux de tous les villages de la périphérie. Pourtant, ces contribuables ne recevront aucune compensation pour cette méga-nuisance. Le promoteur écarte ce scénario du revers de la main. Il est exact que la question n'a pas été étudiée de façon systématique au Québec et

nous ne disposons que de récits anecdotiques de gens ayant annulé leur offre d'achat quand ils ont appris qu'un parc éolien s'en venait près de la maison de leur rêve.

Les tribunaux européens, et notamment les français, ont eu à examiner cette question et en général ils reconnaissent que la présence d'un parc éolien entraîne une dévaluation pouvant atteindre 46% dans un rayon s'étendant jusqu'à 8 kilomètres
(<file:///G:/%C3%89OLIENNES/VENT%20TOURNE/D%C3%89VALUATION/France.html>)
(<http://ventsdauvergne.free.fr/tribun/ca3500.html#ca350602355>)

EOLIENNES - DEPRECIATION IMMOBILIERE

Le Tribunal de Grande Instance de Quimper par Jugement en date du 21 Mars 2006, condamne les vendeurs d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteuse l'existence d'un projet éolien dont ils étaient informés, à rembourser 30 000 € sur un prix de vente initial de 145 000 €.

À noter que le Notaire ainsi qu'un Agent Immobilier sollicités en qualité d'Experts, ont évalué la moins value d'un bien situé à proximité d'un projet éolien, dans une " fourchette " comprise entre - 28 % à - 46 % de sa valeur d'origine !

Les Vendeurs ayant fait Appel du Jugement du TGI de Quimper, la Cour d'Appel de Rennes dans un Arrêt en date du 20 Septembre 2007, confirme le Jugement déféré, condamne aux entiers dépens les vendeurs, etc..

**Cour d'appel de Rennes - Quatrième Chambre Audience publique du jeudi 20 septembre 2007
N° de pourvoi : 06 / 02355).**

Question : Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour protéger les contribuables ainsi lésés? Ne serait-il pas plus logique d'interdire l'implantation d'éoliennes en milieu habité, ce qui éviterait ces conséquences néfastes?

16- Le promoteur a fait signer à quelques propriétaires terriens des contrats qui stipulent notamment ce qui suit : «Le Propriétaire donne au Superficiaire le droit exclusif de construire ou de mettre en place sur ainsi qu'au-dessus, au-dessous, le long et au travers de l'Emprise, les installations suivantes (ci-après appelées collectivement. les «Installations éoliennes»): éoliennes, installations du réseau collecteur d'énergie électrique, installations de stockage d'énergie, équipements de télécommunication, Installations de production d'énergie à être exploitées conjointement avec de grandes installations éoliennes, routes, tours d'observation météorologique et équipements de mesure des vents, bâtiments de contrôle, chantiers d'entretien, parc de stationnement et installations et équipements connexes.» (Je surligne)

Question : Que signifie exactement ce paragraphe? Les parties surlignées semblent réserver bien des surprises. Que signifie notamment l'expression «installations de production d'énergie à être exploitées conjointement avec de grandes installations éoliennes»? Est-ce que cette expression donne le droit au promoteur d'exploiter un puits de gaz de schiste en même temps que le parc éolien? Le contrat semble aussi donner le droit au promoteur de

vendre tout ou partie de ses droits sur les terrains sous contrat. Cela veut-il dire qu'il pourrait vendre son parc éolien à une entreprise et le droit au gaz de schiste à quelqu'un d'autre?

17- Le promoteur exploite des parcs éoliens à l'extérieur du Québec et tout indique qu'il verse là-bas des redevances plus élevées que celles qu'il propose à ses partenaires de Saint-Valentin.

Question : Cela est-il vrai? Si oui, de quel ordre est la différence entre les redevances versées ici et ailleurs? De telles différences sont-elles admissibles?

18- Parlant de redevances, il semble que leur paiement soit quelquefois aléatoire. Aux États-Unis, certains promoteurs renâclent à payer (Voir annexe 2)

Question : existe-t-il des garanties assurant au moins que les redevances seront payées? Le gouvernement lui-même s'en porte-t-il garant?

19- Les éoliennes présentent un danger mortel pour les oiseaux migrateurs (Collision Effects of Wind-power Generators and Other Obstacles on Birds, Allan L. Drewitt and Rowena H.W. Langston, Ann. N.Y. Acad. Sci. 1134: 233-266 (2008). <http://onlinelibrary.wiley.com/store/10.1196/annals.1439.015/asset/annals.1439.015.pdf?v=1&t=ghkyxk7c&s=1f7ecfb59327d9540b997b7551db9f3fb7efed6b>) La hauteur et le fait que les éoliennes soient éclairées ajoutent considérablement au risque de collision. Le parc de Saint-Valentin sera placé en plein dans un couloir migratoire important pour les oies blanches et les bernaches. À preuve, les champs en sont littéralement couverts au printemps et à l'automne. Dans son étude d'impact, le promoteur estime que les dangers sont minimes.

Question : Le gouvernement peut-il admettre une telle désinvolture? Va-t-il au contraire imposer des mesures strictes pour assurer la protection de ces oiseaux?

20- Les chauves-souris sont, elles aussi, à risque. Le promoteur reconnaît lui-même le danger mortel des éoliennes pour les chauves-souris dont plusieurs de nos espèces sont en situation précaire. Ces petits mammifères meurent par milliers dans les parcs éoliens, soit par collision avec les pales soit par barotraumatisme, une espèce d'implosion de leurs poumons provoquée par la brutale chute de pression atmosphérique générée par le brassement des pales. Une étude récente (*J Acoust Soc Am.* 2010 Oct;128(4):2238; *Wind turbines and bat mortality: Doppler shift profiles and ultrasonic bat-like pulse reflection from moving turbine blades.*

Long CV, Flint JA, Lepper PA.) montre que les éoliennes attirent activement les chauves-souris et en sont d'autant plus dangereuses.

De plus, en consommant d'importantes quantités de moustiques, les chauves-souris nous protègent contre des inconforts certains, mais elles pourraient aussi lutter efficacement contre l'arrivée des moustiques vecteurs de maladies tropicales qui migrent de plus en plus vers le nord à la faveur du réchauffement climatique. La destruction de ces précieux alliés nous condamnerait à voir l'implantation de ces insectes indésirables chez nous.

Pourtant, le promoteur semble, là aussi, se désintéresser de la question.

Question : La même que pour les oiseaux. Le gouvernement peut-il admettre une telle désinvolture? Va-t-il au contraire imposer des mesures strictes pour assurer la protection de ces animaux?

21- De son propre aveu (résumé p. 22), le promoteur reconnaît que le tourisme a généré 176M\$ dans la MRC du Haut-Richelieu en 2007.

Question : Le gouvernement peut-il permettre que cette industrie florissante et promise à un avenir encore meilleur soit compromise par l'installation d'éoliennes géantes?

22- Saint-Valentin et les villages adjacents profitent, en regardant vers le sud-est, d'une vue admirable et tout à fait dégagée sur les Montérégiennes ainsi que sur les Montagnes Vertes du Vermont et, en regardant vers le sud-ouest, sur la colline de Covey, célèbre site écologique. L'implantation de 25 éoliennes géantes dans ce site exceptionnel viendra gâcher à tout jamais ces paysages incomparables.

Question : Québec peut-il autoriser une telle perte irréparable? Peut-il permettre qu'un tel attrait touristique soit saccagé en pure perte?

23- En page 24, le résumé de l'étude d'impact parle des aéroports de Saint-Jean et de Montréal-Trudeau qui sont concernés par le projet.

Question : Pourquoi le promoteur a-t-il négligé d'étudier le cas de celui de Saint-Hubert?

24- Dans son étude d'impact, le promoteur affirme qu'il souhaite implanter 25 éoliennes, mais qu'il a retenu 28 emplacements potentiels afin de pouvoir s'adapter à d'éventuels ajustements

de dernière minute. Or, dans ses cartes, 37 ou 38 emplacements sont indiqués. À la soirée d'information convoquée par le BAPE, le 8 décembre 2010, le promoteur a expliqué à ce sujet qu'il a étudié plusieurs scénarios différents et, qu'au lieu de conserver le numéro des éoliennes déplacées, de nouveaux numéros étaient ajoutés. Le résultat de ce procédé, c'est qu'il est impossible de savoir où seront placées les éoliennes. En conséquence, il est tout autant impossible de connaître les concentrations de machines, leur impact sur les paysages, sur les bruits, sur les nuisances en général.

Question : Le gouvernement peut-il accepter comme complète une étude d'impact qui maintient – volontairement ou non – un tel flou? Peut-il au moins demander des précisions sur l'emplacement exact des éoliennes et dans quelle mesure les données approximatives incluses dans l'étude d'impact sont vraiment valables et fiables?

25- Jusqu'ici, le gouvernement a fait fi du monopole d'Hydro-Québec sur l'électricité et s'en remet de plus en plus à des compagnies privées – souvent étrangères et très peu soucieuses d'autre chose que leur profit – pour fournir de l'électricité par ailleurs excédentaire. Cette façon de faire ne semble entraîner que des surcoûts pour les clients et les contribuables québécois tout en garantissant presque l'exportation de fortunes à l'extérieur de nos frontières.

Question : Quand cela cessera-t-il?

26- Québec a soustrait les projets éoliens à la fiscalité municipale.

Question : Pourquoi un tel dégrèvement au profit de multinationales étrangères?

27- Dans ses énoncés publics, le gouvernement promet de n'agréer que les projets éoliens bénéficiant d'une forte acceptabilité sociale.

Question : Cette promesse sera-t-elle tenue?

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Je m'appelle Christine Madison et suis résidente de Saint-Blaise-sur-Richelieu en Montérégie Sud depuis 25 ans. Je sollicite la tenue d'audiences publiques du BAPE dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin. Je suis personnellement affectée par ce projet, parce que je n'ai pas eu d'informations relatives aux impacts que subira ma municipalité avec ce projet, que je n'ai jamais été consultée et que je n'ai jamais souhaité leur présence dans mon environnement. Mes principales inquiétudes tiennent au fait que :

- Je crains que le conseil actuel de Saint-Valentin et de Saint-Paul ne soient résignés à accepter des éoliennes sur leur territoire et ce contre leur volonté et la volonté populaire, de peur d'être poursuivis par le promoteur du projet.
- Je crains que ce projet soit les prémices d'un projet futur à Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Je constate qu'il y a beaucoup de données manquantes ou inconnues dans les études d'impact, notamment relativement à la santé humaine et aux impacts subis par les voisins du projet, dont Saint-Blaise.
- Je suis préoccupée par la perte de valeur de mon patrimoine immobilier liée à la présence d'installations industrielles dans cette région plate où toute structure en hauteur est visible à des kilomètres à la ronde.
- Je constate que ce projet crée des situations pénibles qui divisent les citoyens.
- Je tiens à la qualité de mon milieu de vie et je redoute que la présence d'éoliennes l'affecte par le bruit, les travaux de construction, la destruction des paysages et les nuisances de toute nature qui y seront associées.
- Je déplore que pour le bénéfice de quelques rares propriétaires, toute une région, naturellement agricole et résidentielle, soit menacée de changer au détriment de la majorité de ses habitants.
- Je suis soucieuse de l'avenir économique de ma région et ne comprends pourquoi on choisit de construire des équipements industriels d'une utilité douteuse sur les meilleures terres agricoles du Québec.
- Je suis résidente de cette région par choix, pour sa beauté, son éloignement relatif et sa tranquillité. Je ne comprends pas pourquoi on veut y construire des usines de production d'électricité et les équipements associés (ligne) qui mettent la qualité de vie des résidents en péril.

Je crois que la tenue d'audience publique permettra au BAPE de comprendre que la population concernée ne veut pas de ce projet. J'envisage, à cet égard, m'y présenter et expliquer mon point de vue aux commissaires et fais confiance en leur jugement. Et ce, même si M. Stéphane Poirier, représentant du promoteur, a tenté de m'en dissuader.

Christine Madison, 16 Rue Principale, Saint-Blaise-sur-Richelieu

Saint-Valentin, 31 décembre 2010



Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Re : Projet éolien de Saint-Valentin

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon intention de présenter un mémoire aux audiences que le BAPE tiendra, je l'espère, en rapport au dossier en rubrique et vous demande d'enregistrer ma participation à cet égard.

Ce méchant projet de construire des machines à vent en plein dans mon environnement me concerne au premier chef. Je suis artiste (peintre et sculpteur). Je suis de plus propriétaire exploitant d'une ferme biologique et la maison que j'habite est classée au patrimoine national du Québec. De mon coin de pays, la majorité des éoliennes dont on envisage la construction seront visibles et nuiront à mon inspiration créative et à ma qualité de vie quotidienne.

Un village de la qualité de Saint-Valentin n'a que faire d'accueillir sur son territoire des usines de production d'énergie alors qu'il y a de la place pour cela dans tout le Québec. J'espère qu'une commission nommée par le BAPE viendra à la conclusion que des éoliennes n'ont rien à faire dans un milieu inspirant, agricole et résidentiel. Je témoignerai à cet égard pour l'en convaincre.

Avec mes remerciements.

Robert Lorrain
Artiste

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Lorrain".

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Je m'appelle Nadia Boucher et suis résidente de Saint-Blaise-sur-Richelieu en Montérégie Sud depuis 13 ans. Je sollicite la tenue d'audiences publiques du BAPE dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin. Je suis personnellement affectée par ce projet, parce que je n'ai pas eu d'informations relatives aux impacts que subira ma municipalité avec ce projet, que je n'ai jamais été consultée et que je n'ai jamais souhaité leur présence dans mon environnement. Mes principales inquiétudes tiennent au fait que :

- Je crains que ce projet soit les prémices d'un projet futur à Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- Quels sont les garanties que la valeur de ma résidence ne sera pas affectée à la baisse ?
- Alors qu'en Europe on éloigne les éoliennes des zones urbaines en raison des nombreux problèmes qu'elles occasionnent, pourquoi répéter les mêmes erreurs au Québec ?
- Je constate que ce projet crée des situations pénibles qui divisent les citoyens.
- Je tiens à la qualité de mon milieu de vie et je redoute que la présence d'éoliennes l'affecte par le bruit, les travaux de construction, la destruction des paysages et les nuisances de toute nature qui y seront associées.
- Je suis résidente de cette région par choix, pour sa beauté, son éloignement relatif et sa tranquillité. Je ne comprends pas pourquoi on veut y construire des usines de production d'électricité et les équipements associés (ligne) qui mettent la qualité de vie des résidents en péril.

Je crois que la tenue d'audience publique est essentiel afin de connaître l'opinion des citoyens.

Nadia Boucher,

15 25 avenue Saint-Blaise-sur-Richelieu

Saint-Valentin, 3 janvier 2011

Monsieur Pierre Arcand**Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Édifice Marie-Guyart 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec)

G1R 5V7


L'an passé, j'ai acheté une maison ancestrale à Saint-Valentin. La raison de mon achat est relative au fait que vivre en campagne est une valeur ajoutée au bien être et aussi, parce que ce genre d'architecture est très recherché et prend de la valeur. De ce fait, je rénove ma maison depuis l'achat (afin qu'elle prenne de la valeur) pour m'assurer une retraite bien méritée, dans cinq ou six ans. Malheureusement, le projet des éoliennes m'assure du contraire de ce que je convoitais comme projet d'achat à valeur ajoutée.

Je ne suis pas native de la région (je suis native du Lac-Saint-Jean) et je n'ai pas choisi cet endroit pour vivre au travers des effets d'installations d'éoliennes. Disons que j'avais le choix d'un emplacement dans tout le Montréal et de la Montérégie et que le choix de Saint-Valentin est en lien avec ce que je vous écris précédemment. Pour être honnête, sachant ce qui se passe aujourd'hui, jamais je n'aurais acheté cette maison. J'ai l'impression d'être en plein cœur d'un vice caché par le porteur de projets et par des personnes qui ont signé des ententes d'installations. De plus, le village de Saint-Valentin a un potentiel à en devenir. La présence des éoliennes pourrait limiter l'expansion de ce potentiel.

Je souhaite donc faire la demande d'une audience publique afin que des inquiétudes soient exprimées ouvertement.

Merci de votre attention.

Cordialement.



Hélène Pilote

Cabinet du ministre

10 JAN. 2011

MDDEP

Montréal, le 5 janvier 2011

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

La soussignée, Élodie Fleury, avocate, directement affectée par l'implantation possible d'un parc éolien à Saint-Valentin, sollicite la tenue d'audiences publiques du BAPE sur ce projet.

Je suis personnellement concernée par ce projet qui menace la valeur de mon patrimoine familial. J'ai été élevée à Saint-Valentin dans la propriété de mes parents sur le Petit-Rang où le promoteur TransAlta envisage de construire des éoliennes. Ce sont des lieux que j'aime, où je reviens fréquemment et où j'envisage de me faire construire une résidence sur un terrain constructible familial. La présence éventuelle d'éolienne me ferait probablement renoncer à ce projet et je m'insurge contre cette atteinte à ma qualité de vie.

J'aimerais témoigner devant une commission du BAPE de mes inquiétudes et de ma forte opposition à ce projet éolien.

Merci d'enregistrer ma demande.



Me Elodie Fleury
Avocate aux barreaux du Québec et de New York

Pierre Couture,
Résident de Saint-Cyprien-de-Napierville,

279 **CR3.37**
Projet de parc éolien de Saint-
Valentin

6211-24-047

à

M. Pierre Arcand, MDDEP,
Cabinet du ministre,
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Sujet : le projet de parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur le Ministre,

Je suis résident du village de Saint-Cyprien-de-Napierville, un village adjacent à celui de Saint-Valentin.

Si le projet susmentionné devait voir le jour, nombre de mes concitoyens se trouveraient aux premières loges, tout près des machines géantes et considérablement plus près que beaucoup de citoyens de Saint-Valentin.

Il en résulte ainsi que nombre de nos citoyens subiront toutes les nuisances générées par ces méga-machines et seront notamment exposés à d'importants risques pour leur santé physique et mentale.

Ces citoyens jouissent actuellement d'un paysage hors du commun et, de leur point de vue au creux de l'ancienne mer de Champlain, ils peuvent embrasser du regard soit les Montérégiennes de Saint-Hilaire, de Saint-Grégoire et de Rougemont, soit les Montagnes Vertes du Vermont soit encore la célèbre colline de Covey, plage antédiluvienne de l'antique mer et trésor écologique réputé. L'implantation d'une nuée de gigantesques automates dans cette région viendra ternir de façon irréparable cette perle de panorama.

La construction de cet ensemble requerra le déplacement d'équipements ultralourds, qui viendront détruire ou du moins altérer sensiblement certaines parties de notre réseau routier.

Notre territoire ambitionne de se donner une vocation touristique qui mise notamment sur les vignobles, les spécialités du terroir, le patrimoine bâti et le riche héritage historique. Un parc éolien planté juste à côté viendra détruire totalement cette vocation.

Un tel parc provoquerait également une chute effrayante de la valeur des maisons et, par conséquent, une hausse non moins effrayante du taux des impôts fonciers, d'autant plus qu'il y a tout lieu de craindre un exode démographique massif.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de décréter la tenue d'audiences publiques sur le projet en rubrique afin que soient notamment étudiée la liste des questions qui suit.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous consacrerez à ma requête,

Cordialement,

Pierre Couture,

Questions.

1- Toutes les cartes de vents montrent qu'au Québec, le véritable gisement exploitable se trouve dans le nord, au-delà du 50^e parallèle.

De plus, on entend régulièrement Hydro-Québec se plaindre du faible remplissage de ses bassins de barrage.

Par ailleurs, les éoliennes offrant par définition une source d'énergie très aléatoire, elles requièrent d'imposantes installations de stockage pour éviter les trop brusques variations dans la génération d'électricité.

Le Québec est véritablement choyé à cet égard, car les grands barrages hydroélectriques offrent justement les installations idéales.

Question : Pourquoi Québec n'impose-t-il pas l'installation des parcs éoliens en bordure des barrages, dans le nord? Quand le vent soufflerait, la société d'État pourrait turbiner du vent et remplir ses barrages; inversement, en cas d'accalmie elle pourrait turbiner de l'eau. Cette symbiose semble optimale, d'autant plus que l'installation des éoliennes dans le nord, loin des zones habitées éviterait toutes les nuisances et tous les mécontentements générés par les parcs éoliens plantés près des habitations.

2- Dans sa demande R-3740-2010, intitulée « APPROVISIONNEMENTS EN ÉLECTRICITÉ » du 2 août 2010 que Hydro-Québec a déposée devant la Régie de l'énergie, il est expliqué que la société d'État se trouve à la tête d'importants surplus d'électricité, surplus qu'elle n'arrive pas à

écouler sur les marchés extérieurs et surplus qu'elle prévoit endurer longtemps car elle se voit aux prises avec une forte réduction de la demande jusqu'en 2027.

Elle en a été réduite à payer un fournisseur (Trans-canada énergie) pour qu'il ne lui livre pas l'électricité prévue au contrat et à différer d'autres projets d'approvisionnement :

- retrait de la contribution de la centrale de cogénération de Bowater, étant donné l'annonce de fermeture pour une durée indéterminée de l'usine de Bowater de Gatineau ;
- résiliation du contrat d'approvisionnement relatif au parc éolien Les Méchins ;
- report de la mise en service des quinze éoliennes manquantes au parc éolien St-Ulric à décembre 2011 (22,5 MW) ;
- retard du début des livraisons du parc éolien Mont-Louis jusqu'en décembre 2011.

Question : Pourquoi le gouvernement force-t-il Hydro-Québec à lancer de nouveaux appels d'offres pour l'achat d'encore plus d'électricité dont elle n'a pas besoin?

3- Québec l'a déjà dit : il s'agit d'alimenter le fabuleux marché étatsunien. Mais ce marché n'existe presque déjà plus – H-Q a déjà du mal à y écouler ses surplus – mais il va disparaître complètement.

Washington a la ferme volonté d'assurer son autarcie en matière d'énergie. La découverte de riches gisements de gaz de schiste l'aide en cette direction. Mais les États-Unis ont aussi beaucoup de vent qu'ils peuvent et pourront turbiner.

Voir *PNAS 2009 106 (27) 10933-10938*

<http://www.pnas.org/content/106/27/10933.full.pdf+html?sid=39617b26-f30a-4516-99e5-f4af9dbba69d>

Global potential for wind-generated electricity

Xi Lu^a, Michael B. McElroy^{a,b,1}, and Juha Kiviluoma^c

^aSchool of Engineering and Applied Science, Cruft Lab 211, and ^bDepartment of Earth and Planetary Sciences, Harvard University, 100E Peirce Hall, 29 Oxford Street, Cambridge, MA 02138; and ^cVTT Technical Research Centre of Finland, P. O. Box 1000, 02044 VTT, Finland

Communicated by James G. Anderson, Harvard University, Cambridge, MA, April 29, 2009 (received for review November 6, 2008)

The potential of wind power as a global source of electricity is assessed by using winds derived through assimilation of data from a variety of meteorological sources. The analysis indicates that a network of land-based 2.5-megawatt (MW) turbines restricted to non-forested, ice-free, nonurban areas operating at as little as 20% of their rated capacity could supply >40 times current worldwide consumption of electricity, >5 times total global use of energy in all forms. Resources in the contiguous United States, specifically in the central plain states, could accommodate as much as 16 times total current demand for electricity in the United States. Estimates are given also for quantities of electricity that could be obtained by using a network of 3.6-MW turbines deployed in ocean waters with depths <200 m within 50 nautical miles (92.6 km) of closest coastlines.

of the relatively high spatial resolution available with this product as compared with the lower spatial resolutions available with alternative products such as ERA-40, NECP II, and JRA-25. It is used here in a detailed study of the potential for globally distributed wind-generated electricity in 2006.

We begin with a description of the methodology adopted for the present study. The land-based turbines envisaged here are assumed to have a rated capacity of 2.5 MW with somewhat larger turbines, 3.6 MW, deployed offshore, reflecting the greater cost of construction and the economic incentive to deploy larger turbines to capture the higher wind speeds available in these regions. In siting turbines over land, we specifically excluded densely populated regions and areas occupied by forests and environments distinguished by permanent snow and

Selon cet article publié dans les très célèbres Comptes rendus de l'académie américaine des sciences (PNAS – Proceedings of the National Academy of Sciences), les États-Unis disposent d'assez d'espace non habité, non boisé et non couvert de glace pour fournir 16 fois leur demande électrique intérieure actuelle.

Question : Pourquoi achèteraient-ils nos surplus?

Plus spécifiquement, pourquoi laisser Hydro-Québec continuer l'examen du projet du Parc éolien de Saint-Valentin alors que toute l'électricité achetée à ce promoteur sera inutilisée et perdue?

Combien coûtera toute cette électricité inutilisable?

Quel impact sur les tarifs d'électricité? Sur les impôts?

4- Dans son document **LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT**, La protection du territoire et des activités agricoles, *Addenda au document complémentaire révisé*, Février 2005, p.3 « [...] le gouvernement [...] incite les MRC dont le territoire inclut des municipalités comportant une superficie forestière de 30 % ou moins à adopter sans délai un règlement visant à contrôler le déboisement dans ces dernières, et ce, tant en zone agricole que non agricole. [...] En outre, le gouvernement indique qu'un couvert

forestier de moins de 50 % peut entraîner une fragmentation des habitats ainsi qu'une atteinte à la biodiversité et recommande la création de corridors entre les zones boisées.» Le territoire de Saint-Valentin ne compte que 9% de couvert forestier et aurait donc grand besoin de reboisement. Or l'implantation du parc éolien, par le jeu des distances séparatrices imposées par règlement, exclura une superficie de 4 500 ha de toute possibilité de reboisement (750m X 750m X 3,1416 X 25).

Question : Est-il admissible, en pleine crise de la biodiversité, de stériliser de si vastes superficies?

5- À la séance d'information convoquée par le BAPE à Saint-Valentin le 8 décembre 2010 le promoteur a reconnu ne pas avoir étudié l'impact éventuel que son parc éolien pourrait avoir sur les champignons mycorhiziens et sur les bactéries fixatrices d'azote. Pourtant ces éléments de la biodiversité sont de précieux alliés de l'agriculture car ils réduisent de façon appréciable le besoin de recourir aux engrais chimiques. La technique du semis direct a d'ailleurs été inventée pour les protéger des perturbations fatales entraînées par les labours. Selon le promoteur, l'impact de son projet sur ces alliés n'a pas été étudié car le gouvernement ne le lui a pas demandé.

Question : Est-ce vrai que Québec n'a rien demandé à cet égard? Si oui, pourquoi? Ne faudrait-il pas, au contraire, étudier cette question de très près?

6- De son propre aveu, le promoteur veut implanter son parc éolien dans les meilleures terres agricoles du Québec. Or, selon la célèbre revue SCIENCE (Science News : Answers To Huge Wind-Farm Problems Are Blowin' In The Wind, ScienceDaily (Dec. 17, 2008) <http://www.sciencedaily.com/releases/2008/12/081216104307.htm>, les éoliennes, en tournoyant dans le vent, provoquent un réchauffement et un assèchement néfastes pour le sol sur une vaste périphérie à leur pied. Éolienne égale désertification.

Question : Est-ce cela que nous voulons pour les plus belles terres agricoles du Québec?

7- Lors de la séance d'information du BAPE, à Saint-Valentin, le 8 décembre dernier, le promoteur a soutenu que cette étude n'était pas valable, car basée sur des modélisations informatiques. Or celles-ci ont été publiées dans une revue scientifique de haut calibre avec comité de lecture. Pourtant, le même promoteur nous demande de croire ses propres modélisations par lesquelles il affirme que son parc ne produira pas bruit plus élevé que 40db à l'extérieur des maisons. Ces études n'ont été ni validées ni publiées dans une revue scientifique avec comité de lecture et celles-là, il faudrait les croire?

Question : Pourquoi? Et d'ailleurs, qu'arrivera-t-il si ces modélisations sont inexactes et si le bruit effectivement audible à l'extérieur des maisons est plus élevé? Les éoliennes seront-elles déplacées ou démantelées ou abandonnées? Quelles garanties les riverains auront-ils?

8- À la page 13 de son résumé de l'étude d'impact, le promoteur écrit : «La région du Projet est située dans une zone où les risques de mouvements de sols susceptibles de se produire durant un tremblement de terre sont de moyens à élevés.» Pourtant aucune mesure de prévention n'est prévue ni mesure d'urgence en cas de catastrophe.

Question : Est-ce acceptable?

9- Le gouvernement va démolir au moins un hôpital et peut-être d'autres, faute de mesures anti-sismiques adéquates.

Question : Qu'en est-il pour les éoliennes de Saint-Valentin? Seront-elles conçues et réalisées pour résister à des tremblements de terre? Venterre aura-t-elle des mesures d'urgence en place pour intervenir rapidement et adéquatement? S'en remettra-t-elle plutôt aux services publics?

10- Dans l'étude du cumul des nuisances, la présence de multiples méga-porcheries dans la région n'a pas été prise en compte, pas plus que la forte concentration d'entreprises de camionnage, la présence d'une usine chimique ou le recours de plus en plus poussé aux plantes transgéniques dans les champs.

Question : Pourquoi? Est-ce acceptable?

11- Parlant porcheries, voilà une autre filière ruineuse en subventions, sans aucune rentabilité et tellement dans l'impasse que Québec cherche à s'en dégager.

Question : Pourquoi s'engager dans la filière éolienne, qui a exactement les mêmes caractéristiques?

12- Le promoteur, contre toute vraisemblance, continue de prétendre qu'il n'existe aucune étude sur l'impact sanitaire des éoliennes. En voici quelques unes et il en existe beaucoup d'autres.

Bruit – OMS <http://www.who.int/docstore/peh/noise/Noiseold.html>

J Acoust Soc Am. 2004 Dec;116(6):3460-70. Perception and annoyance due to wind turbine noise--a dose-response relationship. Pedersen E, Waze KP.

Occup Environ Med. 2007 July; 64(7): 480-486. Wind turbine noise, annoyance and self-reported health and well-being in different living environments, Eja Pedersen, Kerstin Persson Waze

<http://www.lactualite.com/sante/nocif-pour-le-coeur-le-bruit> par Dominique Forget 24 Novembre 2010; Travailler jour après jour dans un environnement bruyant double, voire triple, les risques de souffrir de graves maladies cardiaques.

Question : le gouvernement connaît-il les risques sanitaires liés au bruit, et notamment au bruit généré par les éoliennes? Connaît-il aussi les études concernant les infrasons générés par les éoliennes et leur impact sur la santé? Pourquoi tolère-t-il que des citoyens soient exposés à ces risques? Pourquoi tolère-t-il que ces citoyens soient exposés à ces risques à leur corps défendant?

13- La Mrc du Haut-Richelieu a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui régit notamment les distances séparatrices à respecter entre les éoliennes et les résidences. Or, ce RCI établit deux classes de citoyens, ceux qui habitent dans le secteur urbanisé et qui sont protégés par une distance séparatrice d'un kilomètre et ceux habitant la zone rurale qui ne sont guère protégés que par une distance de 750 mètres.

Question : Le gouvernement peut-il tolérer qu'une telle discrimination soit insérée dans un règlement du monde municipal? Ne devrait-il pas, à tout le moins, imposer des distances séparatrices d'un kilomètre pour tout le monde?

14- Le bruit court que certains membres du Conseil municipal d'alors se seraient placés en situation de conflit d'intérêts parce qu'ils auraient signé des ententes avec le promoteur pour accueillir une ou des éoliennes sur leurs terres.

Question : Le gouvernement connaît-il les tenants et aboutissants de cette affaire? Qu'entend-il faire pour corriger la situation si les allégués sont exacts?

15- L'une des inquiétudes les plus souvent énoncées concerne la probable dévaluation immobilière qui sera entraînée par l'implantation du parc éolien envisagé. Et cette dévaluation touchera non seulement les agriculteurs hôtes, mais aussi les contribuables de Saint-Valentin de même que ceux de tous les villages de la périphérie. Pourtant, ces contribuables ne recevront aucune compensation pour cette méga-nuisance. Le promoteur écarte ce scénario du revers de la main. Il est exact que la question n'a pas été étudiée de façon systématique au Québec et

nous ne disposons que de récits anecdotiques de gens ayant annulé leur offre d'achat quand ils ont appris qu'un parc éolien s'en venait près de la maison de leur rêve.

Les tribunaux européens, et notamment les français, ont eu à examiner cette question et en général ils reconnaissent que la présence d'un parc éolien entraîne une dévaluation pouvant atteindre 46% dans un rayon s'étendant jusqu'à 8 kilomètres (**Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**) (<http://ventsdauvergne.free.fr/tribun/ca3500.html#ca350602355>)

EOLIENNES - DEPRECIATION IMMOBILIERE

Le Tribunal de Grande Instance de Quimper par Jugement en date du 21 Mars 2006, condamne les vendeurs d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteuse l'existence d'un projet éolien dont ils étaient informés, à rembourser 30 000 € sur un prix de vente initial de 145 000 €.

À noter que le Notaire ainsi qu'un Agent Immobilier sollicités en qualité d'Experts, ont évalué la moins value d'un bien situé à proximité d'un projet éolien, dans une " fourchette " comprise entre - 28 % à - 46 % de sa valeur d'origine !

Les Vendeurs ayant fait Appel du Jugement du TGI de Quimper, la Cour d'Appel de Rennes dans un Arrêt en date du 20 Septembre 2007, confirme le Jugement déféré, condamne aux entiers dépens les vendeurs, etc..

Cour d'appel de Rennes - Quatrième Chambre Audience publique du jeudi 20 septembre 2007 N° de pourvoi : 06 / 02355).

Question : Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour protéger les contribuables ainsi lésés? Ne serait-il pas plus logique d'interdire l'implantation d'éoliennes en milieu habité, ce qui éviterait ces conséquences néfastes?

16- Le promoteur a fait signer à quelques propriétaires terriens des contrats qui stipulent notamment ce qui suit : «Le Propriétaire donne au Superficiaire le droit exclusif de construire ou de mettre en place sur ainsi qu'au-dessus, au-dessous, le long et au travers de l'Emprise, les installations suivantes (ci-après appelées collectivement. les «Installations éoliennes»): éoliennes, installations du réseau collecteur d'énergie électrique, installations de stockage d'énergie, équipements de télécommunication, installations de production d'énergie à être exploitées conjointement avec de grandes installations éoliennes, routes, tours d'observation météorologique et équipements de mesure des vents, bâtiments de contrôle, chantiers d'entretien, parc de stationnement et installations et équipements connexes.» (Je surligne)

Question : Que signifie exactement ce paragraphe? Les parties surlignées semblent réserver bien des surprises. Que signifie notamment l'expression «installations de production d'énergie à être exploitées conjointement avec de grandes installations éoliennes»? Est-ce que cette expression donne le droit au promoteur d'exploiter un puits de gaz de schiste en même temps que le parc éolien? Le contrat semble aussi donner le droit au promoteur de

vendre tout ou partie de ses droits sur les terrains sous contrat. Cela veut-il dire qu'il pourrait vendre son parc éolien à une entreprise et le droit au gaz de schiste à quelqu'un d'autre?

17- Le promoteur exploite des parcs éoliens à l'extérieur du Québec et tout indique qu'il verse là-bas des redevances plus élevées que celles qu'il propose à ses partenaires de Saint-Valentin.

Question : Cela est-il vrai? Si oui, de quel ordre est la différence entre les redevances versées ici et ailleurs? De telles différences sont-elles admissibles?

18- Parlant de redevances, il semble que leur paiement soit quelquefois aléatoire. Aux États-Unis, certains promoteurs renâclent à payer (Voir annexe 2)

Question : existe-t-il des garanties assurant au moins que les redevances seront payées? Le gouvernement lui-même s'en porte-t-il garant?

19- Les éoliennes présentent un danger mortel pour les oiseaux migrateurs (Collision Effects of Wind-power Generators and Other Obstacles on Birds, Allan L. Drewitt and Rowena H.W. Langston, Ann. N.Y. Acad. Sci. 1134: 233-266 (2008). <http://onlinelibrary.wiley.com/store/10.1196/annals.1439.015/asset/annals.1439.015.pdf?v=1&t=ghkyxk7c&s=1f7ecfb59327d9540b997b7551db9f3fb7efed6b>) La hauteur et le fait que les éoliennes soient éclairées ajoutent considérablement au risque de collision. Le parc de Saint-Valentin sera placé en plein dans un couloir migratoire important pour les oies blanches et les bernaches. À preuve, les champs en sont littéralement couverts au printemps et à l'automne. Dans son étude d'impact, le promoteur estime que les dangers sont minimes.

Question : Le gouvernement peut-il admettre une telle désinvolture? Va-t-il au contraire imposer des mesures strictes pour assurer la protection de ces oiseaux?

20- Les chauves-souris sont, elles aussi, à risque. Le promoteur reconnaît lui-même le danger mortel des éoliennes pour les chauves-souris dont plusieurs de nos espèces sont en situation précaire. Ces petits mammifères meurent par milliers dans les parcs éoliens, soit par collision avec les pales soit par barotraumatisme, une espèce d'implosion de leurs poumons provoquée par la brutale chute de pression atmosphérique générée par le brassement des pales. Une étude récente (J Acoust Soc Am. 2010 Oct;128(4):2238; **Wind turbines and bat mortality: Doppler shift profiles and ultrasonic bat-like pulse reflection from moving turbine blades.**

Long CV, Flint JA, Lepper PA.) montre que les éoliennes attirent activement les chauves-souris et en sont d'autant plus dangereuses.

De plus, en consommant d'importantes quantités de moustiques, les chauves-souris nous protègent contre des inconforts certains, mais elles pourraient aussi lutter efficacement contre l'arrivée des moustiques vecteurs de maladies tropicales qui migrent de plus en plus vers le nord à la faveur du réchauffement climatique. La destruction de ces précieux alliés nous condamnerait à voir l'implantation de ces insectes indésirables chez nous.

Pourtant, le promoteur semble, là aussi, se désintéresser de la question.

Question : La même que pour les oiseaux. Le gouvernement peut-il admettre une telle désinvolture? Va-t-il au contraire imposer des mesures strictes pour assurer la protection de ces animaux?

21- De son propre aveu (résumé p. 22), le promoteur reconnaît que le tourisme a généré 176M\$ dans la MRC du Haut-Richelieu en 2007.

Question : Le gouvernement peut-il permettre que cette industrie florissante et promise à un avenir encore meilleur soit compromise par l'installation d'éoliennes géantes?

22- Saint-Valentin et les villages adjacents profitent, en regardant vers le sud-est, d'une vue admirable et tout à fait dégagée sur les Montérégiennes ainsi que sur les Montagnes Vertes du Vermont et, en regardant vers le sud-ouest, sur la colline de Covey, célèbre site écologique. L'implantation de 25 éoliennes géantes dans ce site exceptionnel viendra gâcher à tout jamais ces paysages incomparables.

Question : Québec peut-il autoriser une telle perte irréparable? Peut-il permettre qu'un tel attrait touristique soit saccagé en pure perte?

23- En page 24, le résumé de l'étude d'impact parle des aéroports de Saint-Jean et de Montréal-Trudeau qui sont concernés par le projet.

Question : Pourquoi le promoteur a-t-il négligé d'étudier le cas de celui de Saint-Hubert?

24- Dans son étude d'impact, le promoteur affirme qu'il souhaite implanter 25 éoliennes, mais qu'il a retenu 28 emplacements potentiels afin de pouvoir s'adapter à d'éventuels ajustements

de dernière minute. Or, dans ses cartes, 37 ou 38 emplacements sont indiqués. À la soirée d'information convoquée par le BAPE, le 8 décembre 2010, le promoteur a expliqué à ce sujet qu'il a étudié plusieurs scénarios différents et, qu'au lieu de conserver le numéro des éoliennes déplacées, de nouveaux numéros étaient ajoutés. Le résultat de ce procédé, c'est qu'il est impossible de savoir où seront placées les éoliennes. En conséquence, il est tout autant impossible de connaître les concentrations de machines, leur impact sur les paysages, sur les bruits, sur les nuisances en général.

Question : Le gouvernement peut-il accepter comme complète une étude d'impact qui maintient – volontairement ou non – un tel flou? Peut-il au moins demander des précisions sur l'emplacement exact des éoliennes et dans quelle mesure les données approximatives incluses dans l'étude d'impact sont vraiment valables et fiables?

25- Jusqu'ici, le gouvernement a fait fi du monopole d'Hydro-Québec sur l'électricité et s'en remet de plus en plus à des compagnies privées – souvent étrangères et très peu soucieuses d'autre chose que leur profit – pour fournir de l'électricité par ailleurs excédentaire. Cette façon de faire ne semble entraîner que des surcoûts pour les clients et les contribuables québécois tout en garantissant presque l'exportation de fortunes à l'extérieur de nos frontières.

Question : Quand cela cessera-t-il?

26- Québec a soustrait les projets éoliens à la fiscalité municipale.

Question : Pourquoi un tel dégrèvement au profit de multinationales étrangères?

27- Dans ses énoncés publics, le gouvernement promet de n'agrèer que les projets éoliens bénéficiant d'une forte acceptabilité sociale.

Question : Cette promesse sera-t-elle tenue?

Demande d'audience du BAPE

6211-24-047

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Je vous demande par la présente la tenue d'une audience publique concernant le projet de parc éolien de Saint-Valentin.


Je suis une résidente de Saint-Valentin directement affectée par ce projet puisque la compagnie TransAlta a planifié la construction de deux éoliennes juste devant chez moi, en fait entre ma maison et la vallée du Richelieu. Nous avons mon mari et moi investi énormément d'argent dans cette propriété avec l'idée d'y passer notre retraite. J'ai quitté le marché du travail en mars 2010, six mois avant d'apprendre que je devrais vivre avec ces engins. Nous tablions sur le fait que, parfaitement isolée, sans aucun voisin visible entre ses fenêtres et la vallée du Richelieu, notre maison offrait une vue imprenable sur les montagnes du Vermont et que nous y serions bien au terme de notre vie de labeur. Nous étions sûrs de notre fait puisque nous nous croyions protégés par les règlements de la CPTAQ limitant toute construction en zone verte. Et voilà aujourd'hui notre petit coin de paradis menacé.

J'ai fait faire par un infographiste une illustration du nouveau paysage à naître avec deux éoliennes entre Jay Peek et nous : c'est affreux, un véritable motif de déménagement dans mon cas. J'espère pouvoir montrer ces photos à la Commission.

Déjà inquiète, j'avais assisté à l'une des deux séances d'information tenues par la municipalité sur le projet en 2007. Je m'y étais fait dire qu'aucune éolienne ne serait implantée dans mon secteur, compte tenu de la présence combinée de maisons et de routes. Seulement voilà, la municipalité, conduite par un maire accueillant lui-même des éoliennes sur ses terres, a « démunicipalisé » l'un de nos rangs, sans nous aviser du but de la manœuvre. Total, des éoliennes peuvent désormais être construites devant chez nous et elles sont aujourd'hui programmées (comme « alternatives »). Jamais nous n'avons été consultés ou informés à cet égard avant que l'on évoque l'arrivée du BAPE en octobre dernier. Nous percevons la venue de cette industrie comme une véritable agression à notre qualité de vie.

J'aimerais pouvoir me faire entendre par le BAPE et place tous mes espoirs dans cette audition.

Ghislaine Arnaudies,



279

CR3.39

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Demande d'audience du BAPE

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre

6 JAN. 2011

MDDEP

Monsieur le ministre,

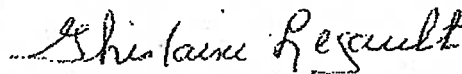
Je m'appelle Donald Demers et je sollicite la tenue d'une audience publique du BAPE dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin au nom de mon épouse Ghislaine Legault, de moi-même et de nos enfants, Isabelle Demers (35 ans) et Stéphane Demers (40 ans).

Nous sommes personnellement affectés par ce projet, parce que au moins 8 éoliennes seront visibles depuis mes fenêtres sans que j'aie jamais souhaité leur présence dans mon environnement. Mes principales inquiétudes tiennent du fait que nous tenons à la qualité de notre milieu de vie et nous redoutons que la présence d'éoliennes l'affecte par le bruit, les travaux de construction, la destruction des paysages et les nuisances de toute nature qui y seront associées.

Nous demeurons déjà 40 ans dans le rang Saint-Georges et nous sommes préoccupés par la perte de valeur de notre propriété liée à la présence d'installations industrielles devant, à côté et derrière chez nous.

Comme la majorité des citoyens de Saint-Valentin, nous aimerons exprimer notre opposition au projet éolien de Saint-Valentin.


Donald Demers


Ghislaine Legault


Isabelle Demers


Stéphane Demers

279

CR3.40

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Cabinet du ministre

5 JAN. 2011

MDDEP

Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur Arcand,

Le 12 décembre dernier, à l'édifice municipal de Saint-Valentin, j'ai assisté à la séance d'information du BAPE concernant l'implantation d'un parc éolien à Saint-Valentin.

Je m'oppose vivement au projet d'implantation d'éoliennes industrielles. Je m'oppose parce que suite à 5 ans de missions avec différentes ONG en Europe, en Afrique et dans les Caraïbes, je reviens au Canada avec une nouvelle fierté et une toute nouvelle mission : celle de participer activement à l'embellissement et la construction d'un présent et d'un futur durables pour mon pays.

Monsieur Arcand, je ne pense pas que d'autoriser l'installation d'éoliennes au détriment de la destruction de nos terres arables soit une activité durable. Comme le dit le slogan de l'Union des producteurs agricoles du Québec : « Pas de nourriture sans agriculture ».

Je m'installe à présent dans la Belle province. Je vous assure qu'il n'y a nul endroit comme le Québec. On est bien. Il fait bon vivre. On a tout ce dont le cœur humain pourrait souhaiter : la santé, la prospérité, et on peut cultiver. Déjà, être producteur laitier de nos jours n'est pas une tâche facile, très peu de jeunes osent le défi. Moi, je suis décidée.

Ainsi, je demande une audience publique du BAPE, afin de m'exprimer sur l'absurdité d'installer des éoliennes sur les meilleures terres du Québec. Déjà, seulement 2 % de nos terres sont propices à l'agriculture. L'énergie éolienne, l'énergie verte, c'est excellent, c'est l'énergie du futur, je veux y participer, je veux marcher de l'avant, mais pas au détriment de la perte de nos terres productrices de nourriture.

En vous remerciant pour votre attention, Monsieur, veuillez recevoir toutes mes salutations.


Anne Ammerlaan

Cabinet du ministre

17 DEC. 2010

MDDEP

Michel Genival citoyen
de ST-Valentin depuis 55 ans

M. Le Ministre je vous demande
la tenue d'une audience publi-
que sur le projet éolien de ST-
Valentin, car nous sommes
confrontés à un parc éolien.

Imaginez la vue, de ma fenêtre de ^{ma-}
cuisine je vois voir huit éoliennes

Nous demeurons dans une zone
rurale assez densément peuplée
et nos éoliennes auront comme
par hasard 560 pieds de hauteur

où est le bon sens ?

En Gaspésie en montagne et en
pleine forêt là où il y a personne

les éoliennes ont 350 pieds de
hauteur !

à titre de maître électricien de
42 années d'expérience (retraité depuis
un an)

J'ai connu très bien ce village
puisque j'ai travaillé toujours ici
et aux environs.

J'aimerais pour
expliquer le fillage enfoncé de ces
colennes dans les terres drainées et
de nos orages dits électrique et
arc électrique que nous avons très
fréquemment durant la saison estive
cause par l'humidité de notre
climat.

J'aimerais en conséquence
pouvoir témoigner à cet égard devant
vous à la commission du BAPE

Michel Sénécal

Cabinet du ministre

17 DEC. 2010

MDDEP

Pourquoi je suis contre le projet des éoliennes de St-Valentin

Moi et conjointe sommes contre le projet des éoliennes, car nous sommes venus nous installer à la campagne pour élever notre famille dans un environnement calme et reposant. Nous ne voulions pas élever notre famille dans un endroit stressant comme la ville. Lorsque nous avons arrêté notre choix sur notre maison, nous avons été séduits par la beauté du paysage et la tranquillité qui y régnait. C'est donc pourquoi, le 17 novembre 2009, nous avons déménagé à St-Valentin. En aucuns temps, nous avons été informés qu'il y avait un projet d'éoliennes à St-Valentin et ce qui est le plus fâchant dans cette histoire, c'est que nous avons acheté la maison du maire de St-Valentin qui a lui-même signé le contrat avec la compagnie Transalta. On pouvait lire sur l'annonce de la maison "Site exceptionnel, point de vue panoramique unique dans la région!". Maintenant, ma vue panoramique sera obstruée par cinq immenses éoliennes. Alors si vous me demander si mon choix aurait été différent en sachant qu'il y aurait des éoliennes dans "ma cour arrière" et bien je vous dis oui! Nous aurions considéré une autre région où il n'y a pas d'éoliennes. Pour une région qui veut attirer des familles à s'y installer, les éoliennes n'est vraiment pas une bonne solution.

Le marché immobilier est déjà très difficile en région éloignée et le projet des éoliennes ne fera qu'empirer la situation. La maison que nous avons achetée a été sur le marché pendant un an et demi avant de se vendre. Pouvez-vous imaginer avec des éoliennes dans la cour arrière!!!

Notre investissement en sera affecté et nous sommes très inquiets pour l'avenir. La compagnie Venteur n'a même pas été en mesure de nous démontré un avantage réel des éoliennes pour la région.

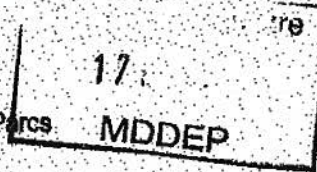
Il y existe plusieurs endroits non habités où les éoliennes pourraient y trouver leur compte.

Alors pour tous ces raisons je demande une audience publique sur le projet des éoliennes de St-Valentin.



Benoit Lemieux et Tarrah Khan

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart,
675 boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec, Québec.
G1R 5V7



Subject: Request for a Public Audience

RE: Wind Turbine Project for St. Valentin & St. Paul-de-L'Île-aux-Noix, QC.

Dear Sirs/Madames,

On Wednesday, December 8th 2010, during a municipal meeting in St. Valentin, a neighboring town, I first discovered the existence of a project, apparently underway, to install 7 wind turbine towers IN St. Paul and in close proximity to my home. As we in St. Paul are not openly privy to the edicts or decisions of neighboring towns, and were not included in their 'door to door survey' NOR have access to their town meetings, this discovery, to say the least, was horrifyingly disturbing!

There are many reasons as to why, after 10 long years of searching, I chose to purchase my home and move to this location/area 6 years ago, but the most important was (and still is) my physical health! Due to a somewhat rare medical condition called "Electro Sensitivity" I cannot live in close proximity to where there is any kind of 'electrical output' larger than that of a TV or Computer (although still suffer some minor, but tolerable, effects here), thus minimizing my choices of locations AND my need for moving even farther away from any larger communities. IF the Wind Turbines are allowed to be installed, I will regrettably be forced to forfeit my home, and health! Neither of which hold any interest to me, especially after already investing much time and money, and reaping the rewards of improved health!

Also, there are the issues relating to the wildlife in this area! We have several migratory bird species that travel through our back yards twice a year, landing in the local fields to mate, including several of which are presently on Canada's Endangered species lists, that would have issue with landing or even returning on their 'regular migratory path' if this project were to come to fruition! Not only would the workers disrupt the natural flow of land bound wildlife, encroaching on their already diminishing territory with heavier traffic flow and the removal of trees etc to create the roads to access the work sites, but it would also disrupt our feathered friends 'natural order' as well!

That said, I am hereby requesting a public audience to have a right to speak out on the decisions being made in and around my community, especially where it concerns my overall health, my 'natural' surroundings, and well being!

Thanking you in advance, for your kind considerations in this matter, I remain,

Sincerely,

Barbara Corcoran